

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 28 janvier 2020 à 19 h
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 28 JANVIER 2020	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATIONS DE L'INITIATEUR DU PROJET	11
SUSPENSION	
REPRISE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	20
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. GILLES CARTIER.....	25
Mme JOSÉE GAGNON	31
M. DANIEL TOKATELOFF.....	34
Mme MAY DAGHER	47
M. DIMITRI KHARITIDI.....	50
Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS.....	56
M. MICHEL BERTHELOT	69
M. CLAUDE BOUTIN.....	72
SUSPENSION	
REPRISE	
M. PAUL MÉNARD.....	80
M. JEAN-MOÏSE LANOUE	85
M. MICHEL DENIS.....	90
M. PAUL COMEAU	94
Mme CHANEL CARTIER.....	101
M. BERNARD CARTIER.....	105
M. JULIEN CHARRETTE	111
Mme MICHELLE PAUZÉ	113
M. JEAN BRÛLÉ	119
Mme SUZANNE THIBAUT	124
Mme SOLANGE DAGENAI.....	131
DISCOURS DE CLÔTURE.....	140

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 JANVIER 2020 À 13 H 30

SÉANCE DU 28 JANVIER 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

10 Je me présente, Julie Forget, je suis vice-présidente et membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, j'anime les séances publiques. Je pose aussi mes questions d'enquête, tout comme
15 mon collègue, Jacques Locat, membre du BAPE et commissaire.

Je vous présente aussi l'ensemble des professionnels qui contribueront à la bonne réalisation de cette première partie :

20 À ma gauche, les analystes Julie Crochetière et Stéphan Demers, ainsi que William Ouellet Rioux à la table média, parce qu'ils sont trois. Pour toutes questions relatives aux documents demandés par la commission, pour les personnes-ressources ainsi que l'initiateur, vous vous adresserez aux analystes.

25 À l'arrière de la salle, la conseillère aux communications, Julie Olivier, ainsi que Annie St-Gelais et Monique Gélinas, les coordonnatrices. Pour toutes questions de l'audience, donc du public, vous pouvez demander un soutien à la coordonnatrice ou à la conseillère aux communications.

30 Il y a aussi madame Yolande Teasdale qui assure le travail de sténotypie à distance et du Centre de services partagés du Québec, monsieur Steve Trahan est responsable de la logistique et monsieur Daniel Moisan est technicien au son. Et nous avons aussi monsieur Raphaël Sioui, du BAPE, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

35 Alors, je vais vous demander de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, dès maintenant. Merci.

40 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère aux communications à l'arrière de la salle.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 13 décembre dernier.

45 « En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi,
je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience
publique concernant le projet minier Matawinie par Nouveau Monde Graphite et de me faire
50 rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Les enjeux que soulève le
projet, notamment en lien avec la conciliation des usages du territoire et l'acceptabilité sociale du
projet, justifient donc la tenue d'une audience publique, sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la
période d'information publique. »

Et c'est signé, Benoit Charette.

55 Je vous rappelle également que la commission d'enquête du BAPE n'est pas décisionnelle.
Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au
ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

60 Par ailleurs, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux
soulevés par le projet, recueillir l'opinion des personnes intéressées et faciliter la participation du
public à chaque étape du processus.

65 De plus, elle examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis,
en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les
aspects écologique, social et économique.

70 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan
d'action permettant aux commissions de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin
d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux
75 commissaires mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des
commissaires, en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie
des membres et la Déclaration des valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement.

80 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir
équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur
participation pleine et entière.

85 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de
désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes
méprisantes. Nous sommes ici conviés à un important exercice de démocratie participative, et

pour réussir ensemble à canaliser la pluralité des points de vue, pour prendre une meilleure décision collective, il faut s'exprimer respectueusement.

90 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter cette participation à toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles d'ailleurs dans le site Web du BAPE. Ainsi, je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles, et il est possible que vous perdiez votre droit de parole durant cette séance, pour avoir défié ces règles, malgré les avertissements de la présidente de la commission.

95 Donc, respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites en diffamation, étant donné que tout est retranscrit par écrit.

100 La démarche de la commission d'enquête a été présentée en rencontre préparatoire, mais pour ceux qui n'étaient pas à cette rencontre, l'essentiel est repris dans ce discours ce soir. La présentation effectuée à la rencontre préparatoire qui a eu lieu le 14 a été déposée et est disponible sur le site Web.

105 Donc, le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 27 janvier, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 26 mai 2020.

Donc, maintenant, nous en sommes rendus à l'étape de la première partie.

110 Donc, l'audience est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet qui manque à la commission et au public pour forger son opinion.

115 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

120 Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

125 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets pour permettre aux participants de se faire une opinion éclairée pour la deuxième partie.

La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par l'initiateur ou une personne-ressource, mais bien de recevoir les questions qu'ils désirent poser.

130 Cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous ne voulons pas entendre votre opinion, au contraire, mais que nous voulons l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 25 février prochain.

135 Cette division des deux parties fut conçue dès le début de la création du BAPE afin de favoriser une approche scientifique.

140 D'ailleurs, toutes les opinions véhiculées en préambule ou de manière directe ou indirecte dans votre question ne seront pas prises en compte par la commission. Les opinions seront prises en compte seulement en deuxième partie, afin de favoriser l'opinion informée. Je pourrai vous rappeler cette règle si vous avancez de telles opinions dans vos questions.

145 C'est dans cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur le projet. Et, comme indiqué sur le schéma, vous transmettez votre *Avis d'intention* avant le 10 février, ça nous permet de savoir, de pouvoir s'organiser pour notre logistique, et de remettre le mémoire avant le 20 février pour qu'on ait le temps de le lire avant d'échanger ensemble.

150 La commission annonce ce soir – on en profite d'être avec vous – annonce ce soir qu'elle se déplacera dans la communauté atikamekw de Manawan à compter du 27 février pour une séance supplémentaire. Donc, les détails de cette séance seront précisés dans notre prochain communiqué.

155 Nous rappelons aux participants de Manawan qui ne peuvent se déplacer pour cette première partie que la période de questions à distance par boîte vocale et par écrit est disponible pour eux; ils peuvent nous adresser leurs questions en atikamekw. Nous poserons les questions par écrit aux personnes concernées une fois qu'elles seront traduites en français.

160 Noter que parallèlement aux travaux de la commission, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

165 À partir de l'analyse du Ministère et le rapport du BAPE, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet. La contribution des participants à la commission d'enquête pourrait alors se retrouver potentiellement dans le décret ou dans les conditions du décret.

170 La commission effectue l'examen public du projet en considérant le cadre législatif québécois ainsi que le développement législatif en cours, notamment des orientations, des stratégies, des plans d'action et des engagements publics annonçant de possibles modifications législatives.

Nous avons perdu l'écran... on va poursuivre quand même.

Donc voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure.

175 Je présenterai d'abord l'initiateur du projet et les personnes-ressources; puis, j'inviterai le représentant de l'initiateur à décrire les grandes lignes de son projet.

180 Ensuite, il y aura une pause de 15 minutes après la présentation de l'initiateur. C'est à ce moment que nous ouvrirons le registre à l'arrière, pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. On doit s'enregistrer, donner vos noms et vos coordonnées.

185 Au retour de la pause, certains documents ont été demandés par la commission à l'initiateur de projet ainsi qu'aux personnes-ressources et ils pourront nous dire ceux qu'ils sont prêts à déposer. Et, ensuite, on ouvrira et ce sera à vous de commencer à poser vos questions. Ce sera dans l'ordre d'inscription au registre.

190 Alors, pour venir poser vos questions, après votre inscription, vous aurez droit à deux questions. Toutes les questions me seront adressées ainsi que les réponses. Il n'y a pas d'interactions directes entre les participants. Merci de respecter les règles de participation en tout temps.

195 S'il est difficile de poser votre question pour quelque raison que ce soit, vous pouvez aussi demander une pause et nous garderons votre rang dans le registre d'inscriptions pour revenir lorsque cela vous conviendra. Les commissaires sont aussi là pour faciliter votre participation dans la restructuration de la question, au besoin.

200 Je vous mentionne aussi que depuis le 23 janvier dernier et jusqu'au 6 février prochain, un formulaire est disponible dans le site Web du BAPE et une boîte vocale a été mise en place pour que les gens qui ne peuvent pas être avec nous dans les séances publiques à Saint-Michel-des-Saints puissent aussi nous poser des questions.

205 Ces questions seront posées au cours des séances publiques si elles n'ont pas déjà été posées par quelqu'un du public et, évidemment, si la commission a eu le temps de les traiter à l'avance. Sinon, elles seront bien sûr traitées par écrit, car la commission poursuit son questionnement pendant toute la durée de l'enquête.

210 Si des questions demeurent encore sans réponse durant les séances publiques, la commission continuera à faire le suivi.

L'ensemble du dossier peut être consulté dans le centre de consultation régional, donc à la bibliothèque de Saint-Michel-des-Saints. Le registre des évaluations environnementales du Ministère contient tous les documents ayant servi à l'évaluation du dossier avant l'ouverture des travaux du BAPE, alors que les documents qui serviront à l'enquête sont sur le site du BAPE.

215 Puis, après le rapport du BAPE, vous retournez dans le site du Ministère pour les suites, pour suivre l'évolution du dossier.

220 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, retranscrit et webdiffusé. Les enregistrements en différé seront disponibles le lendemain de la séance publique. Les transcriptions, elles, seront disponibles en version électronique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience. Aussi, la webdiffusion des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

225 Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise surtout à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant le BAPE.

230 Par contre, les commentaires spécifiques concernant les travaux de cette commission ne seront pas considérés. Alors, si vous voulez être pleinement considérés, ce n'est pas sur la page du Facebook, c'est bien à l'adresse de la commission qui est : mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca ou, bien sûr, au numéro 1-800 avec la boîte vocale qui a été réservée pour vous.

235 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

240 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes et celles des personnes-ressources, il y a deux rangées. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission et, à ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet, et devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions se fera à l'arrière.

245 Donc, ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

250 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je redirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-paroles peuvent s'adresser directement à lui.

255 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de votre question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

260 Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question d'un citoyen ou d'un groupe.

265 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour avoir deux autres questions. Donc, c'est deux questions par inscription.

270 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible. Cela s'applique aussi lorsqu'on vous envoie des questions par écrit après les séances.

275 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré par les personnes-ressources ou par l'initiateur comme confidentiel, ou même par le public, ceux-ci peuvent en faire part au moment même de la demande. Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

La commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera rendue publique.

280 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique, pour réagir à la décision de la commission.

285 Le participant aussi qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de l'information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier auprès de la commission.

290 Bien que les travaux du BAPE soient transparents et publics, si un citoyen ou un groupe juge que sa question ou son opinion requiert l'anonymat pour éviter toute forme d'intimidation, il ou elle peut en faire la demande à la commission qui analysera le bien-fondé de cette demande.

Alors, j'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe. Monsieur Desaulniers, de Nouveau Monde Graphite, s'il vous plaît, seulement vous nommer et donner votre titre évoquant vos responsabilités sur le projet soumis à la procédure.

295 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Merci, Madame la Présidente. Moi, je suis Éric Desaulniers, président fondateur de Nouveau Monde Graphite. Avec mon équipe, ici à gauche, Martine Paradis, notre vice-présidente, environnement et ingénierie, qui va nous supporter pour des questions précises; Frédéric Gauthier, à ma droite, qui est le directeur développement durable et responsabilité sociale, et Jean-François Aubin, qui est le directeur de projet pour la procédure d'évaluation environnementale chez SNC Lavalin pour le projet Matawinie.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Maintenant, je vais demander aux personnes-ressources de se nommer et de nommer l'institution qu'il ou elle représente.

310 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui, bonjour. Moi, c'est Marie-Lou Coulombe, je suis chargée de projet au ministère de l'Environnement. Est-ce que je dois nommer les autres personnes qui m'accompagnent?

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien, en fait, c'est parce que vous avez le micro, c'est plus simple, mais l'autre est à côté, elle est assez proche, ça va.

320 **Mme MAUD ABLAIN :**

Oui, bonjour! Maud Ablain pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une autre personne, je crois par téléphone, que vous voulez peut-être nommer?

330 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Il y a également des personnes dans la salle, est-ce qu'on les nomme aussi?

335 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

340 O.K. Donc, avec nous, on a Marc Guénette, qui est de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère de l'Environnement; il y a Émilie Lapalme-Gendron qui est au téléphone, qui est chef d'équipe au Centre de contrôle environnemental du Québec; il y a Vincent Veilleux, qui est analyste modélisation de la dispersion atmosphérique et de la qualité de l'air et Félix Antoine-Blanchard, qui est de la Direction des eaux usées.

LA PRÉSIDENTE :

345 Merci. Madame du MERN?

Mme CRISTINE FOURNIER :

350 Bonjour! Christine Fournier. Moi, je suis notaire, je suis à la Direction de la coordination des affaires minières au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce soir m'accompagnent : dans la salle, madame Sandra Trépanier, elle est ingénieure, chargée de projet à la Direction de la restauration des sites miniers du MERN, et il y a également madame Émilie Samson, elle est conseillère en développement territorial au secteur territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

LA PRÉSIDENTE :

360 Merci.

Mme LOUISE LAJOIE :

365 Je suis Louise Lajoie, je suis médecin spécialiste en santé publique. Je travaille en santé environnementale à la Direction de santé publique de la Montérégie... de Lanaudière, pardon, nouvelle attribution, pardon, et je représente le ministère de la Santé. Je suis ce soir avec Gabriel Hakizimana, qui est dans mon équipe en santé environnementale.

LA PRÉSIDENTE :

370 Est-ce que je constate qu'il y a une erreur sur votre acronyme, MTSS?

Mme LOUISE LAJOIE :

375 Ça devrait être MSSS.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Donc, ce n'est pas le ministère du Travail et de la Solidarité sociale.

Mme LOUISE LAJOIE :

380

Non, c'est Santé et Services sociaux.

LA PRÉSIDENTE :

385

Parfait. Donc, c'est le ministère de la Santé et des Services sociaux, juste pour être certaine que tout le monde soit... désolée. Oui, derrière?

Mme AMÉLIE BENOÎT :

390

Oui, bonjour! Amélie Benoît, biologiste, analyste au MFFP, donc ministère Forêts, Faune et Parcs, secteur forêts.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

395

Bonjour! Félix Nadeau-Rochon, directeur par intérim au service d'aménagement de la MRC. Je suis également accompagné de David Deslauriers, conseiller en aménagement au service d'aménagement.

LA PRÉSIDENTE :

400

Parfait, merci beaucoup. Donc, la parole est maintenant à l'initiateur... excusez-moi? Je n'ai pas vu, O.K., excusez-moi.

M. CLAUDE BENOÎT :

405

Claude Benoît, représentant de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, puis je suis accompagné de monsieur le maire, monsieur Réjean Gouin; Pascal Ferland en urbanisme; Michel De Laplante, sécurité publique, et le DG, Sébastien Gariépy.

LA PRÉSIDENTE :

410

Merci. Est-ce que tout le monde s'est présenté? Il y a personne d'autre en ligne? Je pense qu'on avait seulement une personne au téléphone.

415

Alors, merci, tout le monde, d'être là pour répondre aux questions du public. Alors, la parole est maintenant à l'initiateur de projet, monsieur Desaulniers, qui présentera le projet durant environ 25 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert. À la suite de la pause, nous débuterons par confirmer, avec l'initiateur et les personnes-ressources, les documents complémentaires qu'ils déposeront à la commission.

420

Alors, la parole est à vous.

**PRÉSENTATION DE M. ÉRIC DESAULNIERS
INITIATEUR DE PROJET**

425 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

430 Merci, Madame la Présidente. Chère Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chères personnes-ressources, chers concitoyens de la Haute-Matawinie et du Québec qui nous regardent en ligne en ce moment, merci de me donner l'opportunité de présenter notre projet pour les 25 prochaines minutes.

435 D'entrée de jeu avant de commencer, je veux juste vous signifier à quel point que ce projet-là, on reconnaît que c'est un privilège unique qu'on a de pouvoir développer un projet d'extraction de ressources naturelles non renouvelables. C'est un privilège qui vient, aux yeux de tous nos employés et membres du conseil d'administration, actionnaires et moi-même, qui vient avec de grandes responsabilités. On a vraiment travaillé fort pour développer un projet, le projet qu'on vous présente aujourd'hui qui, à mon sens, est un projet de développement durable dans lequel on a mis tous les efforts possibles pour qu'il soit au niveau qu'il est aujourd'hui.

440 Avant qu'on aille plus précisément sur le projet, un petit historique de notre entreprise. Comment ça a débuté en 2012, c'était une idée d'exploration. C'est vraiment l'histoire d'une découverte exceptionnelle qu'on a faite dans la région de Saint-Michel-des-Saints. Puis comment qu'on a choisi cette région-là, comment on est atterri à Saint-Michel-des-Saints, ce n'est pas par hasard. On a débuté l'exploration au début dans l'Outaouais, on avait ciblé une zone de plus de
445 20 000 kilomètres carrés de géophysique aéroportée qu'on a faits, puis comment on a ciblé l'endroit ici, le nom de l'entreprise le dit : « Nouveau Monde ». On voulait explorer de nouveaux territoires qui n'avaient jamais été explorés, qui présentaient des assemblages minéralogiques, des propriétés métamorphiques similaires aux gisements connus en Outaouais, de graphite.

450 Il y en a plusieurs gisements connus en Outaouais. Un petit historique que vous voyez sur la carte à ma gauche, vous voyez... tout ce que vous voyez en noir, juste au nord-est d'Ottawa, c'est des gisements connus de graphite, des indices. L'endroit où j'habite, en fait, à L'Ange-Gardien s'appelait *Graphite City*, pour la petite histoire, de 1880 à 1890.

455 Par la suite, il y a eu une mine à Notre-Dame-du-Lourdes qui a été exploitée pendant plusieurs décennies et, aujourd'hui, il y a encore une opération à Lac-des-Îles qui roule depuis plus de 30 ans.

460 Donc, c'était notre modèle d'affaires de vouloir rechercher le même type de gisement qui fait un petit peu la reconnaissance de la qualité du graphite dans le monde, qui vient du Québec, mais plus gros, plus beau, avec des techniques modernes de géophysique, et c'est de cette façon-là qu'on est atterri à Saint-Michel-des-Saints.

465 Donc, même en 2013, j'étais venu ici. Je me souviens, j'avais rencontré monsieur le maire
Bellerose, à l'époque, avec même Paul-Émile Ottawa des Atikamekw, et j'avais demandé la
question : est-ce qu'un projet de mine ferait du sens pour la région? Moi, je suis nouveau ici.
Pratiquement, à l'unanimité les gens disaient : bien oui, ça pourrait faire du sens de revitaliser
notre économie. À l'époque, la seule... mais, il y avait un « mais » aussi : « Mais où? » Bien, ça, je
470 n'étais pas capable de le dire à l'époque. Maintenant, on peut dire c'est où. C'est ce qu'on ne
choisit pas, c'est la nature qui choisit pour nous où le gisement va être.

475 Donc, la logique était la suivante : on a mis dans notre ADN, c'était important de développer
le projet de la meilleure façon à l'exploration, de trouver le gisement qui présente les meilleures
propriétés physiques, les meilleures propriétés métallurgiques qui vont nous permettre de franchir
toutes les étapes puis de nous rendre là aujourd'hui.

480 Donc, depuis 2012, trois premières années d'exploration – découverte en 2015. Depuis
2015, il y a plus de 30 000 mètres de forage qui ont été faits, il y a plus de 40 millions de dollars
qui ont été investis dans le projet en étude économique préliminaire en 2016; en 2017 de
pré faisabilité; en 2018, une étude de faisabilité. On a décidé de construire notre fameuse usine de
démonstration qui a coûté environ 15 millions de dollars pour se rendre aujourd'hui avec les
études d'impact qu'on vous a présentées, qu'on va discuter un petit peu plus loin, et on prévoit, à
la suite de l'obtention de toutes les autorisations, débiter la construction vers la fin 2020 pour une
485 production en 2022.

485 Donc, on arrive de loin, mais on s'en va loin aussi. Puis le dialogue avec le milieu depuis le
début a fait en sorte qu'on a le projet qu'on a là aujourd'hui, et puis on vous en remercie
beaucoup. C'est un gisement de classe mondiale.

490 Le projet qu'on a, notre plan d'affaires, maintenant, s'insère dans un modèle d'affaire de
développement durable qui s'insère dans une économie circulaire. On a la chance que le marché
suive notre modèle d'affaires. Donc nous, ce qu'on développe, c'est une opération minière 100 %
électrique dans les cinq premières années d'opération de notre projet avec une première
transformation, aussi 100 % électrique, d'un concentré de graphite qui est utilisé dans les
495 batteries lithium-ion, donc on veut le transformer en graphite sphérique qui va être utilisé par des
manufacturiers de batteries lithium-ion qui eux, bien, nous vendent des batteries lithium-ion pour
remettre dans nos camions électriques, puis c'est des quantités très importantes, c'est des gros
véhicules. Ça fait que pour nous, c'est important de rentrer dans cette dynamique-là.

500 Ce que je peux vous dire aussi, on a pris l'engagement de faire cette mine 100 % électrique
là, on a fait nos études à l'interne, on a discuté avec toutes les parties prenantes à l'intérieur de
notre compagnie, incluant nos clients qui le demandent et nos actionnaires. On prend aussi
l'engagement d'être carboneutres dans les cinq premières années de la mine, au fur et à mesure
qu'on va électrifier nos transports. C'est quelque chose de possible et c'est quelque chose de très
505 souhaitable par nos clients et nos actionnaires d'être la première mine carboneutre, pour offrir un
produit aux batteries lithium-ion carboneutres. Ça, c'est très important.

Donc, en fait, ce qu'on vous présente aujourd'hui, particulièrement pour le BAPE, c'est les deux premières étapes de ce modèle d'affaires là, c'est notre opération minière sur le site et le traitement du concentré de graphite à Saint-Michel-des-Saints.

510

Bon, le contexte géographique. C'est très important où est situé le gisement. Il n'y a aucun endroit qui est parfait, c'est seulement des avantages et des inconvénients à chacun des sites. Je peux vous dire, le fait qu'on peut prendre l'engagement que notre projet soit carboneutre, c'est réellement grâce à l'accès à l'infrastructure, à l'accès à l'hydroélectricité. Si c'était un projet, par exemple, dans des régions très éloignées, ce serait difficile d'être carboneutre; ce serait, voire, impossible aujourd'hui ou très difficile dans quelques années.

515

On est capables de faire des projets à faible empreinte parce qu'on n'a pas besoin d'amener l'infrastructure jusqu'au gisement. Et il y a beaucoup d'avantages aussi parce qu'il y a beaucoup d'impacts positifs. Il y a beaucoup de personnes qui ont besoin du projet, qui vont pouvoir y travailler et y profiter. Il y a déjà des fournisseurs locaux qui profitent de tout ça, on n'a pas besoin d'amener – fly-in/fly-out – des gens sur le site. Donc, il y a beaucoup d'avantages.

520

Il y a aussi des avantages à notre localisation qui font qu'il n'est pas nécessairement en ville. Il y a d'autres projets qui existent qu'il y a vraiment beaucoup de gens qui sont déplacés, ce n'est pas le cas de notre projet. On est vraiment retirés des zones plus habitées, c'est relativement peu développé, mais il n'y a pas d'endroit qui est vraiment idéal, là. Mais on pense que la nature a quand même fait relativement bien les choses sur notre projet pour l'avoir situé où il est aujourd'hui.

525

530

Donc, le contexte géographique, vous connaissez la région; Saint-Michel-des-Saints, Manawan à 85 kilomètres au nord, nord-ouest d'ici. On est situés dans la MRC de Matawinie, qui, malheureusement, est une MRC relativement dévitalisée au Québec, qui a besoin de diversification économique. Donc, le forestier, c'est très important à Saint-Michel, le récréotourisme, c'est très important à Saint-Michel. Nous, on rentre dans une perspective de maintenir ces dynamiques-là en santé, tout en ajoutant une offre de diversification.

535

Bon, une chose qu'on est très fiers sur notre projet, depuis qu'on le développe, depuis 2016, on a eu trois itérations. On a commencé avec un projet de 50 000 tonnes de concentré de graphite en 2016 avec une empreinte, on s'étalait, comme vous le voyez sur l'image ici, on s'étalait beaucoup. On a discuté avec les gens de la communauté, on a amélioré nos techniques.

540

2017, on a offert un autre 50 000 tonnes par année, mais en préféabilité, mais ce qu'on est vraiment particulièrement fiers, c'est maintenant on a un projet de 100 000 tonnes par année de produit fini, donc on double un peu la valeur économique de notre projet, mais en minimisant l'empreinte grâce, notamment, au remblai progressif, la codisposition, plein de trucs qu'on va discuter, qui sont vraiment importants dans l'optimisation de l'empreinte, minimiser l'impact négatif.

545

550 Donc, un petit vidéo rapide, on va vraiment survoler. On part d'ici, en fait, dans le vidéo,
comme vous le voyez, on se dirige cinq kilomètres au sud-ouest de Saint-Michel-des-Saints – on
voit qu'il y a un petit lag, malheureusement, par rapport à ce que je vois sur mon écran – on
arrive, la première chose que les gens vont voir, c'est notre centre d'interprétation. Un pavillon
555 d'accueil, qui fait partie de notre plan d'intégration au territoire qu'on vient de déposer à la
commission, qu'on va pouvoir discuter plus en détail dans une autre présentation.

 On a notre concentrateur, nos bâtiments principaux, notre usine principale où le traitement
est fait. On voit notre concasseur, ici, où notre minerai va être entreposé avant d'aller au
concentrateur. On a le stationnement pour nos véhicules électriques avec des bornes et ici, c'est
560 le stationnement plutôt de nuit, avec le garage où on va mettre nos véhicules, où on va pouvoir
les réparer.

 Ici, on a une image à l'année 15. Ça, c'est à l'année 15, notre fosse, elle va ressembler à
quoi, avec la codisposition, la restauration progressive qu'on va avoir faite, la végétation va avoir
565 commencé à pousser sur notre résidu minier, puis on se dirige vers l'usine de traitement des
eaux, tranquillement pas vite.

 Ce que vous voyez ici, c'est notre usine de traitement des eaux. Ça, c'est le seul effluent
final, c'est le seul endroit qui sort de l'eau de notre site minier. Toute l'eau est captée sur le site et
570 sort à cet effluent-là. Quand ça sort de notre usine de traitement des eaux ici, l'eau, elle répond à
toutes les normes. Elle est très, elle est très propre, elle est identique à peu près, en termes de
contenu métallique, à ce qui est dans les lacs environnants.

 Puis ce que vous voyez ici, bien, ça fait partie de notre tour d'observation, ça fait partie de
575 notre plan d'intégration au territoire. Donc, vous voyez notre opération au fond là-bas, c'est ce
qu'on va voir quand les gens vont venir faire du vélo de montagne, par exemple, sur notre site, ils
vont être capables de voir cette tour d'observation là, venir observer, voir les observations en
temps réel, comment qu'elles vont se passer. On prévoit aussi mettre un système de caméra qui
va pouvoir, potentiellement en ligne tout le temps, les gens vont pouvoir suivre notre opération.

580 On pourra parler un petit plus en détail du plan d'intégration dans une autre note.

 Donc, en gros, notre cadre d'exploitation retenu est très important. C'est un investissement
au total de 350 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent, qu'on veut optimiser au maximum,
585 que ça se fasse dans la région. Par année, on va dépenser 49 millions de dollars en dépenses
d'exploitation, c'est significatif, en salaires, en fournitures. Encore une fois, on a des politiques
d'achat local qu'on veut que ces montants-là profitent le plus possible à la communauté d'accueil.

 160 personnes travaillent, emplois directs, durant les opérations. Durant la construction,
590 c'est de 250 jusqu'à 465 personnes qui vont venir ici, notamment en 2021, le pic de construction.
Et notre projet, on prévoit le miner, comme vous voyez, en partant – on ne le voit pas du tout, on

ne voit pas ce que je vois à l'écran ici. Bon. Bogue. Je me demandais, vous me regardez avec des gros yeux.

595 Bon, c'est de ça que je parlais. Donc, ce que je disais, c'est la même chose, mais je pointais ici vers le sud, ça fait que notre projet, on le commence en cinq phases à miner du sud en montant vers le nord, et le remblaiement progressif permet qu'il n'y ait jamais, à la fin de la durée de vie de la mine, un énorme, une énorme crevasse, cicatrice dans la terre. Ça va vraiment être plus un plan d'eau ici qui va être un kilomètre par 400 mètres environ dans le nord, c'est ce qui va
600 rester, avec du matériel ici que vous voyez, qui va être avec de la végétation par-dessus qui repousser. Ça va ressembler à ceci.

Donc, la zone de l'étude d'impact – vous avez vu tous les documents, si vous avez osé télécharger le tout, c'est beaucoup de documents, on est conscients de ça. L'étude d'impact a été
605 réalisée par SNC-Lavalin ça a coûté plus de 3 millions de dollars, ça fait depuis 2016 qu'on a débuté les études de caractérisation du milieu, suivies des études d'impact en parallèle de nos études de faisabilité. C'est un document qu'on a déposé il y a un petit moins d'un an en avril dernier, de 5 206 pages, qui a été fait par 52 experts différents dans chacun leur champ d'expertise. On a reçu plusieurs questions, 126 questions du Ministère. On a répondu plusieurs
610 centaines de pages de réponses, donc c'est des documents qui sont très exhaustifs, très complets.

Nos experts sont dans la salle aussi pour répondre aux questions les plus pointues qu'on a. Cette étude-là a été faite selon les plus hauts standards adoptés par l'industrie puis acceptés par
615 le ministère de l'Environnement, puis c'est maintenant utilisé à l'international, ces standards-là, c'est vraiment une façon de faire qui est reconnue partout.

Puis le territoire à l'étude, bien, on a beaucoup plus grand que notre projet. Donc, c'est 4 000 hectares d'études environnementales pour un projet qui représente environ 300 hectares.
620 Puis les conclusions importantes, parce que maintenant, je vais avoir trois diapositives seulement pour vous résumer les 6 000 pages environ au total d'informations, les conclusions importantes démontrent que les impacts les plus importants sur les milieux biologiques et physiques sont contrôlés puis limités à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre du projet.

Ça fait que quand je parlais tantôt d'un endroit idéal, à l'intérieur d'un kilomètre du projet, on contrôle nos impacts, mais à l'extérieur, il y a des impacts faibles à négligeables, seulement sur
625 les milieux physiques et les milieux biologiques. Puis sur le milieu humain, bien, lui, il a des impacts forts relativement aux bénéfiques à faire, des impacts forts positifs. Ça fait que c'est un peu ça le but.

630 J'ai trois diapositives pour résumer l'étude. Ce qu'on fait ici, vous voyez, c'est durant la période d'exploitation, notre étude d'impact concerne la construction, l'exploitation et la fermeture. Je résume ici seulement durant la période d'exploitation. Vous voyez une colonne sur l'impact du

635 projet, sans les mesures d'atténuation, avec les mesures d'atténuation et quelles sont ces
mesures d'atténuation là.

640 Donc, vous voyez pour le milieu biologique, bien, qui sont principalement la faune et la flore,
on a des impacts faibles, mais qui sont moyens pour, particulièrement, l'habitat du poisson. Donc,
on le sait que l'habitat du poisson à l'intérieur du rayon d'un kilomètre en périphérie de notre
projet, des fois à l'intérieur de nos infrastructures, les cours d'eau qui sont là, qui peuvent
potentiellement avoir des poissons, c'est un élément à surveiller.

645 Avec nos mesures d'atténuation qui sont la compensation de l'habitat du poisson qui peut
être impacté de manière moyenne à l'intérieur du site, bien nous, on compense plus grand encore
en habitat de poisson à l'extérieur du site. C'est une mesure d'atténuation qu'on fait, puis aussi le
traitement des eaux puis on s'assure qu'on n'a aucun contaminant à aucun habitat de poisson sur
notre projet.

650 L'autre milieu, le milieu physique. Le milieu physique, c'est l'eau, la qualité de l'air, la
luminosité, le bruit, ce qu'on a noté, c'est sans la mesure d'atténuation, l'impact du projet, il y avait
des impacts moyens à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre pour la qualité de l'air. Il y avait des
impacts moyens sur la luminosité, et des impacts, même, forts, à l'intérieur d'un kilomètre,
notamment pour les gens qui habitaient au Lac-aux-Pierres, qui était tout près de notre opération,
eux, ils avaient des impacts forts.

655 Donc, on a mis beaucoup de mesures d'atténuation, notamment l'acquisition volontaire,
dans un rayon d'un kilomètre, qu'on a proposée à tous ceux qui voulaient se départir de leur
propriété, on a fait l'acquisition de ces propriétés-là. Donc, les 11 propriétés du Lac-aux-Pierres
ont été acquises et 7 dans le domaine Lagrange. Donc, on a 18 propriétés de 18 personnes qui
se sont prémunies de ce programme-là, qui sont maintenant... qui ont vendu leur propriété.

665 Donc, ça l'a réduit, avec les mesures d'atténuation, à un impact faible limité à l'extérieur.
Quand on est à l'extérieur du rayon d'un kilomètre, c'est des impacts faibles. Ça fait que ça, c'est
important. Ça fait que tant la qualité de l'air, luminosité, climat sonore avec les mesures
d'atténuation qu'on a mises en place, à l'extérieur on est maintenant faible.

670 Milieu humain. Milieu humain, c'est plus difficile à définir. Le milieu humain, c'est difficile de
mettre un rayon d'un kilomètre, par exemple. Donc, on voit qu'on a un impact fort sur la vaste
majorité des gens. On va avoir un impact fort, notamment sur l'environnement socioéconomique
et l'emploi. On va créer beaucoup de richesses dans la région, c'est certain qu'on a un impact fort.
Encore plus quand on fait des mesures, des mesures d'atténuation du genre le DEP qui va
commencer bientôt, la politique d'achat local, la politique d'embauche locale. C'est toutes des
choses qui permettent d'améliorer encore plus l'impact qu'on va avoir sur la région, puis s'assurer
que ça reste pour longtemps.

675

680 Mais il faut reconnaître aussi, dans la santé psychosociale, il y a des gens qui peuvent avoir des perceptions très négatives et être très inquiets de notre projet, donc on a aussi à surveiller des impacts potentiellement négatifs sur la qualité psychosociale, la santé psychosociale de quelques personnes qui voient notre projet de manière plus stressante, qui vivent un stress. Il faut garder un dialogue ouvert, s'assurer que les sondages qu'on fait, par exemple, on les continue annuellement pour comprendre et avoir un processus de gestion des plaintes très proactif.

685 Bon, mise en opération. Notre opération, une des mesures d'atténuation importantes, c'est que notre opération minière va seulement se faire 16 heures par jour, la semaine, cinq jours sur sept; et la nuit et la fin de semaine, les opérations minières sont arrêtées. C'est un projet, si vous voyez ici, la capacité, 6 500 tonnes par jour au concentrateur. Si on compare d'autres projets, par exemple Malartic, je pense que c'est 50-55 000 tonnes par jour qui vont au concentrateur, donc c'est un projet minier, je considérerais, petit à moyen comparativement à des projets, par exemple, de fer ou aurifères qu'il peut y avoir ailleurs au Québec.

690 Au niveau routier, c'est 15 à 20 camions qui vont partir de notre site ou qui vont venir nous mener des fournitures. Donc, comparativement aux 400 camions qu'il y a actuellement, lourds, sur la 131 pour le bois, c'est relativement raisonnable.

695 Bon. Notre procédé, on a la chance d'avoir un procédé qui est essentiellement mécanique. On broie de la roche et, naturellement, le graphite, il flotte en surface. Si vous n'avez pas encore visité notre usine de démonstration, vous êtes les bienvenus, juste à venir voir Isabelle au bureau, vous pouvez visiter, voir c'est quoi. C'est assez simple, comme processus. On est chanceux qu'il n'y a pas nécessairement beaucoup d'agents chimiques qui sont utilisés dans le procédé. C'est relativement simple et mécanique.

700 Puis notre procédé, bien, il part de notre minerai, qui est environ à 4,3 % de graphite dans la roche et qui le concentre jusqu'à 97-98 % en concentré.

705 Bon, un sujet super important pour nous. On reconnaît que la gestion des résidus, c'est probablement en direct lien avec la gestion de l'eau, qui est probablement le point le plus sensible. Ça fait que nous, ce qu'on propose, on propose une technique de gestion des résidus qui est proactive, qui est basée sur les connaissances et l'expérience de plusieurs dizaines de mines dans le monde qui utilisent des concepts comparables, qui font des suivis environnementaux plusieurs décennies, puis tout ça, c'est pour s'assurer qu'on a une gestion qui est non seulement irréprochable pendant l'opération, mais qui est surtout bonne pour les siècles à venir.

715 Puis ce qu'on fait fondamentalement, si on résume notre projet le plus vulgairement possible, bien, en ce moment, le graphite est dans le sol avec tout ce qui est dans la roche avec lui. Ce qu'on fait, c'est on prend cette roche-là, on l'amène dans notre concentrateur, on sort le graphite qu'on vend et on veut retourner le reste de la roche dans les mêmes conditions physicochimiques qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire à l'état d'équilibre, et qui ne génèrent pas d'acidité dans les milieux environnants.

720 Donc, pour faire ça, on a développé cette technique-là de gestion des résidus qui s'appelle la codisposition de nos résidus, qui permet aussi de... qu'est-ce qui est important, c'est la restauration progressive, et le remblaiement progressif de la fosse. Ça fait que c'est trois trucs qu'on fait dans notre gestion des résidus qui nous permettent de minimiser l'empreinte sur l'environnement, puis que c'est bon pour les siècles à venir, pour que ce soit à l'équilibre.

725 Bon, gestion de l'eau, c'est super important, on va en parler davantage durant la commission ici. On s'insère dans le bassin versant du lac Taureau. Je dirais, nous, notre effluent final va au ruisseau à l'Eau Morte. Le cours d'eau le plus connu et le plus près de notre projet, c'est la rivière Matawin. On a vraiment un effet négligeable sur le débit de la rivière Matawin, ça représente 0,06 % du débit journalier moyen de la rivière Matawin.

730 Donc, ce que nous on va relâcher à l'effluent final après qu'il soit traité et contrôlé, c'est vraiment un impact négligeable sur la rivière Matawin.

735 Qu'est-ce qu'il est important aussi de savoir, c'est que toute l'eau qu'on a besoin dans notre procédé, on en a amplement sur le ruissellement qu'il y a sur le site, l'eau qu'on va capter en ruissellement et en dénoyage de notre fosse sur notre site.

740 Bon, mine 100 % électrique. Je suis persuadé qu'on va avoir la chance d'en parler davantage. Juste pour vous confirmer l'état de la situation aujourd'hui, c'est qu'il y a vraiment beaucoup d'intérêt de la part de plusieurs joueurs sur la planète. On a beaucoup d'ententes de confidentialité, on est sur le point d'avoir des ententes de principe qu'on va pouvoir annoncer plus particulièrement, mais le chiffre de cinq ans est vraiment en lien avec nos discussions avec les plus grands manufacturiers de la planète.

745 On voit ici un exemple en particulier, mais vraiment, tout le monde est en train de développer une flotte électrique et on a la chance d'avoir un projet relativement proche de Montréal, qui permet d'être un super beau showcase. Ça fait que ça, c'est vraiment un projet qui me tient personnellement à coeur, qu'on met de l'avant puis qui va arriver.

750 Bon, avant-dernière slide sur le projet. Bon, on a fait un dialogue ouvert, je pense qu'on a rencontré 1 400 personnes dans la communauté. La plupart des gens dans la salle sont déjà venus dans nos présentations publiques. 70 rencontres depuis 2015, ça nous a amenés à avoir un taux d'accueil, un taux de support dans la communauté vraiment, vraiment bon : 83 % en 2018; 82 % en 2019; le 9 % qui sont plus inquiets de notre projet, moi, c'est celui-là que je vise. 755 Avec le temps, quand le projet va être construit et qu'il soit connu, moi, je vise, je veux tendre vers un 100 %. Au minimum, que les gens qui étaient inquiets de notre projet, ils disent : finalement, il ne me dérange pas du tout, c'est bien fait. C'est vraiment ce que je vise. On ne va jamais s'asseoir sur nos lauriers, sur nos pourcentages, on veut viser le 100 %.

760 Bon, restauration à la fermeture. Comme j'ai dit, qu'est-ce qui est important, c'est que la fermeture, c'est bon pour les siècles à venir, donc il ne faut pas qu'il y ait de trucs qui se passent

765 dans des centaines d'années, qu'on ne comprend pas avec nos résidus miniers. Puis c'est important, on est surveillés. Il y a plus de 25 millions de dollars qui vont être déposés au début de l'opération, puis il y a au moins dix ans de suivi qui sont obligatoires par le gouvernement du Québec après la fermeture, ça fait qu'on met déjà l'argent d'avance pour gérer ce plan de fermeture là qui est approuvé dès aujourd'hui par le ministère de l'Environnement, puis qui est toujours révisé au fur et à mesure de l'opération.

770 Dernière slide, promis. Les mesures intégrées au projet, il y en a quelques-unes qui sont exceptionnelles sur notre projet, qui sont très innovantes : mine 100 % électrique, on est très innovants puis on est fiers de développer le premier projet de mine à ciel ouvert 100 % électrique.

775 La gestion des résidus en codisposition qui évite l'utilisation de digue. C'est des résidus qui sont secs, sans digue – super important.

Le retour des stériles des résidus miniers dans la fosse. Ça, c'est aussi important.

Restauration progressive pour limiter l'érosion éolienne puis les effets sur le paysage.

780 Puis les horaires adaptés à la situation récréotouristique de la région.

L'optimisation de retombées socioéconomiques en l'achat local, embauche locale.

785 Je pense que le programme d'acquisition volontaire, rayon d'un kilomètre, on est rendus à 3,2 millions de dollars investis en immobiliers dans la zone périphérique dans le projet – ça, c'est très avant-gardiste – et notre plan d'intégration au territoire qui est aussi... que j'ai hâte de vous présenter en détail.

Voilà ma présentation, Madame la Commissaire.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre présentation, Monsieur Desaulniers.

795 Alors, maintenant, je déclare le registre ouvert, nous serons de retour dans 15 minutes. Merci de votre patience, à tout à l'heure.

800 _____
SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

805

**REPRISE DE L'AUDIENCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

LA PRÉSIDENTE :

810

Donc, la commission a demandé, au moment des rencontres préparatoires avec l'initiateur et les personnes-ressources, certains documents qu'elle jugeait importants pour tenir cette première partie avec le public – merci de vous asseoir derrière, s'il vous plaît –, ainsi que des documents complémentaires, des mises à jour ou des documents de vulgarisation. Je vais donc faire un tour de table auprès de l'initiateur de projet, d'abord, et ensuite des personnes-ressources pour le dépôt officiel de ces documents.

815

820

Pour les présentations demandées, nous les déposerons lorsqu'elles vous seront demandées. Donc, c'est surtout les autres documents et non pas les présentations qu'on vous avait demandées. Donc, seulement me confirmer les documents de référence, les nommer et ensuite, les analystes feront le suivi avec vous. Merci. C'est surtout pour porter à l'attention du public des documents qui ont été déposés.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

825

Le premier document, qu'on appelle *l'Annexe D*, c'est une analyse de stabilité de la halde, a été déposé.

830

Le deuxième document, c'est l'article scientifique de Bussière et al sur le *Contrôle des infiltrations d'eau dans les haldes à stériles*.

Le troisième document c'est une mise à jour de nos claims Matawinie;

835

Le quatrième document, une *Analyse de stabilité des parois de la fosse* qu'on avait faite en 2017;

Le cinquième document, c'est notre présentation générale qu'on vient juste de faire;

840

Le sixième document, c'est une autre analyse de stabilité qu'on avait faite en 2017, qui s'intitule *Open Pits Load Design Pre-Feasibility Study*, en anglais;

Et le septième document, c'est notre plan d'intégration au territoire, le sommaire intégré qu'on a déposé ce soir, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

845

Merci beaucoup. Je vais commencer par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

850 Oui, pour notre part, on a déposé la *Directive 019* sur l'industrie minière et aussi, le bilan de la surveillance environnementale des sites miniers par le MELCC.

LA PRÉSIDENTE :

855 C'est bon?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

860 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Ça complète pour les deux autres participantes?

865 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

870 Maintenant, Madame Fournier du MERN?

Mme CRISTINE FOURNIER :

875 Oui. Nous avons déposé un document qui concerne la transformation du graphite naturel au Québec. Également, les alternatives au graphite naturel. Nous avons déposé également un portrait à jour du secteur minier de l'exploration en cours dans la région de Lanaudière, le portrait à jour des dépôts de graphite et de lithium, des activités d'exploration et des mines de graphite et de lithium en exploitation ou en développement au Québec.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pensez à d'autres, vous pouvez aussi nous le dire par après.

885 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Oui, merci.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou avec l'analyste responsable de votre dossier.

895 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

900 Merci.

Mme CRISTINE FOURNIER :

Merci.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Lajoie de MSSS?

910 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Nous avons déposé...

LA PRÉSIDENTE :

915 Votre micro. Juste allumer votre micro pour la sténotypiste.

Mme LOUISE LAJOIE :

920 Nous avons déposé neuf pièces qui sont :

Les dimensions sociales et psychologiques des activités minières, qui ont été réalisées par l'INSPQ;

925 *Le Cadre de gestion de risque*, de L'INSPQ;

Une étude qui a été faite lors du cadre du BAPE à Malartic pour le bruit, par l'INSPQ;

Une autre présentation de l'INSPQ qui considérait les impacts faits à une mine à ciel ouvert;

930 Il y a le portrait de la population de Saint-Michel-des-Saints avec des statistiques;

Un sommaire des dimensions sociales, psychologiques des activités minières, qui accompagne le gros document;

935 Et un guide de soutien en santé pour les évaluations d'impacts, psychologiques et sociales.

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

940 Merci beaucoup. Vous pouvez juste refermer votre micro. Madame Benoît du ministère de la Faune, Forêts et Parcs?

Mme AMÉLIE BENOÎT :

945 Oui. Nous on a déposé un seul document qui sont *Les lignes directrices de conservation des habitats fauniques*, 4e édition, de 2015.

LA PRÉSIDENTE :

950 Merci beaucoup. Je ne vois pas votre nom, attendez, je les ai ici.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

955 Donc, nous, on a déposé une copie du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

LA PRÉSIDENTE :

960 Donc vous, vous êtes monsieur Nadeau-Rochon, c'est bien ça? O.K. Et Monsieur Benoît?

M. CLAUDE BENOÎT :

965 Oui. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints, on a déposé le Plan d'urbanisme, les règlements, le plan des mesures d'urgence, les règlements de zonage.

LA PRÉSIDENTE :

970 Parfait, merci beaucoup. Alors, pour le public, évidemment, ce ne sont pas nécessairement des documents que vous voulez tous lire, c'est surtout, si vous avez des intérêts particuliers, vous pouvez chercher les documents qui pourraient vous intéresser, et c'est aussi pour la commission. Alors, en principe, ils devraient être déposés sur notre site Web, incessamment.

975

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GILLES CARTIER**

LA PRÉSIDENTE :

980

Alors, je prendrais la première question. Le premier qui a été inscrit au registre, c'est monsieur Gilles Cartier. N'oubliez pas d'allumer votre micro et d'être assez proche du micro, encore là pour la retranscription et la webdiffusion.

Bonjour! Bonsoir, plutôt.

985

M. GILLES CARTIER :

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur Locat. Je suis le premier à utiliser les installations, ça va bien.

990

LA PRÉSIDENTE :

Ça marche, c'est bien.

995

M. GILLES CARTIER :

Alors, Gilles Cartier, mon nom. Je suis résident de Saint-Michel-des-Saints. On côtoie la région ici depuis les années 50 et je suis président de l'Association pour la protection du lac Taureau.

1000

Alors, Madame la Présidente, en...

LA PRÉSIDENTE :

1005

C'est une question. Il faut poser des questions aujourd'hui.

M. GILLES CARTIER :

Je pose ma question.

1010

LA PRÉSIDENTE :

1015

Si vous avez une opinion, c'est pour la deuxième partie, oui. Donc, vous avez droit à deux questions pour l'initiateur ou pour... je vais relayer à la personne que ça concerne. Mais c'est la deuxième partie pour donner votre opinion, je suis désolée, c'est la route.

M. GILLES CARTIER :

D'accord, mais c'était juste une petite introduction à la question.

1020

LA PRÉSIDENTE :

Mais le préambule était bon. Le préambule c'est que vous résidez ici ça fait 50 ans et vous êtes président de l'Association. Maintenant, on va...

1025

M. GILLES CARTIER :

D'accord, mais je vais solidement écourter la question. Alors, en quoi la réalisation du projet de mine cadrerait avec la mission et les grands objectifs du parc régional du lac Taureau? Quand on regarde les grands objectifs du parc, le plan d'aménagement qui a été créé par la MRC et les quatre ministères, eh bien, nous, on se demande réellement comment est-ce que ça pourrait cadrer.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, c'est votre première question, on va commencer par elle. Alors, je vais premièrement demander à l'initiateur si c'est une évaluation qui a été faite, donc l'impact sur le parc régional en tant que tel et ensuite on ira voir aux personnes-ressources.

1035

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Je demande à Frédéric de prendre cette question-là.

1040

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

En fait, l'évaluation sur le parc régional du Lac Taureau n'a pas été faite en soi. Par contre, ce qu'on peut dire c'est qu'au niveau du lac Taureau et ses pourtours, les impacts sont négligeables, voire aucun impact au niveau de la qualité de l'eau, au niveau des nuisances de l'air, du bruit, etc., en raison de la distance, principalement.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Et pour ma connaissance, le parc du Lac Taureau, est-ce qu'il y a des pourtours, des berges ou c'est surtout le lac, ou quelle ampleur qu'a le parc?

1050

M. GILLES CARTIER :

Le parc a, je crois, 200, près de 230 kilomètres carrés, le lac Taureau a près de 95 kilomètres carrés.

1055

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., donc il y a une grosse partie en portion terrestre.

1065 **M. GILLES CARTIER :**

En portion terrestre, oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Parfait. Donc, l'autre volet de la question, c'est les ministères qui ont été impliqués dans la création du parc régional, est-ce que... donc, je vais peut-être commencer, c'est peut-être la MRC de Matawinie qui serait la plus... qui, selon vous, dans votre groupe? En fait, vous êtes plus proche, là, j'aurais dit MRC Matawinie ou Saint-Michel-des-Saints? Non? O.K.

1075 MRC de Matawinie, juste question de jouer peut-être la... après, les autres pourront réagir si vous voulez, la question est peut-être : quel rôle que vous pouvez jouer dans l'évaluation des répercussions qui semble être la préoccupation de monsieur Cartier?

1080 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

J'ai peut-être un peu de la difficulté à m'expliquer en quoi, comment la MRC, en fait, est habilitée à ce stade-ci à répondre à ces enjeux-là, dans la mesure où on n'a pas nécessairement toute l'expertise adéquate non plus. C'est sûr et certain que c'est un territoire à vocation récréotouristique qui est reconnu, mais je n'ai pas l'expertise, malheureusement. Je peux essayer de voir, là, mais... pour aller plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Non, c'est bon. C'est correct. Oui, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

1095 Juste une question d'éclaircissement. Donc, le parc régional, il a été créé par qui, quel organisme?

M. GILLES CARTIER :

1100 Le parc régional, il a été créé par quatre ministères. C'était, à l'époque, le Parti Québécois qui était au pouvoir, c'est les parcs, c'est le ministère de l'Environnement, Forêts, Tourisme et, je crois, ministère des Affaires municipales, qui ont accordé le statut de parc régional habité. C'était le premier au Québec.

LE COMMISSAIRE :

1105 O.K., et vous relevez de qui à ce moment-là précisément? Est-ce qu'à présent vous devez vous adresser...

M. GILLES CARTIER :

1110 Bien, le parc régional, il est composé d'une partie municipalisée par, évidemment, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et une partie qui est le parc régional. Alors, dans bien des projets, la municipalité et le parc régional – le parc régional, c'est sous la MRC. C'est la SDPRM, Société de développement des parcs régionaux de Matawinie. Alors, c'est la SDRPM et la municipalité travaillent ensemble sur des projets.

1115

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Donc, le gestionnaire du parc c'est la MRC?

1120

M. GILLES CARTIER :

C'est la MRC, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1125

Et la réponse de la MRC c'est qu'elle n'est pas habilitée, c'est ce que je comprends...

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

1130

L'enjeu technique qui était soulevé par monsieur, je n'ai pas la réponse. Par contre, comme je disais, au niveau de la vocation récréotouristique, c'est reconnu, et à partir de là, je ne sais pas si monsieur peut raffiner sa question, peut-être pour faciliter ma compréhension?

LA PRÉSIDENTE :

1135

Bien moi, ce que je comprends, si je peux me permettre, ce que je comprends c'est l'interaction entre le parc régional et le projet minier, à savoir quelles seraient, dans le fond, les répercussions que vous, vous entrevoyez comme gestionnaire du parc régional. Moi, c'est ce que j'entends. Ça pourrait être l'initiateur qui le fasse ou ça peut être vous qui le fassiez; l'idée, c'est que lui, il cherche à avoir de l'information sur l'impact sur le parc régional.

1140

Alors, moi, ce que je propose pour cette première question, c'est que la MRC évalue davantage, voire son niveau de responsabilité, comment elle peut répondre. Je ne crois pas que le ministère de Forêts, Faune et Parcs a la responsabilité des parcs régionaux, donc je crois que ça relève vraiment de vous.

1145

Alors, nous espérons, Monsieur Cartier, que vous allez avoir réponse, idéalement, dans une séance publique subséquente, sinon c'est un délai de 48 heures. Alors, je vais vous donner votre deuxième question.

1150 **M. GILLES CARTIER :**

1155 Oui, merci. Alors, dans le contexte actuel, j'aimerais donc obtenir les informations suivantes, à savoir : le budget d'opération de la SDPRM de 2005 – je crois que c'est 2005, la création du parc – à aujourd'hui; les investissements totaux de 2005 aussi à aujourd'hui, qui ont été faits dans le parc régional; les réalisations, évidemment les grandes réalisations et les projets du parc régional; la fréquentation qu'il y a maintenant, qu'il y a eu et qu'il y a maintenant; et les grands acteurs financiers du parc régional et tous les partenaires qui y sont impliqués, tous les organismes de villégiature ou d'aventure-nature ou quoi que ce soit du genre qui sont impliqués dans le parc régional.

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

1165 Donc, vous cherchez une caractérisation de la situation actuelle du parc. Moi, ce que je comprends, c'est que ça peut être intéressant pour les suivis par la suite. C'est un peu peut-être par là que vous vouliez aller.

Avez-vous ces réponses-là en ce moment? La question se dirige à la MRC de Matawinie.

1170 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Je n'ai pas les réponses en main, mais là, ce que je comprends c'est qu'on veut les états depuis 2005 à aujourd'hui?

1175 **M. GILLES CARTIER :**

Oui, c'est bien ça. Les résultats, les budgets.

1180 **LA PRÉSIDENTE :**

On cherche à savoir l'évolution de la situation du parc régional de 2005 à aujourd'hui...

M. GILLES CARTIER :

1185 Exact. Exact.

LA PRÉSIDENTE :

... puis je pense que l'idée, c'est peut-être de savoir ce qui se passerait dans le futur.

M. GILLES CARTIER :

1190

Et la création d'emplois, d'emplois permanents et temporaires.

LA PRÉSIDENTE :

1195

Parfait. Alors, pour la même chose, comme il n'a pas la réponse présentement, on espère qu'il l'a à la prochaine séance publique. Si vous n'êtes pas disponible à la prochaine séance publique, c'est webdiffusé, donc vous pourrez l'avoir... ou bien ce sera par écrit, mais en principe, j'imagine que ce n'est pas trop long à obtenir.

1200

Alors, je vous remercie.

M. GILLES CARTIER :

1205

C'est bon, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire au registre.

1210

M. GILLES CARTIER :

D'accord.

1215

Mme JOSÉE GAGNON

LA PRÉSIDENTE :

1220

Alors, j'inviterais maintenant madame Josée Gagnon. Bonsoir!

Mme JOSÉE GAGNON :

1225

Alors, en novembre 2018, Nouveau Monde Graphite a mandaté la firme Léger pour réaliser un sondage auprès des résidents et des villégiateurs. L'échantillon était de 330 sondés. Il était composé de 16 villégiateurs et 314 résidents. Alors, ma question est : comment a-t-on déterminé que 5 % de l'échantillon étaient représentatifs de la population des villégiateurs quand on sait que les villégiateurs représentent environ 50 % de la population de Saint-Michel-des-Saints?

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je pense que la question est très claire, je vais demander à monsieur Desaulniers de répondre.

1235 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

1240 C'est certain, Madame la Présidente, qu'un sondage, ce n'est pas un moyen parfait de sonder la population, ce n'est pas le seul moyen de consultation qu'on a fait avec les villégiateurs, on a fait plusieurs rencontres publiques qui ont été faites par nos collègues de SNC aussi, localement.

1245 On a essayé d'optimiser la manière que le sondage a été fait pour que Léger Léger appelle les gens en soirée, durant les weekends, pour aller chercher le maximum de villégiateurs, mais la difficulté qu'on avait, c'est que les villégiateurs n'ont pas nécessairement un numéro de téléphone à Saint-Zénon ou dans la Haute-Matawinie. Ils ont souvent une résidence secondaire sans téléphone, ça fait que c'était très difficile pour nos sondeurs d'être capables, malgré qu'ils appelaient le soir ou durant le weekend, d'être capables de sonder efficacement les villégiateurs.

1250 On a essayé de le faire, c'est vrai que ce n'est pas la meilleure méthode pour sonder les villégiateurs, ce n'était pas ça le but du sondage, c'était vraiment d'être capables de sonder au maximum les résidents de la Haute-Matawinie. Je pense qu'on l'a fait assez bien pour une tranche en particulier de la population, les villégiateurs on a eu d'autres moyens.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

1260 C'est juste que, bon, dans la foulée de votre question, si vous me permettez, c'est que là, on l'utilise un peu comme un instrument de suivi et de mesure. Donc, la question c'est : lorsqu'on présente un instrument, est-ce que la méthodologie, par exemple, est véhiculée aussi? Et comment vous allez tenter, pour la prochaine fois, parce que si c'est un instrument de suivi, que l'échantillon soit plus représentatif de la situation?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1265 Frédéric peut ajouter un complément.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

1270 En effet. Donc, en effet, la prochaine fois, en suivi, on pourra peut-être voir pour adapter la méthode de sonder, donc pour d'autres, par d'autres méthodes. Par exemple, peut-être des entrevues semi-dirigées ou des choses comme ça, pour cibler plus les villégiateurs, ce qu'on a, par ailleurs, fait au niveau de l'étude d'impact. On a fait des entrevues semi-dirigées pour les gens qui étaient particulièrement au pourtour immédiat du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1275

L'enquête complémentaire, là.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

1280

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Qui a eu lieu avec les riverains. Puis l'autre portion de votre question c'était le 51% et moi, ça m'intéressait de savoir... moi, j'ai vu des chiffres de 37 ou de 51, j'aurais peut-être envie de demander à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints de confirmer. Donc on a combien de villégiateurs dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et quel pourcentage constituent-ils?

M. CLAUDE BENOÎT :

1290

C'est difficile à répondre parce que par mon sommaire d'évaluation, j'ai les résidents, mais les villégiateurs, c'est comme des gens qui ont... en chalets, j'ai 442 chalets à Saint-Michel-des-Saints.

1295

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous n'avez pas une répartition, résidences permanentes/résidences secondaires?

M. CLAUDE BENOÎT :

1300

Bien, mes chalets, c'est mes secondaires. Pour savoir si c'est un chalet, ça veut dire que la personne, son adresse est à l'extérieur de Saint-Michel-des-Saints.

LA PRÉSIDENTE :

1305

Donc, c'est 440? Combien?

M. CLAUDE BENOÎT :

1310

442 chalets que j'ai au sommaire aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

Puis combien de résidences totales à Saint-Michel-des-Saints?

1315

M. CLAUDE BENOÎT :

Je peux le décortiquer, là, parce que j'ai 1 666 logements.

1320

LA PRÉSIDENTE :

Donc, adresses avec une famille différente, là.

M. CLAUDE BENOÎT :

1325

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1330

C'est bon. Oui, Madame Lajoie?

Mme LOUISE LAJOIE :

1335

J'étais intéressée pour dresser un portrait au niveau de la région aussi et de trouver l'information, et lorsque j'ai demandé à ce qu'on puisse ressortir les statistiques, il y a une personne de la Direction de l'information financière et du financement du MAMH qui a répondu qu'à partir de 2017, on gardait seulement la première adresse de résidence des personnes, donc c'était très difficile d'obtenir l'information sur qui est villégiateur et qui est résident permanent.

1340

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que vous pensez, Monsieur Benoît, vouloir compléter lors d'une prochaine séance ou c'est votre réponse finale? C'est tout ce que vous avez dans le fond?

1345

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1350

Oui? O.K. C'est tout ce que vous avez?

M. CLAUDE BENOÎT :

1355 Pour l'instant, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1360 O.K., parfait. Oui, Monsieur de la MRC de Matawinie, oui?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

1365 Oui, en fait, dans le cadre de la mise à jour de nos outils de planification à la MRC, la donnée la plus à jour dont on dispose date de 2017, et on parlait d'une population de 2 302, en fait de 2 302 résidences secondaires, donc population saisonnière et 2 379 en population permanente.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Dans toute la MRC de Matawinie?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

1375 Non, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, O.K.

1380 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Désolé, on allait les donner pour la MRC aussi, on parlait de 32 285 saisonniers pour 50 026 en résidences...

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Répétez? Donc, c'est quoi, excusez-moi, les chiffres de résidences....

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

1390 Pour la MRC ou pour la municipalité?

LA PRÉSIDENTE :

1395 Pour la municipalité?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

Pour la municipalité, on était à 2 302 et, en population permanente, 2 379.

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça marche, ça? Ça ne marche pas. C'est comme si la vaste majorité était en résidences secondaires?

1405 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

50-50.

1410 **LA PRÉSIDENTE :**

50-50. O.K., ce n'est pas inclusif, excusez-moi.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

1415 Non, non, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

O.K., je comprends. Parfait.

1420 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Exactement. C'est bon?

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Donc, ça revient à pas loin de votre 51 %. Votre deuxième question? Oui, excusez-moi, Monsieur Locat.

1430 **LE COMMISSAIRE :**

Excusez-nous, il faut qu'on s'habitue un peu à travailler ensemble. J'avais une question secondaire pour l'initiateur, c'est à savoir, est-ce que vous avez des données de satisfaction du même ordre pour la Première Nation atikamekw?

1435 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Non, on n'a pas fait de sondage pour la Nation atikamekw, non.

LE COMMISSAIRE :

1440

Pas de sondage, O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1445

Puis le nouveau sondage que vous avez publié récemment, est-ce que c'est possible de le déposer?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1450

Oui, on peut déposer le rapport de Léger Léger quand on va l'avoir. Je ne sais pas si on l'a, là.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Vous l'avez déjà?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1460

On peut le déposer demain, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, je vous invite à votre deuxième question.

1465

Mme JOSÉE GAGNON :

Ma deuxième question c'était : c'est quoi la définition de villégiateur qui a été utilisée par Léger? Pour la dire autrement, c'est : est-ce que le villégiateur c'est le résident qui est un résident non permanent? Est-ce que c'est cette définition-là qui a été utilisée?

1470

LA PRÉSIDENTE :

Il faut poser la question à la présidente de la commission.

1475

Mme JOSÉE GAGNON :

Oh, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

1480

Je fais juste le rappeler. Alors, quelle définition a été utilisée pour « villégiateur »?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Frédéric.

1485

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

En fait, la première question de sondage, c'était : « Êtes-vous villégiateur ou résident? »
Donc, c'est comme ça que c'était déterminé, donc par la réponse de la personne.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que quelqu'un dans les personnes-ressources a une définition plus précise? Non?
Donc, en réalité, ça a l'air d'être : si ce n'est pas votre résidence permanente, vous êtes
villégiateur. Ça convient?

1495

Mme JOSÉE GAGNON :

Oui.

1500

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire derrière.

1505

Mme JOSÉE GAGNON :

Merci.

1510

M. DANIEL TOKATELOFF

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais monsieur Daniel Tokatelloff. Bonsoir!

1515

M. DANIEL TOKATELOFF :

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Alors, je me présente, Daniel
Tokatelloff, je suis résident de Saint-Michel-des-Saints depuis 40 ans. Je suis ingénieur à la
retraite et je suis le secrétaire de l'Association pour la protection du lac Taureau.

1520

Alors, ma question est la suivante : on s'inquiète beaucoup sur la gestion des déchets
miniers et, en particulier, en lisant l'étude d'impact, on a donc identifié qu'il y avait, semble-t-il, un

1525 malentendu puisque le promoteur déclarait que des cellules expérimentales pour obtenir des
données sur la codisposition étaient installées, pardon seraient installées en 2019 et que ces
cellules étaient essentielles puisqu'elles allaient donner les informations requises pour confirmer
1530 les résultats des modélisations, pour justifier alors la codisposition elle-même, qui est un concept
nouveau, et pour justifier aussi – excusez-moi – pour justifier aussi le fait que la fosse pourrait être
remblayée de façon partielle.

Donc, nous avons découvert qu'il y avait ce malentendu puisqu'on peut dire que, et le
promoteur a révélé en novembre 2019 que...

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

On peut poser la question?

1540 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Alors, j'arrive à la question. Ces cellules, quand ces cellules seront elles installées et prêtes
à être soumises aux expérimentations et donner des résultats probants à quelle date?

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup. Alors, Monsieur Desaulniers?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1550 Madame la Présidente, bien, je vais commencer avec la première partie et je vais passer la
parole à Martine qui va expliquer plus en détail l'utilité des cellules en question...

LA PRÉSIDENTE :

1555 Mais la question était surtout sur la date.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

La date, c'est ça, pour la date...

1560

LA PRÉSIDENTE :

Au final.

1565 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1570 La date de construction.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1575 Ça fait que nous, dans notre projet de démonstration, on parle des cellules expérimentales qui étaient prévues. Dans notre projet de démonstration, on avait prévu, dès le début de nos demandes, un parc à résidus traditionnel, qu'on utilise en ce moment, et une cellule expérimentale. On a débuté la construction de la cellule expérimentale cet été, on a fait les sautages nécessaires, installé les membranes. Ce qu'il reste à installer, dès la fonte des neiges, dès ce printemps, on va commencer à étendre les matériaux qu'on a produits à l'intérieur de notre usine de démonstration.

1580 On aurait aimé commencer à étendre lesdits matériaux cet automne, effectivement, mais on a décidé de plutôt, étant donné qu'on se rapprochait de l'hiver, de commencer à étendre les matériaux plus tard au printemps, mais on avait besoin de les produire ces matériaux-là à l'intérieur de notre usine, ce n'était pas vraiment...

LA PRÉSIDENTE :

1590 Mais là, à quelle date qu'elle va être prête?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1595 On va commencer à étendre les matériaux puis à construire nos cellules dès la fonte des neiges ce printemps. Quand elle va être prête, quand on va avoir une cellule complète, je peux peut-être demander à Martine de compléter.

Mme MARTINE PARADIS :

1600 En fait, le mandat pour la cellule expérimentale a déjà été donné, on les fait en partenariat avec l'Université du Québec en Abitibi, avec l'UQAT. Ça va être en 2020. Les contrats étaient déjà donnés pour la construction, l'instrumentation, et la cellule expérimentale n'est pas requise pour démontrer la codisposition, elle est requise pour le plan d'opération et raffiner certains facteurs, comme l'épaisseur de résidus non générateurs, certains facteurs intégrés à même la cellule de codisposition.

1605

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question complémentaire. Il semble, dans l'étude d'impact, là, que quand même, qu'il y a des besoins du côté modélisation de savoir les résultats de la performance du

1610 volet, je dirais lixiviation potentielle. Bon, il y a la partie géotechnique, mais il y a la partie lixiviation. Ça, vous dites que ce n'est pas requis pour l'étude d'impact?

Mme MARTINE PARADIS :

1615 Tout à fait. Non, ça, c'est requis pour l'étude d'impact de confirmer pour la lixiviation. En fait, les étapes qui ont été demandées, on a fait des validations des concentrations sources qui allaient partir du concept des premières modélisations et ce que le Ministère nous a demandé, ce qu'on a modélisé, c'est les concentrations à l'équilibre. Donc, à long terme, ce que ça l'a donné, puis le Ministère nous a demandé de réintégrer toutes les données, pas seulement la fermeture.

1620 Parce qu'en opération de la mine, on collecte les eaux puis on les traite. Donc, nous autres, on a modélisé une fois qu'il n'y aurait plus de traitement pour le long terme, et ensuite on a modélisé... c'est ça, on a aussi les nouvelles données, mais la cellule qu'ils ont nous demandée, c'était pour valider des données sources qu'ils voulaient qu'on rajoute à notre modélisation.

1625 **LE COMMISSAIRE :**

Disons que, bon, il y aurait plusieurs questions probablement en relation avec ça, mais, par exemple, il y a un temps nécessaire pour que certaines réactions puissent commencer, il y a un temps nécessaire pour avoir un début de résultat, alors est-ce que la cellule sera en place assez longtemps d'avance pour que ça l'ait un impact sur la décision d'acceptabilité éventuellement?

1630

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien, juste pour remettre un peu en perspective pour le bien de la commission, depuis le dépôt de l'étude d'impact puis les informations qui sont aujourd'hui disponibles pour les gens, on a énormément de nouvelles informations qu'on espère déposer incessamment; de nouveaux rapports, de nouvelles études qui raffinent un peu notre compréhension précise de divers scénarios sur comment ça va se passer puis l'importance de notre cellule.

1635

1640 Donc, Martine a une présentation détaillée là-dessus. Quand la commission va le juger pertinent, on pourra répondre en détail sur où on s'en va avec ça.

LE COMMISSAIRE :

1645 Attendez un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1650 On n'a toujours pas la date, par exemple. Donc, vous avez dit 2020, plus précisément puis aussi dans le cadre des données que vous devez fournir au Ministère dans le cadre de la procédure?

Mme MARTINE PARADIS :

1655 On vise printemps 2020 après la fonte quand on va avoir une quantité suffisante de résidus représentatifs du concept, donc du projet de démonstration de résidus désulfurés. C'est la principale raison qui a fait qu'on n'a pas pu la construire, on n'avait pas la quantité suffisante pour bâtir la cellule expérimentale avec le pourcentage de soufre entrant dans la codisposition.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue a une question complémentaire.

LE COMMISSAIRE :

1665 Oui, ce serait auprès du MELCC, à savoir, est-ce que dans votre pratique ou dans vos façons d'évaluer les projets, vous êtes à l'aise avec les méthodes de codisposition? Est-ce que vous disposez déjà des résultats de qu'est-ce que ça a déjà donné au Québec, ce type de méthode là de codisposition, pour faire en sorte que la cellule expérimentale n'est pas nécessaire pour l'acceptabilité ou la recevabilité du projet?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1675 Donc oui, nous, on reconnaît que la codisposition c'est une méthode qui peut être utilisée. En fait, concernant la cellule expérimentale, on... attendez. L'objectif de demander les résultats de la cellule expérimentale, c'était de confirmer certaines hypothèses, là, en lien notamment avec la lixiviation et aussi la saturation en eau des résidus qui vont être codisposés.

1680 Par contre, on a demandé une révision de la modélisation hydrogéologique, comme Martine nous a mentionné tout à l'heure, avec des données plus conservatrices qui vont nous permettre de valider qu'il n'y a pas de contamination des eaux souterraines. Puis on a considéré que l'engagement de déposer cette mise à jour de la modélisation hydrogéologique ferait en sorte qu'on pourrait bien encadrer la méthode de codisposition lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale.

1685 Parce que c'est important de comprendre que nous, on en est rendus juste à la phase de recevabilité. On n'a pas défini l'ensemble des conditions d'autorisation du projet, si c'est autorisé.

LA PRÉSIDENTE :

1690 D'ailleurs, pendant que vous êtes au micro, justement, la nouvelle, dans le fond, il y a une nouvelle loi, dans le fond, là, les engagements, on est intéressés à savoir comment ça fonctionne dans un cadre où on a un certain niveau d'incertitude, disons pour ça ou pour d'autres choses, donc vous avez donné l'avis de recevabilité avec une possibilité pour l'initiateur de l'engagement, 1695 mais disons qu'au terme de votre analyse environnementale qui suit, finalement, l'information

n'arrive pas, comment ça fonctionne? Comment ça se rend au décret ou ça ne se rend pas au décret s'il y a une information trop manquante pour l'étude d'impact?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1700

De notre côté, on a jugé l'étude d'impact recevable parce qu'elle respectait les critères de la directive du projet. Les précisions qui étaient demandées dans les demandes d'engagement étaient pour nous de l'ordre de l'analyse environnementale, donc c'était pour mieux définir les mesures d'atténuation et les mesures de compensation, et donc, on a aussi déterminé que c'était recevable de cette façon-là, mais il reste toute une étape où là on analyse le projet, puis les informations demandées pour l'analyse environnementale doivent être prises en compte pour définir le décret, ça, c'est certain, là. Donc...

1705

LA PRÉSIDENTE :

1710

Parfait. Donc, pour le public, c'est que c'est une analyse qui se passe en parallèle des travaux du BAPE.

J'avais une question aussi pour l'initiateur. Est-ce que les dix projets dont vous parlez qui existent ailleurs, est-ce que c'est la première fois que la codisposition serait faite au Québec ou non?

1715

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1720

Martine peut répondre à celle-là.

Mme MARTINE PARADIS :

En fait, le mot « codisposition » peut signifier plusieurs concepts en matière de gestion des résidus puis des stériles miniers; elle existe depuis les années 1990, mais à différents niveaux. Elle a commencé au début dans l'industrie du charbon, où elle a été utilisée aussi beaucoup. On utilise des stériles miniers comme granulométrie plus grossière pour venir stabiliser ou faire des drains dans les résidus à cette époque, qui étaient en pulpe ou qui avaient un pourcentage d'eau avec des digues.

1725

1730

Donc, nous autres, pour nous, la codisposition, elle apporte deux concepts : il y a premièrement les résidus miniers filtrés; on a deux sites au Québec qui opèrent depuis longtemps avec des résidus filtrés, Mine Raglan et Mine Éléonore, donc on peut disposer sans digue. Puis ensuite, la codisposition aussi est utilisée où on ramène ensemble au niveau stabilité physique. Donc, nous autres on utilise ça. Nous autres, on l'utilise surtout pour la stabilité chimique, empêcher la réaction de la génération d'acide.

1735

1740 Elle a aussi été utilisée, il y a plusieurs études de ce niveau-là, mais on utilisait principalement le potentiel de neutralisation d'acidification des résidus avec les stériles ensemble. Est-ce que vous voulez que... mais juste pour répondre, il y a plusieurs exemples de codisposition, il n'y en a aucun pareil comme le nôtre parce qu'on a superposé toutes les meilleures pratiques ensemble de plusieurs concepts. On a mis ce qui fonctionnait dans chacun des concepts et c'est ce qui fait le concept...

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait qu'il n'y a pas un comparable facile...

1750 **Mme MARTINE PARADIS :**

Il y a plusieurs comparables pour chacune des étapes, que je pourrai vous présenter quand vous voudrez, mais oui, chaque étape qu'on a faite a un à plusieurs comparables, donc c'est plus que des dizaines de sites dans le monde.

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. On reviendra sur le sujet lors de votre présentation.

1760 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1765 Peut-être une dernière petite question pour revenir un peu à la question de Monsieur. Est-ce que vous pourriez, est-ce qu'il serait possible de déposer le programme de recherche prévu avec l'UQAT concernant la cellule expérimentale pour apprécier le niveau technique?

1770 **Mme MARTINE PARADIS :**

Tout à fait, on peut le déposer. Ça, c'est la première étape, c'est les données d'entrée de quatre autres modélisations qui ont été faites depuis la déposition du... l'engagement numéro 11, on a refait quatre modélisations à partir des données de l'UQAT.

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Désolée, voyez, c'est comme ça qu'on dit, dans la foulée de la question, voici ce qui est arrivé. Alors, votre deuxième question?

1780

M. DANIEL TOKATELOFF :

Est-ce que je peux revenir à ma première question parce que je n'ai pas eu de réponse. Quand est-ce qu'on aura des résultats probants sur ces cellules de codisposition expérimentales?

1785

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la cellule serait terminée au printemps 2020 puis les résultats?

1790

Mme MARTINE PARADIS :

Les résultats probants sur la codisposition sont disponibles présentement avec les quatre modélisations que le ministère de l'Environnement nous a demandé de refaire. On a réutilisé les...

1795

LA PRÉSIDENTE :

Mais lui, il veut dire avec la nouvelle construction, là.

1800

Mme MARTINE PARADIS :

Ah, la construction de la cellule?

LA PRÉSIDENTE :

1805

Oui. Donc, les résultats suivant la construction de la cellule, ils seraient disponibles quand?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1810

Mais les résultats de la cellule, parce que la cellule comme telle, les réactions qu'on va voir dans la cellule vont prendre du temps à arriver, puis le but c'est qu'elles n'arrivent pas. Ça fait que le but de ça, c'est de faire la première cellule de dimension relativement commerciale pour commencer à faire le suivi...

LA PRÉSIDENTE :

1815

Il veut juste la réponse de quand, à peu près quand vous allez avoir des données probantes.

Mme MARTINE PARADIS :

1820

Bien, des données probantes d'une cellule expérimentale peuvent venir après plusieurs années. Habituellement, elles sont faites en opération dans la mine pour...

LA PRÉSIDENTE :

1825

Parfait, merci. Donc, votre deuxième...

M. DANIEL TOKATELOFF :

1830

Je peux passer à ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

1835

Oui, voilà.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1840

Qui est liée justement à ça. Sachant qu'on se rend compte que des résultats probants vont prendre pas mal de temps peut-être même...

LA PRÉSIDENTE :

Plusieurs années.

1845

M. DANIEL TOKATELOFF :

1850

... des mois à obtenir, alors je me pose la question, étant donné que dans votre propre étude, vous annoncez que ces résultats sont nécessaires pour valider le remblaiement partiel de la fosse, considérant qu'un remblaiement partiel correspond à votre schéma actuel, que si ce remblaiement n'est pas possible, ça change complètement votre agencement de la mine...

LA PRÉSIDENTE :

1855

Vous posez votre question et vous parlez à la présidente de la commission, s'il vous plaît.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1860

O.K., alors, c'est ça. J'insiste sur la date et ma question suivante est : est-ce que les délais annoncés pour produire des résultats probants sont acceptables pour juger de la faisabilité du projet?

LA PRÉSIDENTE :

1865

O.K. Donc, est-ce que les résultats – vous avez saisi la question?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

1870 Je vais juste débiter, juste remettre en perspective un petit peu l'importance d'une cellule
expérimentale. C'est une chance extraordinaire qu'on ait pu construire une usine de
démonstration de dimension suffisamment... ce n'est pas quelque chose qui est fait
habituellement dans un projet minier. Ça fait qu'il ne faudrait pas que cette situation-là
1875 extraordinaire qu'on a investi pour faire une usine de démonstration, c'est très intéressant comme
information pour améliorer nos modes de gestion opérationnelle dans le futur, mais ce n'est pas
essentiel pour savoir si cette technique de gestion de résidus là fonctionne ou non. On le sait par
plein d'autres façons, plein d'autres rapports qu'on va déposer sous peu, que cette solution de
gestion des résidus là va fonctionner, c'est juste de peaufiner notre mode de gestion puis notre
mode d'opération dans le futur. C'est juste ces informations-là que...

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne remet pas en question la faisabilité du projet d'avoir les résultats ou de ne pas les
avoir.

1885 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Non pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

1890 Moi, c'est ce que j'ai compris de la question.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1895 Est-ce que je pourrais vous déposer, déposer à la commission, alors, des pages de l'étude
d'impact où on mentionne justement l'importance de ces résultats de la cellule de codisposition
expérimentale.

LA PRÉSIDENTE :

1900 Les pages de l'étude d'impact déjà présentée?

M. DANIEL TOKATELOFF :

1905 C'est des pages tirées de l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

1910

O.K. Bien, on les a déjà parce que l'étude d'impact est déjà déposée, mais je vous remercie.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1915

Parce que c'est noyé dans toute une série de chapitres...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous pourrez le déposer dans la deuxième partie, par contre, si vous le souhaitez.

1920

M. DANIEL TOKATELOFF :

Oui, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Alors, avez-vous eu la réponse à votre deuxième question? Dans le fond, moi, les résultats ou pas, la faisabilité du projet n'est pas remise en cause, puis il y avait par contre une confusion, je pense, entre les résultats de la cellule que vous n'avez pas besoin puis les résultats que vous avez besoin, là, je pense que ça, ce serait bien de revenir là-dessus.

1930

Mme MARTINE PARADIS :

Que je revienne là-dessus?

1935

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

Mme MARTINE PARADIS :

1940

En fait, on avait fait une simulation pour l'étude d'impact, on a refait 178 simulations à partir des essais, justement, de l'UQAT, des essais en colonnes qui prédit le pire taux d'oxydation, donc on aurait fait, et la cellule expérimentale va être très importante pour nous parce que dans ces 178 simulations-là, on a les pires cas. Si on ne fait rien du tout ou on ne fait pas de codisposition, on ne les gère pas bien, et si on les gère bien. Et à chacune des simulations, on a ajouté qu'est-ce qu'on peut faire si on ne les gère pas bien, puis la réaction s'ajoute, et qu'est-ce que ça va donner au bout du compte.

1945

1950

Donc, on a toutes ces simulations-là et la cellule expérimentale va nous permettre de voir dans lequel des scénarios on se tient et va devenir un guide d'opération pour nous. Mais dans les 178 simulations, on peut en... dans tous les cas, on a des alternatives pour ne pas contaminer le milieu récepteur, et la codisposition fonctionne.

LA PRÉSIDENTE :

1955

Parfait. Merci. On a plusieurs autres questions, alors si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1960

Merci. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

1965

Merci.

Mme MAY DAGHER

1970

LA PRÉSIDENTE :

1975

Alors, j'inviterais madame May Dagher à venir. Puis pour la codisposition, évidemment, c'est un sujet qu'on pourra revenir peut-être demain en après-midi pour voir la présentation, ou en soirée. Bonsoir!

Mme MAY DAGHER :

1980

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Comment la municipalité fait-elle la différenciation entre l'apport économique des villégiateurs de celui des résidents permanents?

LA PRÉSIDENTE :

1985

Je vais passer la question à monsieur Benoît de la municipalité. Alors, ce que vous souhaitez savoir, c'est comment concilier les intérêts des deux groupes?

Mme MAY DAGHER :

1990

Bien, de comprendre un tout petit peu la différenciation qu'ils font de l'apport économique des villégiateurs de celui des résidents permanents.

LA PRÉSIDENTE :

La différenciation voulant dire la pondération de l'importance?

1995

Mme MAY DAGHER :

Oui. Oui.

2000

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, il y a peut-être une suggestion un peu dans la question, mais en réalité, ce qu'on veut savoir c'est l'apport économique des villégiateurs...

2005

Mme MAY DAGHER :

Exact.

2010

LA PRÉSIDENTE :

... l'apport économique des autres projets et comment vous évaluez, parce qu'il y a peut-être un qui a un impact sur l'autre. C'est ça?

2015

Mme MAY DAGHER :

Peut-être, oui.

2020

M. CLAUDE BENOÎT :

Je ne suis pas en mesure actuellement de répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2025

Mais vous pouvez sûrement par contre nous donner des précisions sur l'apport économique de chacun des secteurs à Saint-Michel-des-Saints dans le portrait, dans un portrait économique que vous auriez peut-être présenté? Si vous ne l'avez pas en main, ce serait de le présenter, de le préparer peut-être pour demain.

2030

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui, O.K. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Bien, c'est l'aspect plus économique, alors si vous voulez suivre nos travaux demain, vous aurez sûrement votre réponse.

Mme MAY DAGHER :

2040 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Merci. Deuxième question?

Mme MAY DAGHER :

Je passe à ma deuxième?

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MAY DAGHER :

2055 Combien de rencontres d'information publiques portant sur le projet a tenu, de façon indépendante, la municipalité depuis 2016 pour informer ses citoyens sur les impacts environnementaux, économiques et de santé qu'aurait une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints? Je me réfère à un des principes de la Loi sur les 16 principes, les 16 principes du développement durable, l'accès au savoir, la participation et engagement.

2060

LA PRÉSIDENTE :

2065 Monsieur Benoît, donc est-ce que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a tenu des rencontres publiques indépendantes au sujet du projet minier?

M. CLAUDE BENOÎT :

2070 Il y en a eu, mais je n'ai pas les détails du nombre et des...

LA PRÉSIDENTE :

2075 Il faudrait donner la date, peut-être la composition, qui était là, c'était quoi le format puis les dates.

Mme MAY DAGHER :

Combien d'experts indépendants y ont pris part à ce moment.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis la notion d'indépendance, donc l'animateur ou les gens qui étaient en charge de l'événement.

2085 **Mme MAY DAGHER :**

Ou les experts aussi...

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou les experts.

Mme MAY DAGHER :

2095 ... pour venir informer de façon indépendante les citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

2100 Merci beaucoup pour votre question. Malheureusement, on n'a pas les réponses maintenant, mais en espérant que c'est prêt à la prochaine séance publique.

Mme MAY DAGHER :

2105 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

C'est nous qui vous remercions.

2110

M. DIMITRI KHARITIDI

LA PRÉSIDENTE :

2115

J'inviterais maintenant monsieur Dimitri Kharitidi. J'espère que je le prononce comme il faut. Bonsoir! Il est déjà allumé.

M. DIMITRI KHARITIDI :

2120

Bonsoir! Je vais être court. J'ai deux questions en lien avec deux principes de développement durable, donc efficacité économique et qualité de l'eau et protection de l'environnement.

2125

Selon le plan final de restauration du site minier, ce plan-là prévoit dix ans de suivi de la qualité des eaux au site, tandis que le site en soi va laisser des déchets miniers, des résidus miniers à perpétuité sur le site, n'est-ce pas? Donc, est-ce qu'il serait possible de prolonger le programme de suivi, de l'améliorer et comment?

2130

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, merci pour votre question. Je vais donner d'abord la parole à Nouveau Monde Graphite, juste expliquer quel est le suivi actuel et jusqu'à quand il se donne puis après, peut-être savoir qui prend la suite des choses, si c'est le cas, chez les personnes-ressources.

2135

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Martine va détailler le suivi en question.

2140

Mme MARTINE PARADIS :

On parle du suivi après, une fois la fermeture du site?

2145

M. DIMITRI KHARITIDI :

Oui, suite à la fermeture.

Mme MARTINE PARADIS :

2150

Oui. Le suivi, c'est un minimum, en fait, de dix ans que nous nous devons de tenir, et on révisé à toutes les années, on remet un bilan annuel et après dix ans, c'est qu'on a une possibilité de demander une libération, mais on n'est pas dégagés de notre responsabilité tant qu'on n'atteint pas les critères et que les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement ne nous donnent pas une libération, et en révisant le plan de restauration aux cinq ans, on révisé les coûts selon les données à chaque fois pour le suivi.

2155

2160

Donc, on est tenus pour toujours. Les mesures peuvent ressembler, c'est un suivi des eaux souterraines, eaux de surface. On a aussi ajouté, suite aux questions de l'étude d'impact, un suivi des milieux humides. On a aussi un suivi de la mise en végétation en place, suivi de l'intégrité des infrastructures, comme l'aire de codisposition, des inspections géotechniques signées par un ingénieur.

LA PRÉSIDENTE :

Puis à qui vous demandez la libération, à quel ministère?

2165

Mme MARTINE PARADIS :

Au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2170

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, une fois la demande de libération faite, comment ça se passe au niveau du Ministère et qui prend charge?

2175

Mme CRISTINE FOURNIER :

Peut-être que je vais demander à Sandra Trépanier de venir nous en dire un petit peu plus sur ce suivi-là.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Il s'agirait peut-être juste de mettre une chaise puis d'utiliser le micro de madame Lajoie. Bonsoir!

2185

Mme SANDRA TRÉPANIÉ :

Bonsoir! En fait, je vais peut-être en dire une partie et peut-être compléter ma réponse demain. Il existe un processus dans lequel le... pardon, il y a un peu de nervosité.

2190

LA PRÉSIDENTE :

L'initiateur, l'initiateur de projet.

2195

Mme SANDRA TRÉPANIÉ :

L'initiateur, la personne qui opère, qu'elle doit respecter. Donc, il y a un certain nombre d'informations et je sais qu'à ce moment-là, il y a la participation du ministère de l'Environnement lorsqu'il y a un certain nombre de conditions qui sont respectées, et on a besoin à ce moment-là d'un avis positif du ministère de l'Environnement pour que cette libération-là se produise.

2200

LA PRÉSIDENTE :

Puis une fois que la libération est faite, c'est la charge de qui, c'est la responsabilité de l'État québécois de prendre en charge?

2205 **Mme SANDRA TRÉPANIÉR :**

Non. En fait, le promoteur est libéré de son obligation de restauration, mais les obligations environnementales demeurent toujours. Ça, peut-être que les gens...

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Au niveau du suivi de l'environnement.

2215 **Mme SANDRA TRÉPANIÉR :**

Environnemental, oui, au niveau du suivi avec le ministère de l'Environnement. C'est peut-être à eux de compléter, là.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

On peut peut-être continuer avec... je pense que ça complétait la réponse que vous cherchiez?

2225 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Oui, quand même. Dans le cas advenant, si la compagnie cesse d'opérer complètement – après 36 ans, on ne sait jamais qu'est-ce qui va arriver, monsieur Desaulniers peut être à la retraite...

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Déjà.

2235 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

... qui prendra la relève? Est-ce que ça va être le ministère de l'Environnement, est-ce que ce sera le MERN? Qui va s'occuper du suivi et, surtout, peut-être juste pour compléter cette question aussi, si jamais ils détectent une détérioration de l'eau, de la qualité de l'eau dans le suivi, quelles devront être les mesures à prendre? Quels seront les coûts associés avec ça et...

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, il y a plusieurs questions, on va y aller avec la question, qu'est-ce qui se passe si l'entreprise ne peut plus prendre ses responsabilités.

2245

M. DIMITRI KHARITIDI :

Oui. C'est ça. Qui s'en occupe?

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais juste demander à l'initiateur de projet, donc de nous éclairer sur la responsabilité puis les précautions qui sont prises à cet égard.

2255 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Martine?

Mme MARTINE PARADIS :

2260

En fait, le promoteur du site minier est tenu toujours responsable. Admettons que le promoteur, en cas de faillite, n'existe plus, c'est les ministères qui reviennent, c'est les sites miniers de l'État et eux vont utiliser la garantie financière de 25 millions. C'est pour ça que la garantie financière doit couvrir le montant jusqu'à la fin de la vie de la mine. Donc, si la mine a arrêté à l'année 10, ça contient l'argent pour faire tous les travaux de restauration plus le suivi environnemental.

2265

LA PRÉSIDENTE :

2270

Puis pendant la période de dix ans, les obligations dont on parlait tout à l'heure, donc les dix ans, est-ce que la garantie financière couvre cette période-là aussi?

Mme MARTINE PARADIS :

2275

Oui. Pour recevoir, pour avoir un retour de la garantie financière, il faut avoir fait des travaux de restauration progressive, et que le Ministère, les deux ministères signent et sont d'accord que c'est fait tel que les plans et devis, et que ça respecte les normes, sinon l'argent n'est jamais remis. Donc, à l'intérieur des dix ans, ils peuvent encore avoir la totalité du montant s'il n'y a rien qui a été fait ou si ça ne répond pas aux normes.

2280

LE COMMISSAIRE :

2285

J'aimerais savoir, est-ce que vous avez déterminé c'était quoi la durée maximale pendant laquelle la halde pouvait produire des résidus acides? Et avec quelle méthode vous l'avez déterminé?

Mme MARTINE PARADIS :

2290 En fait, notre méthode de codisposition va aller au-delà des standards, on vise à ne pas générer d'acide pendant les opérations.

LE COMMISSAIRE :

2295 Si le système fonctionne. Enfin, on reviendra sur certaines questions, là.

Mme MARTINE PARADIS :

2300 En fait, oui. Bien, la réaction, elle commence lentement, ensuite elle est exponentielle; donc si on la limite au début de la réaction, elle ne générera pas d'acidité à long terme. Mais peut-être que ça ne répond pas?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2305 Il y a vraiment beaucoup de détails dans cette réponse-là. Je vous...

Mme MARTINE PARADIS :

2310 Parce qu'en plus de la codisposition, on a aussi un recouvrement standard qui est une barrière à l'oxygène; et quand on parle de restauration progressive, la codisposition pour nous en fait partie parce qu'on limite la réaction d'oxydation, donc à la restauration, c'est vraiment plus facile de garantir une stabilité chimique à long terme, parce que la réaction n'a pas eu lieu. Et, en plus, on met une barrière qui bloque l'oxygène. Comme les recouvrements standards, il y a plusieurs dizaines de sites, et ça, ça se met au fur et à mesure de la mine. Donc, il y a deux concepts.

2315

LA PRÉSIDENTE :

2320 On va revenir, il faut quand même une présentation là-dessus éventuellement, mais on a vraiment beaucoup de questions du public. Alors, je pense qu'on a quand même couvert l'essence de la question, vous pouvez suivre nos travaux... donc, je pense que vous avez vos deux questions?

M. DIMITRI KHARITIDI :

2325 Oui, ça répond plus ou moins.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Vous pouvez vous réenregistrer puis sinon demain, en principe demain, il va y avoir cette présentation-là sur la codisposition qui devrait éclairer.

M. DIMITRI KHARITIDI :

2335 Excellent.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Et, n'oubliez pas, vous pouvez toujours nous envoyer vos questions qu'il vous reste par écrit, jusqu'au 6 février. Merci.

M. DIMITRI KHARITIDI :

2345 Merci beaucoup.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS

LA PRÉSIDENTE :

2350 Alors, j'invite madame Catherine Thibault-Denis. Est-ce que ça se peut? Madame Catherine Thibault. Ah, c'est bon. O.K., je me demandais si c'était un autre.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2355 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2360 Bonsoir!

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2365 Je suis résidente du domaine Lagrange, donc à 2,9 kilomètres de la mine. Je suis très préoccupée par la qualité de l'air et de l'eau, entre autres l'eau souterraine parce que notre résidence est alimentée par des puits artésiens, pas par l'aqueduc de la ville de Saint-Michel. Je veux savoir qui va faire les tests de qualité d'eau qui alimente nos puits, à quelle fréquence ces tests-là vont être faits, quelles sont les fréquences qu'ils sont testés, s'il y a eu des tests qui ont été faits sur ces substances-là, particulièrement chez les femmes enceintes et les jeunes enfants,

2370 si oui, j'aimerais avoir les résultats, et je veux savoir comment la population va être avisée des résultats de la qualité de l'eau, en direct, là.

LA PRÉSIDENTE :

2375 Parfait. Donc, il y a peut-être deux responsables là-dedans, on va commencer par celui qui a fait l'étude d'impact, l'initiateur de projet. Est-ce que vous avez la responsabilité de faire l'étude d'impact sur les puits artésiens du domaine Lagrange? Sinon, j'imagine que c'est la municipalité, alors on retournera à la municipalité après.

2380 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Frédéric?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2385 En fait, au niveau du suivi des eaux souterraines, donc on va établir un réseau de suivi au pourtour du site, donc pas spécifiquement les puits artésiens, là, des...

LA PRÉSIDENTE :

2390 Individuels.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2395 Individuels. Par contre, c'est quelque chose qui est envisageable, là, d'identifier quelques puits au pourtour du projet, à suivre à partir de... on a déjà fait une caractérisation initiale, là, en 2016 de certains puits au pourtour du projet, donc ce serait de voir à quel endroit il serait pertinent de suivre les puits individuels les plus représentatifs, là, disons.

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

2405 Juste aller consulter Saint-Michel-des-Saints avant puis on pourra poursuivre. Est-ce que la ville de Saint-Michel-des-Saints fait des suivis réguliers? Est-ce qu'il y a un programme de surveillance des puits artésiens, notamment les femmes enceintes, les enfants, dans un programme actuel, là? Outre la mine, le programme actuel, puis si, dans le cadre de la mine, est-ce que vous avez envisagé faire un programme de suivi des puits artésiens du domaine Lagrange?

M. CLAUDE BENOÎT :

2410 Actuellement, on a fait depuis deux ans des tests dans les cours d'eau, mais les puits, ce n'est pas fait, c'est fait par une firme privée.

LA PRÉSIDENTE :

2415 Payée par le propriétaire de la...

M. CLAUDE BENOÎT :

2420 Par la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, par la municipalité.

2425 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Par la municipalité, oui, qui concerne la rivière, le lac Taureau, des lacs avoisinants.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Puis est-ce que c'est à la demande du propriétaire que le suivi est fait sur un... comment ça fonctionne, le déclenchement de ce suivi-là?

M. CLAUDE BENOÎT :

2435 Là, je ne peux pas vous répondre à cette question en ce moment.

LA PRÉSIDENTE :

2440 Ce serait important de répondre à la question, il faudrait déposer cette réponse-là. Et l'autre, évidemment, il y avait les autres notions de la fréquence, donc ce serait quoi actuellement votre programme puisqu'est-ce que vous envisageriez faire pour le contexte de la mine près du domaine Lagrange? Donc, les lieux, la fréquence, puis particulièrement pour les groupes vulnérables.

2445 **Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

Puis les substances qui vont...

2450 **LA PRÉSIDENTE :**

Et les substances, la caractérisation évidemment de l'eau, et il y avait la notion aussi d'information du public, donc l'information évidemment au propriétaire, mais le public en général.

2455

M. CLAUDE BENOÎT :

O.K.

2460 **LE COMMISSAIRE :**

Concernant le suivi des eaux souterraines au domaine de Lagrange que vous proposez, s'il y avait contamination possible provenant du site minier, ça arriverait au site de Madame dans combien d'années environ?

2465 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2470 Les résultats de modélisation actuels démontrent qu'on n'a pas d'eau, même à long terme, il n'y a pas d'eau nécessairement, il n'y a pas de contamination qui va se diriger vers le domaine Lagrange, là. Martine peut compléter.

Mme MARTINE PARADIS :

2475 C'est ça. Pendant toute l'opération, il y a un piège hydraulique qui se fait dans la fosse, il n'y a pas d'eau qui va aller vers le domaine Lagrange. Lorsque le plan d'eau va remonter dans la fosse à la fin, donc on parle de 25 ans après le 26 ans de vie de la mine, il y a une petite partie, environ 1 % qui va se diriger vers le nord dans un ruisseau près du domaine Lagrange, donc dans 40 à 50 ans.

2480 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Puis avec un pouvoir de dilution de 10 000 avant de se rendre au domaine Lagrange, selon nos résultats hydrogéologiques puis de piézométrie qu'on a en ce moment.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Votre deuxième question?

2490 **Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :**

Je voudrais savoir, quel va être l'impact en décibels du fonctionnement du concentrateur puis de toutes les installations qui vont fonctionner, soit 16 heures par jour, soit 24 heures par jour, en plus des camions électriques – s'ils sont électriques, quand ils le seront – et ça correspond à quoi que moi je peux connaître?

2495 **LA PRÉSIDENTE :**

Un comparatif.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2500

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2505

Puis vous, votre résidence, elle est à 2,7 kilomètres, vous avez dit?

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2510

2,9 environ, parce que ce qui arrive c'est que le chemin Matawin où vont passer les camions est très, très proche, n'est pas à 2, là.

LA PRÉSIDENTE :

2515

Donc, le chemin d'accès, là.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

Oui.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est le bruit de la route et le bruit de la mine, l'ensemble.

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2525

Oui, c'est ça, c'est très bien dit.

LA PRÉSIDENTE :

2530

Est-ce que l'initiateur peut répondre à la question? Donc, le nombre de décibels qu'on veut savoir ou peut-être un min/max ainsi qu'un comparatif de bruits.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2535

Si la commission le permet, j'inviterais Martin Meunier, notre expert en bruit, qui va pouvoir émettre des commentaires plus précis à ce sujet-là.

M. MARTIN MEUNIER :

2540

Peut-être en débutant, je dirais expert en contrôle du bruit, là, pas nécessairement pour en produire, mais voici...

LA PRÉSIDENTE :

Ça vous créerait de la business.

2545

M. MARTIN MEUNIER :

Oui. Voici, si je veux répondre... oui, pardon?

2550

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ce serait possible pour vous de projeter une carte, peut-être, pour qu'on puisse se localiser par rapport à l'endroit où est Madame?

2555

M. MARTIN MEUNIER :

C'est ce qu'on va faire, oui, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2560

Donc, juste vous renommer pour la sténotypie.

M. MARTIN MEUNIER :

2565

Martin Meunier, je travaille pour SNC-Lavalin c'est moi qui ai réalisé, qui ai supervisé l'étude de bruit.

LA PRÉSIDENTE :

2570

L'étude de bruit.

M. MARTIN MEUNIER :

2575

Disons, réponse courte, je pourrais dire que les niveaux de bruit ont été calculés pour différentes phases, parce que la question est posée pour l'exploitation. Donc, on a fait les niveaux, des évaluations en début d'opération, au milieu puis vers la fin. Puis de manière générale, je sais qu'au domaine Lagrange, les niveaux, de jour, vont être inférieurs à 45 décibels et la nuit, ils vont être inférieurs à 45 décibels, dBA.

2580

Maintenant, pour donner un comparatif – en passant, les évaluations sont faites toujours à l'extérieur des résidences. Donc, à l'intérieur des résidences, même l'été avec les fenêtres ouvertes, les niveaux de bruit vont être nécessairement plus faibles.

2585 Donc, vous avez ici un exemple des figures qui sont présentées dans le rapport et aussi vos
réponses aux questions, parce qu'il y avait eu une mise à jour de réalisée pour tenir compte de
l'optimisation du projet. Donc, il y a différentes...

LA PRÉSIDENTE :

2590 Juste indiquer le domaine Lagrange pour...

Mme CATHERINE THIBAUT-DENIS :

2595 C'est au nord pas très loin...

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, moi, je le sais, j'imagine que la majorité du monde le sait aussi.

2600 **M. MARTIN MEUNIER :**

On est en train de le pointer, là.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Juste le pointer, c'est bon.

M. MARTIN MEUNIER :

2610 Juste pour...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2615 On voit ici le domaine Lagrange, Saint-Michel-des-Saints et notre opération avec la
modélisation de bruit alentour.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Parfait.

M. MARTIN MEUNIER :

2625 Puis, en fait, la question posait aussi le chemin d'accès, là. On voit le chemin d'accès, on
voit le serpent en haut avec le code de couleur.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la ligne jaune.

2630

M. MARTIN MEUNIER :

Donc, ce que représentent les couleurs, c'est des zones de niveaux de bruit estimé, ce qu'on appelle des niveaux équivalents sur une heure. Donc, c'est vraiment des niveaux sur une assez courte période. Donc, selon la couleur – là, la légende on ne la voit pas, là, mais je vous mentionnais aussi –, le domaine Lagrange était à des niveaux inférieurs à 45 dB que j'ai mentionné, de jour, et 40 dBA, de nuit.

2635

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'est quoi la limite, là, des 10 ans, 15 ans ou les périodes? Est-ce qu'on la voit sur la carte ou c'est d'autres cartes?

2640

M. MARTIN MEUNIER :

En fait, c'est d'autres cartes.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Oui, O.K., je comprends.

2650

M. MARTIN MEUNIER :

Puis c'est un peu compliqué puis là, c'est...

2655

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

2660

M. MARTIN MEUNIER :

Bien, compliqué, c'est plutôt plusieurs...

LA PRÉSIDENTE :

Puis ça, c'est la carte de combien de temps?

2665

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2670 Année 3, de jour.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Année 3, de jour.

M. MARTIN MEUNIER :

2680 Donc, année 3, de jour. Bon, maintenant, pour donner un comparatif, parce que naturellement ce sont des décibels, premièrement l'échelle n'est pas linéaire, c'est-à-dire que 40 décibels, pour être deux fois plus fort, ce n'est pas 80, c'est des différences de l'ordre de 10 dBA pour qu'à l'oreille humaine, ce soit perçu comme étant deux fois plus.

2685 Ce que je mentionnerais, là, ce qu'on parle ici, c'est de l'ordre de 60 décibels, donc 45-40, c'est le bruit qu'on a dans une bibliothèque, donc c'est très calme. Ça ne nous empêche pas de parler, de comprendre une conversation, ça ne nous empêche pas de regarder la télévision, par exemple à l'intérieur, parce que comme je mentionnais tout à l'heure, les niveaux à l'intérieur sont plus faibles.

LA PRÉSIDENTE :

2690 Ça, ça inclut le bruit des camions qui passent sur le chemin d'accès?

M. MARTIN MEUNIER :

2695 Oui, ça, puis là, je ne sais pas si sur le chemin d'accès, ils sont présentés. Mais on voit le code de couleur, donc je pense que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2700 Donc, le code jaune.

M. MARTIN MEUNIER :

2705 Oui, exact.

LA PRÉSIDENTE :

2710 Oui. Puis ça, c'est l'année 3, donc la mine, la fosse est plus loin du domaine Lagrange, donc si on arrive à plus tard dans le cycle, bien, ça va se rapprocher et le bruit va augmenter.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Mais la contribution des opérations par rapport au concentrateur, ça, ça se maintient, c'est ça.

2715

M. MARTIN MEUNIER :

Il y a certaines opérations qui demeurent les mêmes au courant, au fil des années.

2720

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui. C'est plus la proximité.

M. MARTIN MEUNIER :

2725

Donc, vous avez raison qu'à mesure que la fosse va descendre, il y a certaines sources qui vont se trouver plus loin et surtout plus cachées des récepteurs parce que les parois font office d'obstacle, donc c'est un...

2730

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça va être plus proche du domaine Lagrange, mais plus profond. C'est ce que vous dites?

2735

M. MARTIN MEUNIER :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2740

O.K.

M. MARTIN MEUNIER :

2745

Mais c'est pris en compte par...

LA PRÉSIDENTE :

2750

Là, j'aimerais juste gérer le temps, là. Ça fait quand même... il serait le temps de prendre une pause bientôt, et j'aurais juste aimé, on a quatre autres citoyens puis on a une liste au complet, une autre. Donc, essayons de passer tout le monde ce soir. Voilà. C'est un message aussi pour toi et pour moi.

LE COMMISSAIRE :

2755

Elle tombe à point, mais elle est très courte. Dans la modélisation, vous avez considéré le secteur de Lagrange comme un territoire numéro 2, qui correspond à un territoire commercial, alors que le territoire de Lagrange serait peut-être plus un territoire d'unifamiliales, avec des maisons isolées, et ce n'est pas les mêmes critères de bruit pour l'acceptabilité, alors...

2760

M. MARTIN MEUNIER :

2765

Les critères de bruit ont été établis selon la *Directive 019*, qui est basée sur la note d'instruction, c'est plein de chiffres, là, mais la *Note d'instruction 9801*. C'est la politique du ministère de l'Environnement. Cette politique-là tient compte du zonage, des usages permis selon le zonage municipal. Donc, c'est les usages permis qui doivent être considérés. Donc, pas seulement le nom du zonage, mais on doit aller voir tous les usages qui sont permis et c'est en appliquant de manière stricte 9801, ça nous amène ces valeurs-là. Mais je rappelle qu'on est tout de même en bas de 45 le jour et en bas de 40 la nuit, ce qui est le critère le plus restrictif.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on entendrait comme dans une bibliothèque, à l'extérieur de la maison de madame Thibault-Denis.

2775

M. MARTIN MEUNIER :

Tout est relatif, là, je ne dis pas...

2780

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est ça, la question. La question c'est...

2785

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Qui est à 2,9 kilomètres, qui est beaucoup plus loin. Donc...

2790

M. MARTIN MEUNIER :

C'est ça. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

2795

Bien, mettons à l'année 3, c'est peut-être un peu, mais tu sais, une année... moi, je veux juste qu'elle l'ait, son comparatif, avant de quitter le micro. Oui?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2800 Donc, en fait, si on a l'année 15, de jour, en fait, qui représente en quelque sorte le pire
scénario, c'est-à-dire de jour où est-ce que toutes les opérations fonctionnent, parce qu'aussi, on
réduit nos opérations de soir et les opérations minières sont arrêtées la nuit et la fin de semaine.
Donc, ici, c'est le pire scénario, en plus c'est l'année 15, donc plus près de la surface située à
2805 l'extrémité nord de la fosse. Et notre contribution, en fait, à l'extrémité extrême sud du domaine
Lagrange, située à moins d'un kilomètre de l'extrémité de la fosse, démontre qu'on est sous les
critères et plus on s'éloigne, donc si j'y vais à l'oeil, environ à, disons, 2,5 – 3 kilomètres, on serait
sous les 35 décibels dans ce cas-ci.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Mais ça veut dire quoi? Ça représenterait quoi?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

2815 35 décibels?

Mme AMÉLIE BENOÎT :

2820 Parce que là, disons, en ce moment, elle a zéro, là, je ne le sais pas, en ce moment, elle ne
doit pas avoir grand-chose.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2825 Une bibliothèque, mais à Saint-Michel-des-Saints, encore plus calme.

LA PRÉSIDENTE :

2830 Exact. Donc là, on a ça, mais là, c'est parce que c'est le différentiel aussi. On a rien comme
bruit versus quelque chose, donc c'est quoi le plus proche de représentation?

M. MARTIN MEUNIER :

2835 Bien, en fait, c'est ce que je vous mentionnais tout à l'heure. Donc, c'est calme puis chaque
différence de 10 dB c'est deux fois moins fort. Mais, maintenant, du point de vue audibilité, même
si le terme semble assez simpliste, là, je pourrais peut-être amener certaines nuances, là.
Lorsque nous on va sur le terrain prendre des relevés de bruits, toute notre attention est
concentrée à noter les sources de bruit que l'on entend. Ça, ce serait représentatif de quelqu'un
qui serait assis à l'extérieur en train d'écouter vraiment les sources de bruits.

2840 Donc, est-ce qu'il est possible que les opérations de la mine soient audibles? Certainement. Maintenant, est-ce que c'est susceptible de nous déranger si on lit un livre ou si on est en train de parler ou...

LA PRÉSIDENTE :

2845 Bien, est-ce que c'est comme une autoroute de bruits de fond, par exemple? Est-ce que c'est ça, le comparatif?

M. MARTIN MEUNIER :

2850 J'hésite toujours à... ça m'est arrivé de faire une comparaison avec une autoroute en audience publique puis les gens m'avaient dit : on vient d'apprendre qu'on va avoir une autoroute dans notre cour. Ça fait que ça m'a traumatisé.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Bon. Alors, c'est ce que vous allez avoir, c'est le plus proche comparatif, merci pour votre question.

M. MARTIN MEUNIER :

2860 Mais disons que c'est très lointain, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2865 Je comprends.

M. MARTIN MEUNIER :

2870 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, une interpellation de la part du ministère de la Santé, Madame Lajoie?

2875 **Mme LOUISE LAJOIE :**

2880 Merci. Je pourrai faire les précisions demain, mais je fais juste mentionner que je fais partie du groupe d'experts interministériels sur le bruit environnemental. Donc, on travaille tous les ministères ensemble, puis demain, je pourrai, d'une façon un peu plus technique parler de ça, mais on avait fait une évaluation qui faisait que si on avait 40 déplacements, parce qu'on a 20 camions qui viennent, 20 camions qui partent, en plus de tous ceux qui sont là pour la foresterie

2885 et autres, bien, sur 12 heures, donc 7 h à 19 h, ça fait trois à quatre déplacements par heure, puis que ça dure peut-être 30 secondes, mais pendant ces 30 secondes-là, on a un bruit émergent sur un fond très calme, donc de 10 dBA, ce qui peut représenter, par exemple, une interruption des activités de conversation, d'écoute de musique ou de télévision. Puis il y a des maisons qui sont relativement proches du tracé dans ce qu'on a observé, surtout dans le domaine Lagrange, mais aussi quand ils parcourront la 131 pour descendre à travers certaines municipalités.

2890 Donc, ce dérangement se répartit sur l'ensemble de la journée en répétition. À toutes les 15 minutes, on a un bruit de camion qui va se produire, donc un nouvel événement sonore. Ce bruit-là devient dominant, donc pour le milieu, tout le long du trajet. Et si on l'a toute la semaine pendant des années, on peut avoir un cumul d'expositions qui fasse en sorte qu'on ait des effets santé.

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour les précisions. Alors, merci pour vos questions. J'inviterais maintenant monsieur Michel Berthelot à venir poser ses questions.

2900

M. MICHEL BERTHELOT

2905 **M. MICHEL BERTHELOT :**

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

2910 Bonsoir!

M. MICHEL BERTHELOT :

2915 Alors, je suis Michel Berthelot, donc résident permanent depuis 35 ans au bord du lac Taureau. Alors, vous comprendrez pourquoi le problème de la qualité des eaux m'interpelle beaucoup.

2920 On nous a dit tout à l'heure que l'eau qui sortirait de l'usine de traitement, etc. serait propre, propre, propre. Or, ça prend 7 minutes pour qu'une eau contaminée arrive au lac Taureau. Il n'est pas si loin que ça, le lac Taureau. Tout à l'heure on nous a dit, c'est loin. Non, c'est tout proche.

Alors, j'ai une question, une seule, je n'en ai pas deux, je n'en ai qu'une : quelle garantie a-t-on que grâce au procédé de stockage des déchets miniers dont on a parlé tout à l'heure, et de neutralisation des acides, il n'y aura jamais, jamais de débordement de résidus acides et de

2925 métaux lourds entraînant un risque grave de pollution des eaux de notre beau lac et surtout à une
époque où les changements climatiques augmentent en fréquences et en intensité, les
phénomènes de crues printanières, d'orages violents et de pluies abondantes?

LA PRÉSIDENTE :

2930 Merci pour votre question. J'aurais envie de demander d'abord au ministère de
l'Environnement quel genre de suivi, surveillance est faite pour la notion de garantie. Quelle
garantie, dans le fond, quel genre de suivi il peut être fait suite à la proposition, à la suite de la
proposition faite par l'initiateur pour la gestion des eaux? Quel encadrement est fait au Ministère?

2935 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

2940 Donc, pour la protection des eaux de surface dans le cadre de projets miniers, on a deux
outils, disons. On demande aux promoteurs de projets miniers de respecter les exigences de la
Directive 019 sur l'industrie minière. On demande également aux minières de capter l'ensemble
des eaux usées minières, donc le site, toutes les eaux qui entrent en contact avec le site minier
sont captées et ensuite, elles sont traitées avant d'être rejetées à l'environnement et c'est là où
les eaux doivent respecter certains critères. Il y a des critères, ils sont mentionnés dans la
Directive 019.

2945 On utilise également des objectifs environnementaux de rejets, puis ces objectifs-là, on les
utilise pour déterminer l'acceptabilité environnementale des projets et ces objectifs-là sont
déterminés pour chacun des projets, en fonction du milieu récepteur. Donc, si par exemple il y a
des particularités au réservoir Taureau, ça va être considéré, et aussi en fonction des débits et de
la composition du rejet.

2950 Donc, on tient compte des contaminants potentiels qui peuvent être produits par le site. Et
en termes de suivi, il y a des exigences de base en lien avec la *Directive 019* où on demande, à
l'effluent, de prélever un certain nombre d'échantillons.

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

À l'initiateur, ils prélèvent les échantillons.

2960 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2965 O.K.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

2970 Le suivi, il est trimestriel pour certains paramètres, pour d'autres paramètres il va être mensuel. Il doit nous déposer les résultats de cette caractérisation-là.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Puis si ça ne fonctionne pas, ça ne convient pas, il se passe quoi? Bien, je reviens...

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

2980 Je vais laisser ma collègue répondre pour le...

LA PRÉSIDENTE :

Je reviens à la notion de garantie qui est demandée par le citoyen.

2985 **Mme MAUD ABLAIN :**

2990 Bien, l'ensemble des résultats de suivi sont déposés auprès du ministère de l'Environnement et il y a un contrôle qui est effectué sur les résultats déposés. Ça fait que s'il y a des dépassements des exigences, il va y avoir le Centre de contrôle environnemental du Québec qui va agir pour un retour à la conformité et aux exigences. Donc, le but c'est de prévenir l'impact à l'environnement et d'avoir des actions rapides à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Parfait. Voulez-vous réagir? Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter du point de vue de votre programme?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3000 On peut peut-être, Martine peut peut-être expliquer pourquoi la contamination au lac Taureau présente un risque vraiment négligeable et très faible, là, rapidement.

Mme MARTINE PARADIS :

3005 En fait, la plus grande mesure qui est prise, qui fait que les résidus ne pourront pas aller... pour parler de résidus acides, il faut qu'ils s'acidifient, mais premièrement, on a des résidus filtrés, donc sans digue. C'est un type de résidus qui ne peut pas aller sur des grandes distances parce qu'il n'y a pas d'eau dans les infrastructures. Donc, ça reste sur place, ça ne peut pas faire plus que quelques mètres s'il y avait une pluie ou de l'érosion, par exemple. Donc, ça, c'est une des garanties que c'est impossible que ça se rende au lac Taureau, le résidu lui-même.

3010

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci beaucoup.

3015 **M. MICHEL BERTHELOT :**

Merci beaucoup.

3020

M. CLAUDE BOUTIN

LA PRÉSIDENTE :

3025 Je vais prendre une dernière question avant de faire une petite pause puis on reviendra. Donc, dernière question pour cette heure, de monsieur Claude Boutin.

M. CLAUDE BOUTIN :

3030 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3035

M. CLAUDE BOUTIN :

3040 Ma question, on pourrait dire, est assez similaire à celle de la petite madame qui a passé auparavant concernant le bruit et puis surtout, ce qui a rapport à la circulation de tous les véhicules lourds. Et puis on nous a mentionné qu'il y avait 400 camions qui passaient par jour sur la 131. Je suis résident, moi, depuis trois ans à Saint-Zénon et puis j'ai été deux ans à Saint-Michel-des-Saints, et puis on ne dépasse pas 200 camions par jour, une moyenne de 14 heures. Les camions circulent de 4 h le matin, les premiers camions de bois, des camions assez inoffensifs, là, jusqu'à 6 h le soir. Après ça, là, c'est tranquille.

3045

3050 Alors, une moyenne de 15 camions par heure, je l'ai calculé, depuis le dernier mois, plus l'année passée, alors on parle de 200 camions. Alors, je voudrais savoir d'où vient votre estimation de 400 camions par jour, de 1) – laissez-moi finir – et puis ce qui a rapport aussi à la fragilité du trajet de Saint-Michel-des-Saints jusqu'à Saint-Jean-de-Matha. Alors, on parle d'une route 131 qui est à voies simples. Et puis moi j'ai été, dans les deux dernières années, disons, je pourrais dire, j'ai vu, de mes yeux vus, quatre accidents qui ont vraiment perturbé...

LA PRÉSIDENTE :

3055

C'est bon. Vous pourrez nous communiquer ça dans le mémoire.

M. CLAUDE BOUTIN :

3060

Alors, je voudrais savoir, en gros, d'où vient leur estimation des 400 camions et puis est-ce qu'ils ont prévu un plan...

LA PRÉSIDENTE :

3065

Pour la 131.

M. CLAUDE BOUTIN :

3070

... pour la 131 parce que, qu'importe ce qui arrive, ça bouche. Ça a bouché sept heures pour une petite madame qui est décédée...

LA PRÉSIDENTE :

3075

C'est bon, merci.

M. CLAUDE BOUTIN :

D'accord.

3080

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon, donc vous avez déjà vos deux questions puis j'aurais envie...

M. CLAUDE BOUTIN :

3085

Je vais tout combiner dans deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

3090

C'est bon, c'est parfait. C'est fait, vos deux questions sont réglées.

M. CLAUDE BOUTIN :

3095

J'en ai une, j'en ai deux.

LA PRÉSIDENTE :

3100 Puis je vais même en rajouter une en contexte. Je pense que ce serait intéressant que vous sortiez votre carte pour bien expliquer le chemin de vos camions à partir de la 131, juste mener les citoyens où les camions vont passer puis, dans le fond, la quantité de camions sur la 131 versus ce que vous ajoutez. Après, il y a Matawin Est, puis après le chemin d'accès. Donc, juste expliquer, dans le fond, ce qui va se passer au niveau du trafic, puis après, on peut répondre aux deux questions de monsieur Boutin.

3105

M. CLAUDE BOUTIN :

Mais la petite madame avait raison, la petite madame...

3110

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez juste à la présidente de la commission.

M. CLAUDE BOUTIN :

3115

Ah, excusez-moi, que...

LA PRÉSIDENTE :

3120

Puis on ne dit pas « la petite madame » non plus.

M. CLAUDE BOUTIN :

3125

Excusez-moi. Quand on parle de 20 camions...

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon?

3130

M. CLAUDE BOUTIN :

... quand on parle de 20 camions, ces camions-là retournent. Alors, on parle de 40 camions.

LA PRÉSIDENTE :

3135

Oui, bien, c'est bon, il va nous confirmer les chiffres.

3140 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Frédéric va répondre aux questions et peut-être pointer sur la carte aussi.

3145 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui. Premièrement, au niveau de la source du 400 camions, c'est des données qui viennent du MTQ, d'un relevé qui a été fait, là, il y a quelques années.

3150 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est 400 camions par...? Juste la fréquence, là, juste le confirmer.

3155 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Par jour...

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur la 131?

3165 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui. Entre, de mémoire, le 400, c'est entre Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints.

3170 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., parfait.

3175 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

C'est le tronçon entre... donc, ce sera à valider, là, c'est bien ce tronçon-là.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., juste nous faire cheminer, là, à partir...

3185 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Donc, on voit ici le projet, le concentrateur complètement en bas ici.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut commencer par Saint-Zénon? On arrive à Saint-Zénon?

3185

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

O.K., oui. O.K., Saint-Zénon est ici sur le... complètement en dehors.

LA PRÉSIDENTE :

3190

Oui, mais c'est correct.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3195

Donc, Saint-Michel est ici, ensuite de ça, on tourne sur le chemin du... la rue Saint-Michel, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3200

Saint-Michel qui devient...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3205

Ensuite de ça, Matawin Est au pont, et on poursuit jusqu'au futur chemin d'accès qui est ici, et ensuite de ça, sur 8 kilomètres, on se rend, on emprunte, sur une bonne portion, des anciens chemins forestiers et on se rend jusqu'au concentrateur, là, jusqu'au site ici.

LA PRÉSIDENTE :

3210

O.K., parfait. Donc, le trafic actuel sur la 131, vous dites que c'est 400?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3215

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous, vous ajoutez combien de...

3220

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Bien nous, c'est un 15 à 20 en moyenne, de jour essentiellement. Donc, ça, ça va être...

LA PRÉSIDENTE :

3225

C'est 400 véhicules? Le 400 véhicules par jour?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3230

Non, c'est 400 camions.

LA PRÉSIDENTE :

3235

Camions, O.K.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Ça n'inclut pas les véhicules.

3240

LA PRÉSIDENTE :

Les véhicules, parfait.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3245

Donc, c'est 15 à 20 camions en moyenne par jour qui...

LA PRÉSIDENTE :

3250

C'est aller-retour ou c'est 200 allers?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Pour la donnée du MTQ?

3255

LA PRÉSIDENTE :

Oui? On pourra leur demander.

3260

LE COMMISSAIRE :

Ou les deux.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3265

Mais, en fait, ça, il faudrait... je ne peux pas répondre.

LE COMMISSAIRE :

3270 En fait, excusez-moi, j'ai posé la question à savoir, quand vous dites 15 à 20 camions qui viendraient du site minier, est-ce que c'est un aller simple ou c'est aller-retour? Donc, il y aurait...

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3275 C'est aller-retour.

LE COMMISSAIRE :

3280 O.K. Donc, la personne qui est devant la maison voit passer seulement 20 camions dans sa journée?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3285 Non, aller simple, pardon.

LE COMMISSAIRE :

3285 Aller simple, O.K. Donc, ça fait 40.

LA PRÉSIDENTE :

3290 Donc, ça fait 40 passages.

LE COMMISSAIRE :

3295 40 fois, O.K.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3300 En moyenne, de jour essentiellement.

LA PRÉSIDENTE :

3305 Donc 40 passages de plus sur le chemin d'accès, évidemment, sur Matawin Est, puis dans le centre-ville. Bien, centre-ville, évidemment, jusqu'à... c'est bon? Ça, ça répond à une des questions. Sinon, il y avait l'autre élément. Mon Dieu, je ne l'ai pas pris en note.

M. CLAUDE BOUTIN :

Question de sécurité. Si jamais...

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est une autre question, ça? On a répondu à votre première?

3315 **M. CLAUDE BOUTIN :**

Oui, oui. La première question a été répondue.

LA PRÉSIDENTE :

3320 Mais vous aviez deux questions dans votre première question.

M. CLAUDE BOUTIN :

Non, bien c'est beau. C'est beau, je vais me...

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon? Bien, ce n'est pas grave, vous pouvez vous réenregistrer à nouveau. Alors, une petite pause de cinq minutes. Un instant, il y a quelqu'un qui m'interpelle. Oui, Madame Lajoie?

3330 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Je voulais juste ajouter que si on s'attend à ce qu'il y ait peut-être à un moment donné 400 quelques travailleurs qui viennent et peut-être des familles, il risque d'y avoir beaucoup plus de circulation dans cette région sur la 131 et dans Saint-Michel-des-Saints, advenant la venue des travailleurs et des familles de l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

3340 Oui, donc les véhicules. Merci pour la précision. Alors, cinq minutes, et pas trop de jasage d'église dans le fond comme tout à l'heure. Alors, cinq minutes.

3345

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE L'AUDIENCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PAUL MÉNARD**

3350

LA PRÉSIDENTE :

3355

Alors, j'aimerais inviter monsieur Paul Ménard. Est-ce que Paul Ménard est encore dans la salle? Oui? Bonsoir!

M. PAUL MÉNARD :

3360

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Je vais revenir sur le bruit. Il y a eu des mesures initiales du bruit dans les années 2016-2017, neuf points dans la municipalité. Maintenant, je vais vous poser ma question : a-t-on repris d'autres mesures en direct au lieu de faire des simulations ou des modélisations à partir du projet de démonstration? Deux ans après, il y a eu le projet de démonstration, est-ce qu'il y a eu des mesures de prises en direct, réelles?

3365

LE COMMISSAIRE :

3370

Pour monsieur Desaulniers, est-ce qu'il y a eu d'autres points de mesures réelles et non pas en simulation depuis 2017?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Frédéric?

3375

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3380

Non, et depuis les mesures initiales prises dans le cadre de l'étude d'impact, on n'a pas repris d'autres mesures. On a pris deux sets de mesures, si je peux dire. Puis pour ce qui est du projet de démonstration, en fait, c'est une opération intermittente; on parle de quelques jours par mois, de beaucoup plus petite ampleur que l'opération commerciale qui est prévue. Et pour le volet, si je peux dire, de mesures réelles, bien, évidemment, ça va être inclus dans notre sujet environnemental. Donc là, on n'a pas le choix de se baser sur des modélisations pour modéliser le bruit.

3385

LA PRÉSIDENTE :

Pour spéculer le futur.

3390 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui, c'est ça.

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Mais les points qui ont été pris, c'était des points pour l'étude de référence, le bruit de base?

3400 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3405 Donc là, la question, c'est est-ce que ces neuf points-là sont toujours les bons neuf points aujourd'hui ou est-ce que vous avez considéré qu'il fallait en prendre d'autres points pour les mesures de bruits ou c'était complet pour vous?

3410 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Non, en fait, c'est adéquat comme points de mesure. On le voit ici, ils sont... donc, ils sont situés au pourtour du projet, oui.

3415 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bien, comme on avait vu sur la carte.

3420 **M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :**

Oui, ils sont situés au pourtour du projet. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Monsieur le Commissaire a une question complémentaire, un instant.

3425 **LE COMMISSAIRE :**

3430 Est-ce que ça aurait été possible d'utiliser le projet pilote comme façon d'évaluer à une échelle plus petite la performance du modèle de prévision du bruit?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3435 Je vais me tourner vers peut-être... est-ce que c'est quelque chose qui...? En fait, c'est une échelle tellement différente puis la fréquence est tellement différente. Le concentrateur, en fait l'usine de démonstration n'est pas située sur le site où est-ce qu'on extrait, donc il y a trop de paramètres qui sont différents, tant en termes d'échelle et en termes d'équipement.

LA PRÉSIDENTE :

3440 Peut-être que vous pouvez prendre le temps de l'évaluer puis revenir avec une réponse, là.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3445 Oui, bien, on peut...

LA PRÉSIDENTE :

3450 Bien, je veux dire, à moins que vous soyez convaincu maintenant puis que ce soit votre réponse finale.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3455 Bien, c'est certainement très différent, on peut... je pense que Martin, pour modéliser, va avoir besoin de caractériser exactement ce qu'on fait sur notre site puis ce sera, c'est complètement différent à 100 % de qu'est-ce qu'on va faire comme...

LA PRÉSIDENTE :

3460 C'est correct, le commissaire est satisfait avec sa réponse.

Votre deuxième question?

M. PAUL MÉNARD :

3465 Dans les rapports d'Info-travaux, là, j'ai noté qu'il y avait au moins cinq périodes de dynamitage pour extraire 1 000 tonnes, jusqu'à 5 000 tonnes de matériaux minerais. J'aimerais savoir s'il y a eu des mesures de prises pour quantifier le bruit occasionné par ces dynamitages aux neuf points, aux neuf points qui ont été déterminés au début.

3470 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en fait, c'est un modèle de prévision donc...

M. PAUL MÉNARD :

3475

Dans le dynamitage, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

3480

Oui, mais le dynamitage n'a pas eu lieu, mais je vais laisser l'initiateur... vous demandez si le dynamitage est inclus dans les simulations de bruits.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3485

Frédéric?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3490

Non, ce n'est pas inclus parce que le dynamitage c'est un bruit d'un coup, en quelque sorte, qui dure quelques secondes et il y a des critères différents que le critère du bruit donc qui sont dans la *Directive 019*. Nous n'avons pas...

LA PRÉSIDENTE :

3495

Donc, c'est plus au niveau de la nuisance de la secousse plutôt que dans la gestion de bruit, dans le sens que c'est comme ça que c'est traité dans l'étude d'impact.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3500

Oui.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3505

Peut-être, Frédéric, tu peux aller en détail sur qu'est-ce qu'on a pris comme mesures durant nos sautages, on en a profité pour prendre des mesures réelles sur les vibrations, davantage que sur le bruit.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3510

Oui, bien, on a pris quelques mesures et en fait, au niveau des vibrations, là, les vibrations au-delà de quelques centaines de mètres, là, c'est peu perceptible, là.

LA PRÉSIDENTE :

3515

Donc, la portée de l'effet de dynamitage en vibrations est limitée à quelques centaines de mètres.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui, c'est ça. Dans le cadre du projet de démonstration, évidemment.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. C'est la réponse. Merci beaucoup pour votre question. J'inviterais maintenant...

3525

VOIX NON IDENTIFIÉE :

Il y a la madame, là.

LA PRÉSIDENTE :

3530

Pardon? Oui, excusez-moi. Vous pouvez ouvrir...

Mme LOUISE LAJOIE :

3535

Le micro.

LA PRÉSIDENTE :

3540

Et dire : bonjour, Madame Lajoie, du MSSS. Approchez-vous, on ne vous entend pas beaucoup, effectivement.

Mme LOUISE LAJOIE :

3545

Je veux juste apporter une petite précision qu'il y a effectivement de la vibration, mais il y a une vitesse particulière maximale puis une surpression d'air qui sont exercées, puis il y a des façons différentes de percevoir ça dans le corps, là, par trois axes, et que je pourrai apporter les précisions demain, mais même en respectant les normes qui sont actuelles ici au Québec et selon la *Directive 019*, il y a des possibilités d'être incommodé, si on est à une relative proximité par des perceptions en bas de 0,3, par exemple, millimètre par seconde.

3550

Donc, ce sont des normes qui ont été établies ici, mais il y en a d'autres dans le monde qui sont plus performantes et qui ne tiennent pas compte que des bâtiments; qui tiennent compte de l'humain. Et le problème avec notre norme, c'est qu'elle est relativement ancienne, elle est basée sur une norme américaine et cette norme-là, c'était pour protéger les bâtiments, pour pas qu'il y ait de fissures ou...

3555

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, c'était moins encadré pour la nuisance humaine.

3560 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Et c'est pour ça qu'on demande à réfléchir peut-être sur adopter, comme il y a ailleurs dans le monde, des normes, puis on peut en proposer.

3565 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Est-ce que le ministère de l'Environnement veut réagir à cette nuance que madame Lajoie a apportée?

3570 **Mme MAUD ABLAIN :**

Effectivement, la norme, l'exigence qui est dans la *Directive 019* sur l'industrie minière est pour la protection des infrastructures.

3575 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Alors, j'invite maintenant monsieur Jean-Moïse Lanoue à venir poser ses deux questions.

3580

M. JEAN-MOÏSE LANOUE

LA PRÉSIDENTE :

3585

Bonsoir!

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

3590

Merci, bonsoir à vous. Ce projet est strictement dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Joliette est située à 90 kilomètres de Saint-Michel et Manawan à 85 kilomètres de Saint-Michel. Est-ce que ces municipalités-là, leur opinion à ce projet-là peut influencer positivement ou négativement les recommandations que vous allez faire sur ce projet-là?

3595 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une question au BAPE ou une question...

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

3600

Au BAPE. Parce que l'importance qui est donnée...

LA PRÉSIDENTE :

3605 C'est juste rare que c'est nous qui avons les questions.

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

3610 Si vous voulez que je la répète, parce qu'on mentionne que le projet ici à Saint-Michel, 85 miles au nord, c'est Manawan; puis on pourrait dire, à mi-chemin c'est des pourvoiries, mais c'est la même chose en direction de Joliette. Est-ce que l'opinion positive ou négative des gens qui habitent ces régions-là peut venir influencer les recommandations que vous allez faire?

LA PRÉSIDENTE :

3615 Non. Moi, j'ai deux choses : premièrement, nous, par la Déclaration de nos valeurs éthiques, nous, c'est l'équité. Donc, peu importe qui exprime une opinion, ça n'a pas plus de valeur à nos yeux que cette personne ou cette autre personne ou cette organisation, c'est vraiment la qualité de l'argument, de l'opinion puis la préoccupation. Ça, c'est la première chose.

3620 Donc, pour la commission, ça n'a pas vraiment d'impact que la municipalité se soit exprimée favorable ou défavorable à un projet.

3625 Pour l'autre question, la raison pourquoi le BAPE a décidé de venir dans les communautés, c'était pour donner la parole aux gens de la communauté, d'abord, parce que c'est vous qui vivez souvent avec les effets négatifs et positifs d'un projet. Donc, c'est la manière qu'on a trouvée de dialoguer avec vous. Par contre, ça n'empêche pas personne – on est en webdiffusion en direct –, quelqu'un de l'Autriche pourrait nous poser une question, puis on n'a pas le droit de l'empêcher. C'est un exercice de démocratie participative public. Donc, c'est comme ça qu'on va chercher un peu l'intérêt des locaux.

3630 Donc, ça, c'est ma réponse. Est-ce que mon commissaire a quelque chose à rajouter?

LE COMMISSAIRE :

3635 Bien d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

3640 Il est bien d'accord. Donc...

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

3645 Bien d'accord?

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

3650 **M. JEAN-MOÏSE LANOUE :**

Il y a quand même l'importance qu'on ait une communauté atikamekw à 85 kilomètres de Saint-Michel, pour Saint-Michel-des-Saints, c'est intéressant, c'est très intéressant au point de vue... au point de vue d'argent, au point de vue de l'emploi, puis tout.

3655 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous êtes dans l'opinion. Votre question?

3660 **M. JEAN-MOÏSE LANOUE :**

Je ne dirai pas mon opinion, et s'adresse à la compagnie : est-ce qu'il y a une implication du Conseil de bande des Atikamekw dans votre projet, dans votre compagnie?

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a...?

3670 **M. JEAN-MOÏSE LANOUE :**

Il y a une participation de la communauté atikamekw, du Conseil de bande...

LA PRÉSIDENTE :

3675 À moi, la question est posée à moi.

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

À vous aussi?

3680 **LA PRÉSIDENTE :**

3685 Non, non, moi, je ne réponds pas, mais c'est juste de diriger la question à moi et non pas directement à l'initiateur. Donc la question c'est s'il y a une participation dans l'actionnariat, par exemple, ou une participation dans les consultations publiques, là?

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

Ou autre chose.

3690

LA PRÉSIDENTE :

Les deux?

3695

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

Non, en n'importe quoi.

3700

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, comment vous avez impliqué la communauté atikamekw de Manawan dans le cadre du projet?

3705

M. ÉRIC DESAULNIERS :

On a débuté nos discussions avec la communauté de Manawan, on les a impliqués même dans nos étapes d'exploration au début, là. Depuis 2013, on va visiter la communauté de Manawan, on a beaucoup d'interaction avec eux. On a deux ententes : une entente-cadre, une entente de pré-développement dans laquelle on a établi comment on allait travailler avec eux durant le pré-développement. On a formé plusieurs Atikamekw.

3710

Dès ce jeudi, on a une journée carrière à Manawan, dans laquelle on commence le recrutement intensif pour notre programme *L'Essentiel des mines et du bois*, qui va se donner dans la communauté à partir du 1er avril, ça fait qu'on a déjà formé, je pense, trois Atikamekw dans un DEP de traitement du minerai qui a été donné à l'extérieur à Val d'Or.

3715

Donc, on est très engagés à travailler avec eux dans plusieurs initiatives. Ça fait qu'on peut dire qu'on cherche à ce qu'ils participent le plus activement possible à notre projet.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Et juste dans la foulée de la question, vous avez annoncé une entente avec Saint-Michel-des-Saints aujourd'hui, est-ce que l'entente avec Manawan est similaire, dans le sens d'argent au départ ainsi qu'une participation au flux financier de l'entreprise?

3725

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3730 Bien, nos ententes de prédéveloppement sont déjà signées. Celles de, l'entente sur les répercussions et avantages sont en cours de négociation en ce moment, on espère les compléter dans les plus brefs délais, on va voir où ça nous mène.

LA PRÉSIDENTE :

3735 Mais est-ce que vous pouvez déposer ce que vous avez déjà? À moins que ça ne soit déjà fait, là, l'entente de prédéveloppement?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3740 Bien, les ententes sont confidentielles. Il faudrait que je vérifie peut-être avec...

LA PRÉSIDENTE :

O.K., on va en reparler, probablement demain.

3745 **M. JEAN-MOÏSE LANOUE :**

3750 Si vous permettez, je pourrais juste dire que, je l'ai dit au début, le projet est dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et s'il y avait une entente, c'est parce que c'est dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Parce que s'il y avait une entente avec la compagnie...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

3755 **M. JEAN-MOÏSE LANOUE :**

... et toutes les municipalités environnantes, ça aurait...

LA PRÉSIDENTE :

3760 C'est bon. Mais la question a été répondue, je vous remercie pour vos deux questions.

M. JEAN-MOÏSE LANOUE :

3765 Merci.

M. MICHEL DENIS

3770

LA PRÉSIDENTE :

Donc, j'invite monsieur Michel Denis. Je vais vous demander juste d'être discipliné parce qu'il est tard, et on ne voudrait pas... idéalement, on finit à 22 h 30, mais ça se peut que ce soit 23 h.

3775

Bonsoir!

M. MICHEL DENIS :

3780

Bonsoir, Madame! Bonsoir, Monsieur! Mon nom est Michel Denis, j'habite aussi dans le domaine Lagrange.

LA PRÉSIDENTE :

3785

Merci.

M. MICHEL DENIS :

3790

Alors, ma question sera courte et elle s'adresse au promoteur. Avez-vous sollicité, au cours de la dernière année, des intérêts privés pour acheter la mine? Avez-vous été approchés par des intérêts privés désireux d'acheter la mine, par des étrangers, par des intérêts étrangers, pardon, quelle garantie – c'est mon aspect important et je termine là-dessus – quelle garantie avez-vous, advenant une vente, que vos engagements environnementaux, que vos engagements auprès des citoyens seront respectés?

3795

LA PRÉSIDENTE :

Seront tenus. Donc, comment ça se passerait s'il y avait l'achat de Nouveau Monde Graphite?

3800

M. ÉRIC DESAULNIERS :

La première partie de la question, effectivement on a des discussions, c'est mon travail de trouver le financement nécessaire pour construire le projet. On a besoin d'un financement supplémentaire de 300 millions de dollars. Donc oui, effectivement, j'ai eu plusieurs discussions, là, avec des fonds internationaux ou locaux pour financer le projet.

3805

Celle qu'on privilégie, peut-être, ou celle qu'on a annoncée et qu'on privilégie, c'est la voie de notre investisseur principal, Pallinghurst, que vous avez vu, qui ont déjà 20 % des actions, qui sont venus ici à Saint-Michel faire des présentations devant tout le monde, qui veulent financer le

3810

3815 projet, qui l'ont dit publiquement. Avec les institutions québécoises qui sont déjà chez nous, c'est réellement la voie qu'on préfère, mais on est en train de négocier nos ententes pour compléter le financement. Donc, on n'a pas en ce moment d'intérêt pour aller dans une voie différente. Ça fait qu'on garde le plan A, disons.

3820 Le deuxième volet de la question sur les garanties. Si jamais un investisseur étranger faisait l'acquisition du projet, le processus qu'on fait ici c'est un processus qui est attaché au projet. Tous les permis qu'on va recevoir pour opérer le projet, c'est un bail minier avec un certificat d'autorisation qui est attaché au projet. Ça fait que je dirais...

LA PRÉSIDENTE :

3825 Donc, l'acquéreur est responsable de l'ensemble des engagements qui ont été faits par NMG.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3830 Exactement.

M. MICHEL DENIS :

Merci.

3835 **LA PRÉSIDENTE :**

Une autre question?

Mme MAUD ABLAIN :

3840 Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

3845 Oui?

Mme MAUD ABLAIN :

3850 Je voudrais confirmer effectivement que les autorisations, si le projet est autorisé, les autorisations sont rattachées au projet. Elles vont reprendre l'ensemble des engagements pris par le promoteur dans son étude d'impact. Donc, si jamais le projet changeait de propriétaire, c'est l'autorisation qui devrait être respectée, quel que soit le propriétaire du projet.

3855 **M. MICHEL DENIS :**

Merci, Madame. Deuxième question?

3860 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, une autre question.

M. MICHEL DENIS :

3865 Dans le document déposé auquel tout le monde fait un peu référence, par le promoteur, on retrouve souvent, s'agissant de l'électrification des installations minières ou des camions électriques, les expressions suivantes : « éventuellement, graduellement, dans cinq ans, ou non viable économiquement ».

3870 Ma question est la suivante : que ferez-vous si, au terme de cinq ans, la technologie ou les coûts de transformation appréhendés ne vous permettent pas de respecter ces engagements?

LA PRÉSIDENTE :

3875 Donc, si le cinq ans, finalement, qui est attaché à l'étude d'impact n'était pas respecté pour une raison qu'on ignore maintenant, mais qui serait ça, donc est-ce que l'étude d'impact est toujours valide? Est-ce qu'il y a un addendum? Il se passe quoi dans la procédure? Évidemment, je vais vous demander de réagir après, mais dans votre connaissance, pour l'initiateur, il se passerait quoi si ça ne marchait pas? Si vous ne savez pas, je peux demander...

3880

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, vous pouvez demander, on peut peut-être avoir exactement...

3885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Puis vous réagirez après, c'est bon.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

3890

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

3895

On fait ça.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

3900 Oui, donc dans le fond – pardon, je vais essayer de parler plus fort. Est-ce que vous
m’entendez bien maintenant, oui? O.K. Donc, le fait de faire une mine où la machinerie mobile est
100 % électrique après cinq ans, c’est un engagement de l’étude d’impact. Donc, s’il y a un
3905 changement et après cinq ans, ce n’est pas possible, il va falloir faire une modification du décret
et donc, de réévaluer les impacts du projet et voir si c’est effectivement acceptable de le faire.
Donc, pour le moment, ils sont tenus de respecter cet engagement-là.

LA PRÉSIDENTE :

3910 Donc, on rouvrirait une autorisation pour ce volet-là au niveau du ministère de
l’Environnement.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

3915 Exactement parce qu’il y a des impacts...

LA PRÉSIDENTE :

3920 Il faudrait revoter au gouvernement, il faudrait que le Conseil ministériel soit ressollicité pour
modifier le décret.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui.

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, ce n’est pas facile, là, quand il faut aller au Conseil des ministres.

M. MICHEL DENIS :

3930 Bien. C’est tout.

LA PRÉSIDENTE :

3935 Merci beaucoup pour vos questions.

M. MICHEL DENIS :

3940 Merci beaucoup.

M. PAUL COMEAU

LA PRÉSIDENTE :

3945 J'inviterais maintenant monsieur Paul Comeau.

LE COMMISSAIRE :

3950 Pendant que la personne s'en vient, j'avais peut-être une question secondaire concernant le ministère de l'Environnement. Si jamais la personne, l'initiateur ne rencontre pas les obligations après cinq ans, tant que le décret n'est pas renouvelé, il doit arrêter la production? C'est quoi les conséquences pratiques possibles?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

3955 À mon sens, oui, là. Il doit respecter son engagement après cinq ans. Donc, c'est sûr qu'à ce moment-ci, on n'a pas défini les conditions de l'acceptabilité du projet, il y aura peut-être lieu d'encadrer cet enjeu-là dans le décret pour s'assurer qu'il y a une bonne transition vers le 100 % électrique après cinq ans, et qu'on ne se retrouve pas, là, le jour après cinq ans, puis on n'a pas de condition, là.

LA PRÉSIDENTE :

3965 De mécanisme.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Donc, ça va être évalué à l'étape de l'analyse environnementale.

3970 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Bonsoir!

M. PAUL COMEAU :

3975 Bonsoir, Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire. J'aimerais faire une mise en contexte de ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3980 Courte et pertinente sur la question.

M. PAUL COMEAU :

3985

Oui, oui. C'est en relation avec ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3990

Parfait.

M. PAUL COMEAU :

3995

Alors, monsieur Pierre Renaud, qui est maire de Lochaber-Partie-Ouest en Outaouais depuis 2017, et président du conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite, a fait voter une résolution et la résolution dit, en quelque sorte, que Lochaber-Partie-Ouest n'est pas compatible avec l'exploitation minière. Alors, ma question est la suivante : en quoi le territoire de Saint-Michel-des-Saints est compatible avec l'exploitation minière?

4000

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la question, c'est à Saint-Michel-des-Saints, en réalité. Vous demandez pourquoi la municipalité n'a pas fait ce que l'autre municipalité a fait, c'est ça la question?

4005

M. PAUL COMEAU :

Oui, et en quoi...

LA PRÉSIDENTE :

4010

Parce que ce n'est pas, en réalité c'est au Conseil municipal de faire cette activité-là. Donc, c'est dans ce sens-là que vous voulez aller ou bien c'est plutôt de demander à l'initiateur lui-même?

4015

M. PAUL COMEAU :

Moi, j'aurais aimé diriger la question à monsieur Renaud.

LA PRÉSIDENTE :

4020

Oui, mais il n'est pas dans les personnes-ressources.

M. PAUL COMEAU :

4025

Mais il fait partie de Nouveau Monde Graphite, tout de même. Mais je vous laisse le soin de diriger la question.

LA PRÉSIDENTE :

4030 Oui, mais c'est parce que vous... en fait, vous faites la filiation avec son rôle de conseiller municipal dans une autre municipalité, ce qui n'est pas ici.

M. PAUL COMEAU :

4035 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, moi, j'aurais ma proposition.

4040 **LE COMMISSAIRE :**

C'était bien, ta proposition.

LA PRÉSIDENTE :

4045 Oui, ce serait d'aller voir Saint-Michel-des-Saints et de demander en quoi vous trouvez que le projet minier est compatible, contrairement à d'autres municipalités qui ont déclaré leur territoire, certaines zones de leur territoire incompatibles au secteur minier?

4050 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Je vais demander à Pascal Ferland de venir répondre, s'il vous plaît.

M. PASCAL FERLAND :

4055 Bonjour, Pascal Ferland, directeur du service de l'urbanisme. En fait, je ne connais pas les autres dossiers des autres municipalités et l'incompatibilité, mais de notre côté, les grandes affectations de territoire sont conformes, les usages sont conformes, tout est conforme quant aux usages. Donc, je ne sais pas s'il y a des précisions sur la question.

4060 **LA PRÉSIDENTE :**

4065 Puis est-ce qu'il y a des citoyens qui vous ont déjà posé la question ou demandé de, comme certaines autres municipalités, d'évaluer la compatibilité d'une zone?

M. PASCAL FERLAND :

Ça s'est plus passé au niveau politique, je crois.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous n'avez pas eu une demande, vous, à la municipalité, administrativement... oui, je vais y aller, je veux juste terminer la réponse.

4075 **M. PASCAL FERLAND :**

Bien, pas dans mon département, non.

4080 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Oui?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

4085 En fait, la détermination de l'incompatibilité à l'activité minière incombe à la MRC, en fait, qui peut s'en prévaloir dans le cadre d'une modification à son schéma d'aménagement et c'est suite à une modification du cadre législatif et, notamment des orientations gouvernementales, qui est intervenue en 2016, 2016-2017, et à ce jour, la MRC ne s'en ai pas prévalu. Par contre, cette démarche-là était subséquente aux claims qui ont été, dans le fond, délivrés à Nouveau Monde Graphite.

4090

LA PRÉSIDENTE :

4095 Donc, ça répond à votre question? Les démarches n'ont pas été faites, par contre on va peut-être investiguer un peu plus cette question-là dans les autres séances publiques, en fonction, évidemment, de ce que les citoyens vont nous apporter. Mais là, je pense que vous avez eu votre réponse. Donc, en principe, ça n'a pas été fait par la municipalité ni par la MRC dans le cadre du projet Nouveau Monde Graphite.

4100 **M. PAUL COMEAU :**

Excellent.

LA PRÉSIDENTE :

4105 Deuxième question?

M. PAUL COMEAU :

4110 Ma deuxième question, c'est sur les principes du développement durable et pollueur/payeur. Lors d'une rencontre publique organisée par notre Association, au 15 août 2018,

il a été dit, il a été posé et dit par monsieur Desaulniers qu'en cas de catastrophe, qu'il imagine que ce seront les assurances qui prendront en charge les coûts.

4115 Ma question est la suivante : est-ce qu'on peut confirmer qu'en cas de catastrophe environnementale, les polices d'assurance vont effectivement couvrir tous les frais et dommages encourus et, si tel n'est pas le cas, quelle est la provision financière mise de côté pour couvrir ces aspects et est-ce que ces fonds sont placés en fiducie?

4120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour la question. Alors, je vais passer la parole à monsieur Éric Desaulniers.

4125 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Je ne sais pas sur la portion en question, mais je n'ai pas vraiment le souvenir de ce moment-là sur...

4130 **M. PAUL COMEAU :**

J'ai des documents à présenter.

LA PRÉSIDENTE :

4135 Bien, en tout cas, c'est la mise en contexte. La question, en réalité, outre la mise en contexte, la question c'est, s'il y a une catastrophe environnementale qui a lieu, qui n'était pas prévue, bon, est-ce que les assurances de la compagnie les paient? Et, au-delà de l'assurance qui paierait, c'est quoi le mécanisme? Est-ce qu'il y a une garantie pour que l'État, dans le fond, que l'argent de l'État québécois soit couvert par la... je crois qu'ils appellent ça garantie, là, ce
4140 n'est pas la fiducie. Bien, c'est une garantie en fiducie, effectivement.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4145 C'est certain qu'on va avoir des polices d'assurance qui vont couvrir tous les risques avec nos assureurs, comme tout projet industriel doit s'asseoir avec son assureur puis on commence à énumérer tous les risques puis qu'est-ce que sont les dommages qui sont potentiels. C'est quelque chose qu'on a fait pour notre usine de démonstration. Donc, en ce moment, on a les polices d'assurance nécessaires pour couvrir les risques, tous les risques qu'on a pu imaginer avec nos assureurs.

4150 Donc, il faudrait évaluer quelle catastrophe qu'on parle exactement puis la quantifier puis évaluer son risque puis s'asseoir avec nos assureurs, mais...

4155 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais pour faire, pour déterminer la police d'assurance, est-ce que vous devez soumettre des scénarios? J'imagine qu'il y a une analyse qui est faite pour qu'eux décident quel genre de...

4160 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Exactement. Puis pour avoir discuté beaucoup avec les assureurs dans le cadre de notre projet de démonstration, ils ont vraiment beaucoup de modèles puis ils sont capables, avec leur analyse de risque, avec leurs actuaires, d'évaluer si c'est assurable, c'est quoi le prix. Il faudrait voir exactement la situation qu'on parle ici. Est-ce que c'est un risque... tu sais, c'est quoi le risque environnemental qu'on décrit, là.

4165

LA PRÉSIDENTE :

4170 Puis la question, je l'aurais peut-être... oui?

LE COMMISSAIRE :

Bien, tu y allais...

4175

LA PRÉSIDENTE :

Bien, j'allais voir au ministère, est-ce que... moi, c'était le ministère de l'Environnement.

4180 **LE COMMISSAIRE :**

Non, mais ce n'est pas grave. Moi, c'est au MERN.

LA PRÉSIDENTE :

4185

Bien, en fait, en réalité, c'est...

LE COMMISSAIRE :

4190 Moi, je pense que ce serait plus au MERN que j'aimerais diriger la même question.

LA PRÉSIDENTE :

MERN?

4195

LE COMMISSAIRE :

4200 À savoir, pour le ministère des Ressources, est-ce qu'il y a des directives concernant le niveau d'assurance exigé auprès des compagnies minières, concernant les risques environnementaux?

LA PRÉSIDENTE :

4205 Est-ce que c'est encadré?

Mme CRISTINE FOURNIER :

4210 Chez nous, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, c'est dans le cadre de l'application de la *Loi sur les mines* et donc dans le volet restauration du site qu'il y a des aspects qui vont être examinés. Ce n'est pas dans le volet catastrophe naturelle, là. C'est plus dans le contexte de la restauration du site.

LA PRÉSIDENTE :

4215 Donc ce serait l'Environnement. Donc, c'est moi qui avais raison, c'était bel et bien au ministère de l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

4220 Peut-être, on va voir. On va voir.

LA PRÉSIDENTE :

4225 Mais en réalité, la question c'est disons qu'il y a une assurance, bon, peut-être que l'assurance, effectivement, le MERN a peut-être un droit de regard, là, c'est peut-être ça – c'est ça que tu voulais vérifier – puis l'autre, c'était s'il y a une catastrophe environnementale, l'assurance ne peut pas tout payer, c'est quoi le mécanisme après qui suit pour l'État québécois?

Mme MAUD ABLAIN :

4230 Bien, effectivement, dans le cadre de l'analyse environnementale, s'il y a un risque à l'environnement suite à une défaillance ou un... donc, on n'est plus, effectivement, dans la restauration, mais vraiment en cours d'opération, il pourrait y avoir des garanties financières qui sont exigées. Ce n'est pas quelque chose d'automatique dans le cadre des projets miniers, ça dépend vraiment du niveau de risque des infrastructures, par exemple. Mais c'est des outils que le Ministère a en sa possession pour éviter d'avoir un passif environnemental en cas de catastrophe.

4235

LA PRÉSIDENTE :

4240

Donc, c'est une catastrophe environnementale pendant les opérations alors que pour le MERN, ce serait plus après, dans le fond.

Mme CRISTINE FOURNIER :

4245

C'est ça, au niveau de la restauration.

Mme MAUD ABLAIN :

4250

Mais je tiens à préciser que ce n'est pas automatique à chaque projet, là, ça dépend vraiment du risque associé.

LA PRÉSIDENTE :

4255

Donc, si vous analysez que les risques sont élevés puis que c'est possible, effectivement, vous demanderiez certaines garanties.

Donc, ça répond à votre question?

4260

M. PAUL COMEAU :

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4265

Nous sommes désolés de la confusion des ministères.

M. PAUL COMEAU :

4270

C'est parfait. Moi aussi, je suis nouveau avec le BAPE, c'est ma première expérience.

Mme CHANEL CARTIER

4275

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup. J'inviterais madame Chanel Cartier. Bonsoir!

4280 **Mme CHANEL CARTIER :**

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je me présente, Chanel Cartier, 31 ans, je suis résidente de Saint-Michel-des-Saints depuis 31 ans. Faites le calcul.

4285 Dans l'étude d'impact déposée le 15 avril 2019, on fait état que Nouveau Monde Graphite vise l'opération d'une mine 100 % électrique dès la première année d'exploitation, avec un plan de rechange, advenant le cas où la méthode d'alimentation 100 % électrique ne fonctionnerait pas. Compte tenu du fait que Nouveau Monde Graphite n'a pas été en mesure de réaliser les trois cellules au niveau de l'encapsulage des résidus et d'en tester les résultats, est-ce qu'il y a un plan
4290 de rechange pour le stockage des déchets miniers, advenant le cas où une nouvelle technologie ou cette nouvelle technologie ne fonctionnerait pas?

LA PRÉSIDENTE :

4295 Donc, un plan de rechange pour le 100 % électrique et un plan de rechange pour la codisposition, c'est ça?

Mme CHANEL CARTIER :

4300 Non. Bien, est-ce que je peux...

LA PRÉSIDENTE :

4305 Oui, oui, je veux préciser la question, en réalité.

Mme CHANEL CARTIER :

4310 Non, ce que je veux dire, dans le fond, c'est qu'ils ont un plan de rechange pour le 100 % électrique...

LA PRÉSIDENTE :

Mais en ont-ils un pour l'autre?

4315 **Mme CHANEL CARTIER :**

En ont-ils un pour l'autre.

LA PRÉSIDENTE :

4320 O.K. Donc, avez-vous un plan de rechange justement dans le cadre de l'étude d'impact, si ça, ça ne marchait pas, est-ce qu'il y a un autre plan de rechange qui a été étudié?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4325 Je vais laisser Martine commenter sur les alternatives possibles à la codisposition.

Mme MARTINE PARADIS :

4330 Oui. Bien, en fait, les plans de rechange pourraient être d'ajouter des digues et envoyer nos résidus, donc...

LA PRÉSIDENTE :

4335 Donc de revenir à la méthode plus traditionnelle?

Mme MARTINE PARADIS :

4340 Plus traditionnelle ou de faire seulement la restauration progressive du recouvrement qui empêche l'oxygène de rentrer. À ce moment-là, l'oxydation des résidus commencerait plus tôt, commencerait, en fait, comparativement à la codisposition.

LA PRÉSIDENTE :

4345 Puis est-ce que l'étude d'impact prévoit ces alternatives-là ou il faudrait refaire une portion de l'étude d'impact?

Mme MARTINE PARADIS :

4350 En fait, tout ça a été étudié dans les premières phases d'ingénierie, dans les... il y a trois phases, là. La première phase c'est les concepts, puis toutes ces alternatives-là avec digue, avec recouvrement avec seulement une géomembrane, recouvrement comme on fait a été aussi choisi. La codisposition a été ajoutée comme méthode de gestion des résidus pour limiter la réaction. Donc, on pourrait rajouter des digues ou on pourrait mettre un recouvrement standard à la fin des opérations, traiter notre eau pendant les opérations, puis on aurait peut-être un suivi environnemental plus long à faire à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

4360 Donc, à la question si on a un plan de rechange, il y en a, il y a des alternatives. Alors, votre deuxième question?

Mme CHANEL CARTIER :

4365 Oui. En 2020, on ne manque pas de données quant aux effets néfastes sur la santé entourant l'exploitant d'une mine à ciel ouvert, plus spécifiquement lorsqu'on parle du graphite. La

4370 pneumoconiose du graphite n'est plus un secret pour aucun médecin spécialiste des maladies pulmonaires ou tout chirurgien thoracique. Les données de la CNESST sont également très probantes puisque cette maladie, la pneumoconiose du graphite, fait partie des maladies professionnelles depuis 1975, est-ce que la commission pourrait nous éclairer sur les moyens mis en place pour assurer le suivi de la santé de tous, autant les citoyens que les travailleurs?

LA PRÉSIDENTE :

4375 Merci pour la question, mais ceci n'est pas une question pour la commission. En tout cas, nous nous exprimons juste par le rapport. Donc, je vais envoyer par contre la question à l'experte en santé, madame Lajoie, pour répondre à votre question bien spécifique.

Mme LOUISE LAJOIE :

4380 Justement, vous avez dit que c'était une maladie professionnelle puis c'est exactement ce que c'est. Donc, les gens qui sont très exposés au niveau du graphite ou de la silice cristalline sont des gens qui vont être sur place, donc des travailleurs qui reçoivent une inhalation en grande quantité de ces particules. Il y a toute une évaluation qui va être faite demain sur place par l'équipe de santé au travail qui a évalué les postes des travailleurs et les différents risques à la santé pour cette question-là.

4385 Pour ce qui est de l'inhalation de particules, pour les particules fines et pour autres poussières et contaminants de l'atmosphère, advenant par exemple qu'il y ait de la non-motorisation électrique et que ça soit au diesel, on a des évaluations par rapport à ça aussi. Je peux en préciser là, mais pour ce qui est de la pneumoconiose au graphite ou avec la maladie interstitielle à partir de la silice, ce sera discuté demain.

LA PRÉSIDENTE :

4395 Je dois juste préciser. Dans le fond, nous, on suit les citoyens qui nous posent des questions. La raison pourquoi on parlait de demain après-midi, c'est qu'en général, vous êtes moins nombreux, donc ça donne l'occasion de faire des présentations puis d'échanger avec la commission. Mais si vous êtes très nombreux, nous, on est à Saint-Michel-des-Saints pour vous écouter. Donc, ça ne veut pas dire nécessairement qu'il va y avoir une présentation sur la santé demain. C'est tout ce que je veux préciser.

Mme LOUISE LAJOIE :

4405 Non, mais ils sont disponibles sur place puis ils vont rester jusqu'à 8 h pour pouvoir répondre aux questions des gens.

LA PRÉSIDENTE :

4410 Oui, exact. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas de moment précis où on présente, c'est juste qu'on profite du moment quand il y a un peu plus d'accalmies de questions, ce qui n'est pas le cas en ce moment, mais vous avez eu une réponse à votre question. Je ne sais pas si, par contre, l'initiateur veut réagir sur les mesures qu'il pense prendre pour la protection des travailleurs sur place liée à la préoccupation de madame Cartier.

4415 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

4420 Bien, on va en parler davantage demain, j'imagine, mais on a déjà eu la visite des gens de la Santé publique, on a eu 61 recommandations, je pense, on en a 59 de déjà implémentées, il en reste deux à implémenter, donc oui, c'est très important pour nous la santé des travailleurs, puis on va s'assurer d'être... de suivre les recommandations autant que possible de la Santé publique.

LA PRÉSIDENTE :

4425 Est-ce que ces recommandations-là sont publiques ou c'est...

Mme LOUISE LAJOIE :

4430 Ça fait partie d'un programme de santé qui est assujéti à des priorités selon la CNESST et sur la réglementation.

LA PRÉSIDENTE :

4435 Ah, je comprends. Oui, je comprends. C'est dans le cadre régulier des travaux. Alors, ça complète, merci beaucoup pour vos questions.

Mme CHANEL CARTIER :

Merci.

4440

M. BERNARD CARTIER

LA PRÉSIDENTE :

4445 J'inviterais maintenant monsieur Bernard Cartier, aussi. Monsieur Bernard Cartier, ça marche? Est-ce que monsieur Bernard Cartier... ah, vous êtes derrière, O.K. Bonsoir!

M. BERNARD CARTIER :

4450

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

4455

Peut-être juste vous rapprocher un petit peu du micro, merci.

M. BERNARD CARTIER :

4460

Oui, je pense. Mon nom est Bernard Cartier, je suis résident de Saint-Michel depuis 60 ans bientôt, et je suis membre de l'APLT, l'Association pour la protection du lac Taureau. J'ai deux questions assez courtes, la première va comme ceci : le *Guide de restauration des sites miniers* que le promoteur annonce suivre apparaît principalement axé sur des projets en milieu nordique au nord du 55e parallèle, c'est-à-dire dans des zones non habitées. Est-il vraiment applicable au projet minier dans la ceinture sud du Québec en région habitée et, de surcroît, très touristique? En particulier, la seule installation d'une clôture autour de la fosse, est-elle considérée comme une restauration acceptable par le ministère de l'Environnement dans une région hautement touristique?

4465

LA PRÉSIDENTE :

4470

Merci pour votre question. Je pense que pour le Guide de restauration, on parle du MERN, plutôt. Alors, pouvez-vous nous éclairer sur ce qui est considéré Nord-du-Québec versus sud et les différences entre les deux pour répondre à la préoccupation de monsieur Cartier?

4475

Mme CRISTINE FOURNIER :

Pour ma part, le Guide de restauration s'applique partout au Québec, là.

LA PRÉSIDENTE :

4480

Il n'y a pas de différence entre nord-sud?

Mme CRISTINE FOURNIER :

4485

O.K. Sandra, est-ce que tu veux venir nous expliquer la petite différence? Puis je reviendrai sur l'aspect clôture par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

4490

Parfait.

Mme SANDRA TRÉPANIÉ :

4495 En fait, ce que je peux mentionner, c'est qu'il y a des sections du Guide avec des particularités puis il y a d'autres organismes, peut-être au niveau du MELCC, là, qui interviennent à ce moment-là lorsqu'on est dans des territoires qui sont plus au nord, mais le Guide s'applique partout. Les concepts sont des concepts généraux, des concepts qui sont connus et reconnus et il n'y a pas nécessairement de distinction pour des secteurs en particulier.

4500 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait qu'on ne fait pas la différence entre un milieu très habité, relativement habité, non habité?

4505 **Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Bien, c'est dans l'analyse que cette différence-là va être prise en compte puis va... que les questions et les commentaires vont s'appliquer.

4510 **LA PRÉSIDENTE :**

L'analyse du MERN de l'étude d'impact.

4515 **Mme SANDRA TRÉPANIÉ :**

Effectivement, dans l'analyse du plan de restauration.

LA PRÉSIDENTE :

4520 Je comprends.

Mme SANDRA TRÉPANIÉ :

Mais dans les concepts généraux, ça reste un peu la même chose pour tout le monde.

4525 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Et pour la clôture?

4530 **Mme CRISTINE FOURNIÉ :**

Bien, là, la clôture... la clôture, ça touche la sécurisation d'un site. Alors, là, je ne comprends pas beaucoup le contexte où on amène la question de la clôture.

4535 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est une autre question, je pense, mais est-ce que ça s'applique? Dans le fond, c'est la même question, est-ce que ça s'applique bien pour le sud? Vous pensez que c'est insuffisant?

4540 **M. BERNARD CARTIER :**

Bien, est-ce que c'est suffisant dans un contexte...

4545 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que c'est suffisant, tout court, la clôture, là.

M. BERNARD CARTIER :

4550 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4555 Donc, c'est une question sur la clôture. Est-ce que vous jugez que c'est suffisant comme mesure?

Mme CRISTINE FOURNIER :

4560 Bien, une clôture, c'est une mesure de sécurisation, ce n'est pas une mesure de restauration.

LA PRÉSIDENTE :

4565 Je comprends.

Mme CRISTINE FOURNIER :

C'est la grande distinction.

4570 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

4575 J'aurais une question concernant la fosse de la part du Ministère. Les critères de conception des mines à ciel ouvert, pour l'exploitation, ne sont pas nécessairement conçus pour

4580

des pentes qui vont être là à long terme. Alors, je me demandais si c'était différent pour la fermeture, les exigences concernant le reprofilage, s'il y a lieu, des pentes dans une mine à ciel ouvert?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, on n'est plus sur la clôture.

4585

LE COMMISSAIRE :

On est juste en dessous de la clôture.

4590

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, la clôture et en dessous de la clôture.

Mme SANDRA TRÉPANIER :

4595

Bien, en fait, une des exigences au niveau de la restauration, c'est qu'au moment, en fait, un peu en amont, là, mais au moment du dépôt, au moment de la restauration, on demande à ce qu'il y ait une analyse de stabilité qui soit faite, déposée par quelqu'un de qualifié pour être certain que les conditions dans lesquelles, mettons, ces mesures de sécurisation là vont être mises en place sont conformes avec les règles de l'art au niveau de la stabilité.

4600

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci.

4605

LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Avez-vous une autre question ou c'était vos deux questions en une?

4610

M. BERNARD CARTIER :

Non, une dernière. Si les résultats des cellules expérimentales ne sont pas acceptables pour le remplissage partiel de la fosse, quelles seront approximativement les dimensions de la fosse laissée, la fosse résiduelle? Dans la présentation tantôt, vous avez parlé d'une fosse résiduelle...

4615

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la fosse finale, là, à la fin.

4620

M. BERNARD CARTIER :

Oui. On a parlé, j'ai entendu tantôt une estimation, 1 kilomètre par 400 mètres.

4625 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon. On va leur demander.

4630 **M. BERNARD CARTIER :**

Et si les résultats des cellules faisaient en sorte que vous ne pouvez pas faire de remplissage, ce serait quoi une approximation de cette fosse résiduelle?

4635 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, la dimension de la fosse résiduelle sans remplissage ou avec remplissage.

M. BERNARD CARTIER :

4640 Oui.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4645 Bien, la fosse sans remplissage serait de 2,6 kilomètres par 400 mètres environ. Avec remplissage, 1 kilomètre par 400 mètres à la fin.

M. BERNARD CARTIER :

4650 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon?

4655 **M. BERNARD CARTIER :**

C'est clair. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4660 Merci pour vos questions. Je vais maintenant inviter monsieur Julien Charrette. Merci, bonne soirée.

M. JULIEN CHARRETTE

4665

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

4670

M. JULIEN CHARRETTE :

Bonsoirs vous deux! Ma question concerne le milieu humide. J'aimerais savoir qu'est-ce qui... s'il y a eu, par SNC-Lavalin quand il a fait ses études, là, il parle de compensation. Moi, je voudrais savoir s'il y a eu des méthodes cherchées autres que la compensation pour...

4675

LA PRÉSIDENTE :

Financière?

4680

M. JULIEN CHARRETTE :

Financière. Pas financière, ils vont recréer un milieu humide dans 25 ans. Mais plutôt que de recréer un milieu humide dans 25 ans, il y a-tu moyen de procéder autrement? Autrement dit...

4685

LA PRÉSIDENTE :

Compenser plus vite.

4690

M. JULIEN CHARRETTE :

Les milieux humides, est-ce qu'ils pourraient être inondés d'une façon quelconque temporairement, le temps des travaux de la mine, plutôt que de chercher rien qu'à recréer un milieu humide dans 25 ans?

4695

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, c'est quoi la stratégie des milieux humides? Est-ce que l'alternative d'attendre dans 25 ans est une possibilité?

4700

M. ÉRIC DESAULNIERS :

La méthodologie – éviter, atténuer, compenser en disant, on évite en priorité; on atténue en deuxième; puis si on n'est pas capable, on compense – a été appliquée. Peut-être que Frédéric peut compléter comment on a fait ça.

4705

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

4710 Bien, dans le fond, lorsqu'on a fait la caractérisation du milieu récepteur, ça nous a permis d'identifier les milieux humides et de confirmer les milieux humides. Donc, la localisation de ces milieux-là était, est devenue en fait un critère de conception, c'est-à-dire autant que possible, il fallait l'éviter. Donc, mais la localisation du gisement fait en sorte qu'il y a quelques milieux humides, là, qui sont au pourtour immédiat, qui sont impactés par le projet.

4715 Puis aussi, c'était dans un souci de minimiser l'empreinte du territoire. Il y avait plusieurs contraintes, que ce soit au niveau du paysage, que ce soit au niveau du bruit, des nuisances, etc., donc on a pris ça tout en compte et donc, le site actuel du projet, c'est l'optimal, en quelque sorte. Donc, on impacte directement neuf milieux humides... neuf hectares, pardon, de milieux humides, donc, qu'on vise compenser à la restauration. Et à la restauration, il y aura des gains, en fait, par rapport à la situation actuelle.

4720

LA PRÉSIDENTE :

4725 Puis est-ce que c'est typique, comme genre de compensation de milieux humides pour le secteur minier, de faire ça ainsi ou il y a d'autres stratégies? Je veux dire, pour reprendre l'idée de monsieur Charrette, est-ce que c'est quelque chose qui peut se faire, d'avoir un milieu humide avant le 25 ans ou c'est un cas classique d'attendre après 25 ans?

Mme MAUD ABLAIN :

4730 Je ne dirais pas que c'est un cas classique, mais ça peut être fait parce qu'effectivement, à la restauration, on va se retrouver avec un milieu qui peut être propice pour améliorer l'état satisfaisant qui est prévu au Guide de restauration, il pourrait y avoir création de milieux humides. C'est sûr qu'il peut y avoir des défis pour s'assurer que la création va être effective. Le ministère de l'Environnement, lui, s'assure dans le plan de compensation qui est proposé, que les projets, on vise l'objectif de la restauration ou de la création, donc il peut y avoir des défis parce que les sols mis en place ne sont pas forcément identiques à des sols de milieux humides. Donc, c'est des choses qu'on regarde. Et puis, il peut y avoir aussi d'autres projets qui sont proposés, là, que des projets à la suite de la restauration.

4735

4740

Donc, ce n'est pas quelque chose de typique, mais c'est quelque chose qui peut être proposé par le promoteur. Dans ce cas-ci, on va examiner le plan de compensation lors de l'analyse environnementale du projet pour voir si les projets sont suffisants.

4745

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on rappelle que le ministère de l'Environnement a donné une recevabilité de l'étude d'impact, mais n'a pas fini l'analyse. Donc, en principe, ils vont analyser la proposition de milieux humides en détail. Avez-vous une deuxième question?

4750 **M. JULIEN CHARRETTE :**

Non, ça a été répondu tout à l'heure.

4755 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, c'est bien.

M. JULIEN CHARRETTE :

4760 Ça a été répondu tantôt. Merci!

Mme MICHELLE PAUZÉ

4765 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonne soirée! J'invite madame Michelle Pauzé à venir au micro.

4770 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

Bon. Ma première question, c'est concernant...

4775 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste vous approcher un petit peu.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4780 Ma première question... est-ce que c'est correct?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est bon.

4785 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

Ma première question, c'est concernant l'usine de désulfuration. Du soufre, ça ne sent pas bon, est-ce que cette odeur-là...

4790

LA PRÉSIDENTE :

C'est une bonne question. Est-ce que c'est ça, la question? C'est votre opinion ou c'est une question?

4795

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Bien, c'est mon opinion. Est-ce qu'elle est supposée de fonctionner 24 heures, sept jours sur sept...

4800

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est quoi une usine de désulfuration et est-ce que ça...

4805

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Oui, est-ce que ça provoque des odeurs ambiantes ou...

4810

LA PRÉSIDENTE :

La question se pose à la présidente.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4815

Oui, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce qu'il y a des enjeux d'odeurs à l'usine de désulfuration?

4820

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien, fondamentalement, ce qu'on fait dans l'usine de désulfuration, c'est qu'il y a environ, je dirais, en moyenne 3 % de sulfure de fer dans notre résidu minier, ça fait qu'on isole ce sulfure de fer là dans un résidu qui est potentiellement générateur acide puis on... ça fait que le processus de faire ça, je ne pense pas, crée des odeurs en particulier.

4825

LA PRÉSIDENTE :

Elle est où, l'usine exactement?

4830

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Elle va être située à même le concentrateur.

4835

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vraiment loin des secteurs habités, là.

4840

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Vraiment loin des secteurs habités puis il n'y a pas vraiment d'odeur particulière qui est prévue dans le processus.

4845

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pas d'odeur?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4850

Sauf à l'intérieur du bâtiment comme tel, là, comme...

LA PRÉSIDENTE :

4855

Pour les travailleurs?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Pour les travailleurs, oui.

4860

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Même à la chaleur, à la grande chaleur et tout ça, là.

4865

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, la réponse.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4870

C'est ça, la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

4875 On ne commente pas la réponse.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4880 O.K., on ne commente pas, bien c'est parce que ça faisait partie...

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est sûr que le mot soufre, mais vous voyez, ce n'était pas si mal que ça.

4885 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

Je pensais qu'à la grosse chaleur, ça empirerait, O.K.

LA PRÉSIDENTE :

4890 Votre deuxième question?

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4895 Là, ma deuxième question c'est plutôt... bon, en tout cas, ça a déjà été parlé, c'est la mine à 100 % électrique dès la première année. Ça, cette petite affaire-là, ça agace beaucoup parce que ça revient tout le temps dans l'étude, et de 1) et côté bruit, côté pollution, côté pollution air, GES et tout ce que vous voudrez, ce n'est pas la même chose. Même que ce serait cinq ans après, et puis si ce n'est pas cinq ans après, une usine qui va coûter 300 millions, je regrette, je ne pense pas que personne va mettre la clé dans la porte. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que ça continuera avec des camions, puis du bruit puis...

4900

LA PRÉSIDENTE :

4905 Donc, vous vous inquiétez de l'engagement...

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4910 Oui, parce que je me dis, on ne s'engage pas à faire de quoi quand ça n'existe pas encore, les choses.

LA PRÉSIDENTE :

4915 Donc, vous n'avez pas confiance en l'engagement du cinq ans.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Je n'ai pas du tout confiance. Pas du tout confiance à ça.

4920 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

4925 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

On la fait puis après, on verra.

LA PRÉSIDENTE :

4930 En principe...

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Est-ce que je peux dire ça?

4935

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bien, c'est bon, mais je pense que la question est...

4940 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

Il y a de la confusion, bon.

LA PRÉSIDENTE :

4945

La question, on va revenir peut-être au Ministère, donc réexpliquer la notion d'engagement. Je ne sais pas s'il y en a un engagement, je ne m'en rappelle pas par coeur, lié au 100 % électrique ou, en tout cas, dans le cadre de l'analyse, mais peut-être expliquer à madame Pausé en quoi le 100 % électrique – il me semble que c'est cinq ans, là, ce n'est pas un an, c'est cinq ans – donc, l'engagement c'est cinq ans, 100 % électrique puis après, si jamais ils retardaient qu'est-ce qui se passe. Juste voir à quel point c'est un engagement pour autant votre analyse, le décret et tout, là.

4950

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

4955

O.K. Donc, de prime abord, je dois rappeler que l'étude d'impact et l'ensemble des engagements qui sont pris dedans, ils font partie de l'autorisation. Donc, si la variante qui est

4960 retenue par le promoteur et pour laquelle on a évalué les impacts prévoit qu'après cinq ans, il y a des véhicules, des sources mobiles 100 % électriques, bien, ça doit être réalisé.

4965 S'il y a des changements à ce niveau-là, comme je le disais tantôt, on va peut-être, à l'analyse environnementale, encadrer de manière plus précise, mais s'il y a des changements, il va falloir faire une demande de modification du décret et là, on va réévaluer les impacts sur la qualité de l'air, par exemple, le bruit et la quantité de GES émise.

LA PRÉSIDENTE :

4970 Donc, je pense que ça répond bien. C'est la même, à peu près la même réponse tout à l'heure qu'on avait eue, c'est la notion que le décret est pour le projet présenté. Si le projet change...

Mme MICHELLE PAUZÉ :

4975 Mais tout à l'heure, il n'était pas prêt à être présenté de cette façon-là.

LA PRÉSIDENTE :

4980 C'est ça. Mais si le projet change, il y a des modalités prévues par le gouvernement du Québec. Alors, merci beaucoup pour votre question. J'inviterais monsieur...

VOIX NON IDENTIFIÉE :

La Santé?

4985 **LA PRÉSIDENTE :**

Oups, excusez-moi. Mon Dieu, je ne vous vois jamais, mais il faut le petit voyant rouge.

4990 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Je suis dans l'angle mort. Je voulais juste préciser que nous, on a analysé un petit peu, en santé, ces avenues-là aussi. Donc, advenant que ce soit avec du diesel, on avait des questions à retourner au promoteur dans un moment plus technique ou dans un mémoire.

4995

M. JEAN BRÛLÉ

LA PRÉSIDENTE :

5000

Parfait. J'inviterais monsieur Jean Brûlé à venir au micro.

M. JEAN BRÛLÉ :

5005

Bonsoir tout le monde!

LA PRÉSIDENTE :

5010

Bonsoir!

M. JEAN BRÛLÉ :

5015

Bonsoir! Je suis résident de Saint-Michel aussi. Je sais que ce n'est peut-être pas dans le traitement de cette étude-là, mais dans la présentation initiale, il y avait deux filons de graphite dans le même secteur, je vois, puis on n'avait pas de détails beaucoup dans l'étude préliminaire des bâtiments qui vont être construits, mais on a vu tantôt une petite animation que c'est sûr que les bâtiments vont être d'envergure.

5020

Est-ce qu'à la fin de cette exploitation-là, puis sûrement avec le temps que ça prend un petit peu avant, là, j'imagine dans une vingtaine d'années, si vous refaites une demande pour le deuxième filon, est-ce que c'est, dans le scénario, possible que ces bâtiments-là servent pour la deuxième exploitation?

LA PRÉSIDENTE :

5025

O.K. Donc, premièrement, est-ce que les installations de base pour la première, le premier filon peuvent servir à l'autre? Puis après, c'est, en réalité, c'est la demande de permis puis est-ce qu'il y a un nouveau permis qui recommence pour exploiter un autre filon. C'est ça, c'est ça la question, c'est bien ça?

5030

M. JEAN BRÛLÉ :

Oui, oui.

5035

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

5040 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, si jamais on fait une autre demande puis on est autorisés à miner d'autres minerais, je pense que nos installations vont être facilement adaptables pour un nouveau minerai.

5045 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, pas besoin de reconstruire plein de choses, évidemment, sauf la... enfin, faire une nouvelle fosse.

5050 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Ça va dépendre de la capacité, puis qu'est-ce qu'on prévoit comme plan de minage, mais effectivement, si jamais on trouve un autre filon, ce serait très avantageux, tant environnemental qu'économiquement, de réutiliser les mêmes installations.

5055 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une pratique relativement courante dans le secteur minier de l'expansion comme ça, bout à bout.

5060 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Exactement, oui.

5065 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien, j'allais juste peut-être à la question de suivi sur, s'il y a un agrandissement, comment ça marche, la procédure?

5070 **Mme MAUD ABLAIN :**

Donc, s'il y a un agrandissement, ça pourrait être soit une modification au projet qui est une modification de décret, soit si l'agrandissement est très grand, il pourrait déclencher de nouveau la procédure d'évaluation environnementale puisque, comme vous le savez, il y a des seuils d'assujettissement des projets miniers à la procédure d'évaluation environnementale, et puis si c'est un agrandissement de plus de 50 % de l'aire d'exploitation, il pourrait être de nouveau visé par la procédure.

5075 **LA PRÉSIDENTE :**

5080 Parfait. J'ai monsieur Locat qui a une question de complément.

LE COMMISSAIRE :

5085 À votre connaissance, est-ce que vous avez des secteurs dans le claim que vous avez, Tony, là, qui pourraient être développés dans le futur?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5090 À notre connaissance aujourd'hui, notre réserve minérale est aux alentours de 60 millions de tonnes, notre ressource aux alentours de 100 millions de tonnes. On va avoir une mise à jour de la ressource d'ici un mois environ. Effectivement, il y aurait de la ressource supplémentaire qu'on pourrait éventuellement dans le futur penser « extensionner » la durée de vie ou augmenter la capacité, puis on fera les demandes en conséquence.

5095

LE COMMISSAIRE :

5100 Mais est-ce que ça pourrait être, par exemple sur une des cartes que vous avez, on voit d'autres secteurs, vous êtes ciblé sur le côté ouest, mais les autres zones d'intérêt potentiel, c'est celles-là dont vous parlez ou...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5105 Non, je parle juste de la zone ouest...

LE COMMISSAIRE :

Actuelle.

5110 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

... quand je parle de la ressource en ce moment. Il y a effectivement une zone sud dans laquelle on avait défini une ressource d'environ 45 millions de tonnes de minerais, mais on n'a pas vraiment de plan ou de...

5115

LA PRÉSIDENTE :

C'est moins intéressant.

5120 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, c'est plus loin puis on commence à... bref.

LA PRÉSIDENTE :

5125

Puis la direction de l'agrandissement, est-ce que ça va vers l'ouest ou ça continuerait vers... c'est quoi, la direction, s'il y avait un agrandissement?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5130

S'il y en avait un, on parle beaucoup de très spéculatif.

LA PRÉSIDENTE :

5135

Oui, bien sûr.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5140

Ce n'est pas du tout dans les cartons à l'heure actuelle, mais s'il y en avait un, ça pourrait être vers le nord ou vers le sud ou même en profondeur.

LA PRÉSIDENTE :

5145

O.K. Il y a plusieurs directions. C'est ça?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Si on regarde notre bloc modèle, il est ouvert dans toutes les directions.

LA PRÉSIDENTE :

5150

Je comprends. Merci.

M. JEAN BRÛLÉ :

5155

Merci. Deuxième question : on a vu, on voit sur l'étude, les cartes de l'étude, qu'il y a une nouvelle route d'accès, vous avez parlé tantôt de 8 kilomètres. Est-ce que vous allez faire une demande de municipalisation pour cette route ou si elle, elle va demeurer privée?

LA PRÉSIDENTE :

5160

Donc, le chemin d'accès qui part de la rue Matawin Est?

M. JEAN BRÛLÉ :

5165

Qui se rend à Matawin Est, exact.

LA PRÉSIDENTE :

5170 Est-ce qu'il y a une demande de municipalisation du chemin d'accès ou ça demeure votre chemin privé accessible juste à vous?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5175 Pour l'instant, on prévoit le garder privé, je pense, dans notre stratégie. Puis ça va être aussi... notre chemin d'accès va être bordé aussi par un chemin multifonctionnel pour la motoneige et d'autres activités récréotouristiques. Donc, on prévoit qu'il soit privé à l'heure actuelle, mais public. Mais accès au public juste pour...

LA PRÉSIDENTE :

5180 Donc, l'accès n'est pas réservé à vous...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5185 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

5190 ... mais c'est vous qui êtes responsable de l'entretien puis de la sécurité et tout ça.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui.

5195 **M. JEAN BRÛLÉ :**

Donc, pour la période de 25 ans, ça ne sera pas municipalisé.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5200 Ce n'est pas supposé d'être municipalisé, ça va être entretenu privément, mais les gens vont pouvoir y avoir accès pour se rendre jusqu'à notre centre d'interprétation.

M. JEAN BRÛLÉ :

5205 Merci.

5210

Mme SUZANNE THIBAUT

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'invite madame Suzanne Thibault. Bonsoir!

5215

Mme SUZANNE THIBAUT :

Bonsoir! Alors, je suis Suzanne Thibault, je suis médecin et ma question porte sur la qualité atmosphérique des lieux. Alors, je veux juste mettre deux prémisses, là. Compte tenu que la pollution atmosphérique se propage rapidement et sur de longues distances et compte tenu que les particules fines qui sont contenues dans cette pollution atmosphérique ont été déclarées cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé et par le Centre international de recherche sur le cancer, j'aimerais savoir comment la quantité de ces particules, leur volume et leur dispersion ont été évalués, en se basant sur quelles hypothèses et en tenant compte de quels facteurs.

5220

5225

LA PRÉSIDENTE :

La question, je la dirige à monsieur Desaulniers.

5230

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Étant donné la précision, je pense, qui est demandée, je pense que ce serait pertinent de demander à notre expert, monsieur Robert Auger de SNC-Lavalin de venir répondre plus précisément à la question sur la méthodologie.

5235

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Juste prendre la chaise ici. Bonsoir!

5240

M. ROBERT AUGER :

Bonsoir, Madame la Présidente. Alors, le ministère de l'Environnement demande qu'on fasse les études de dispersion atmosphérique pour les sources de particules que vous discutez et cette étude de dispersion là doit se faire selon le Guide de dispersion atmosphérique préparé spécifiquement pour les projets miniers.

5245

Voilà deux ou trois ans, j'ai eu à faire un travail de recherche sur l'ensemble des mines de nickel dans le monde, puis ce que je peux vous dire c'est que le guide du Ministère, c'est un guide extrêmement détaillé, il n'y en a pas l'équivalent ailleurs que je connaisse dans ce que j'ai vu, alors, moi, je le trouve très, très bon.

5250

5255 Alors, on suit le Guide et on doit simuler pour cinq ans de données météorologiques horaires. Donc, à chaque heure de l'année, on a les vents, on regarde la dispersion de tout l'ensemble des sources et on évalue les concentrations dans l'air ambiant, en aval du vent. Donc, c'est ce qu'on fait comme modélisation. Et puis à la fin, bien, on regarde comment on se compare aux critères du ministère de l'Environnement.

5260 Alors, les critères du ministère de l'Environnement au point de vue des particules fines sont, je vous dirais, sur la coche. C'est meilleur que bien des pays que j'ai vus. Alors, pour les PM_{2,5}, les particules fines, on rencontre tous les critères à l'extérieur du un kilomètre dans lequel l'impact est plus prononcé.

5265 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

Et au niveau du transport?

LA PRÉSIDENTE :

5270 Vous parlez à la présidente de la commission.

Mme SUZANNE THIBAUT :

5275 Excusez-moi. Au niveau du transport, est-ce que vous avez tenu compte de l'abrasion de la route et de l'abrasion des pneumatiques qui causent aussi ces particules-là?

M. ROBERT AUGER :

5280 Oui. Donc, effectivement, la route, le camionnage a été considéré à la mine et à la route d'accès également, et ces facteurs-là, c'est tous des facteurs développés par l'Agence américaine de protection de l'environnement – ils appellent ça AP-42 – et puis c'est des facteurs qui dépendent du poids des véhicules, qui dépendent de leur vitesse et qui dépendent aussi du contenu en silt de la route.

5285 **LA PRÉSIDENTE :**

5290 Est-ce que c'est possible d'avoir le guide en question dont nous parlons, qu'il soit déposé? Je pense que ça pourrait répondre. En principe, le guide semble inclure l'ensemble de vos questions – c'est ce que je comprends, Monsieur Auger?

M. ROBERT AUGER :

Oui, effectivement.

5295

LA PRÉSIDENTE :

Si on dépose le guide, elle va avoir l'ensemble, le détail de ça.

5300 **M. ROBERT AUGER :**

Les facteurs d'émissions de l'ensemble des sources, c'est là. La façon que ça doit être considéré.

5305 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que les facteurs dans l'AP-42, est-ce que c'est pertinent pour la question qu'il y avait ou c'est trop détaillé ou...?

5310 **M. ROBERT AUGER :**

Je ne me rappelle pas toutes les dispositions du guide, la majeure partie des cas, je crois que c'est traité. Par exemple, l'érosion éolienne, comment on doit le faire.

5315 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc le guide du MELCC devrait être suffisant?

M. ROBERT AUGER :

5320

Devrait le faire l'affaire, oui, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

5325

O.K., parfait, donc si ça pouvait être déposé.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui, je confirme qu'on peut le déposer.

5330

LA PRÉSIDENTE :

O.K., parfait. Merci.

5335

Mme SUZANNE THIBAUT :

Ma deuxième question...

Mme LOUISE LAJOIE :

5340

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

LA PRÉSIDENTE :

5345

Un instant. Bien, c'est sur le même sujet, oui?

Mme LOUISE LAJOIE :

5350

Oui, oui, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Excusez-moi, Madame Thibault.

5355

Mme LOUISE LAJOIE :

5360

On a regardé aussi ce guide et on a regardé le modèle de dispersion puis on avait des préoccupations qui étaient formulées parce qu'on avait déjà, à l'étape de recevabilité, formulé nos réserves dans la robustesse de l'étude de dispersion. Ce n'était pas démontré puis ça ne l'est toujours pas pour nous, parce qu'on a utilisé d'abord des concentrations de normes qui étaient au nord du 51e parallèle. Et ça, on n'est pas sûr que c'est acceptable, le bruit de fond des concentrations initiales, là. Pourquoi on est allé chercher au-delà du 51e parallèle, c'est pour nous quelque chose qui amène moins de polluant initial puis laisse plus de place à la pollution atmosphérique quand on a un modèle qui amène une moins grande quantité à la base. Donc, ça diminue un peu le risque de santé estimé.

5365

Puis aussi, il y a eu une omission notable dans les scénarios pour les vents calmes, parce qu'on est allé chercher des vents calmes à Mirabel, par exemple, qui était à 100 kilomètres ou plus, et il y avait, comme, 14 % du temps des vents calmes ici à Saint-Michel-des-Saints, mais là-bas... c'est-à-dire 14 % plus de vents calmes, ce qui faisait qu'on n'avait pas les mêmes conditions météo. Pourquoi on n'a pas essayé de montrer trois scénarios avec un qui est Saint-Michel-des-Saints, un qui est Mirabel puis un qui est simulé avec les autres données, pour pouvoir montrer un peu l'éventail de la fourchette des possibilités de dispersion.

5370

Puis parce que contrairement à des gaz qui tendent à se diluer dans l'atmosphère, les particules puis les poussières, s'il n'y a pas de vent, parce que c'est calme à Saint-Michel-des-Saints puis que c'est un milieu forestier, bien, ça tend à rester sur place puis à se déposer. Puis cette suspension dans l'air pendant un certain temps peut faire que les gens, effectivement, en inhalent plus. Puis surtout si on a un passage régulier de camions, plus l'excavation, plus la granulométrie qu'on veut essayer de diminuer, donc tout ça amène des poussières, c'est clair,

5380

puis on a l'expérience de Malartic qui démontre qu'il y a eu des dépassements de normes très, très souvent en fonction des poussières.

5385 Donc, peut-être qu'il y a lieu de regarder au niveau des normes. Puis même si on respecte les normes du règlement de qualité de l'atmosphère, on peut quand même s'interroger parce qu'il y a toujours des individus qui sont plus sensibles, puis on va avoir, de la même façon qu'on interdit, par exemple, les feux de bois dans des villes, bien, on peut avoir des gens qui sont asthmatiques, qui ont des maladies cardiaques...

5390 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut conclure.

5395 **Mme LOUISE LAJOIE :**

... ou des maladies pulmonaires et qui pourraient se retrouver à l'hôpital parce qu'il y a des irritants s'il y a une grande quantité de poussières dans l'air.

5400 **LA PRÉSIDENTE :**

5405 Parfait. J'aimerais rappeler aux personnes-ressources que vous avez, et c'est un peu la même règle que les citoyens et les groupes, c'est que ce n'est pas le moment exact de donner les opinions. Donc, il n'y a rien qui vous empêche de déposer des mémoires pour les opinions. Le rôle des personnes-ressources c'est de donner de l'information aux citoyens et aux groupes. Donc, je sais que ce n'est pas facile, des fois, entre départir votre rôle d'encadrement versus le rôle d'opinion, mais, par contre, vous pouvez très bien y aller avec l'information qui vous manque pour... l'information qui vous manque pour bien remplir vos fonctions de ministère.

5410 Je voulais juste le préciser pour ne pas qu'on joue les deux chapeaux, là, un peu ce que je demande d'ailleurs aux citoyens aussi, c'est juste les questions.

Alors, votre deuxième question, Madame Thibault?

5415 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

5420 Alors, ma deuxième question se rapporte au rôle des villégiateurs. Alors, on mentionne que pour accommoder les villégiateurs, la mine va limiter ses activités et le transport à 16 heures sur 24 d'activités par jour et que, sauf exception qu'on mentionne, il n'y aura pas de passage de transport et que les seules activités de la mine les fins de semaine vont être les concentrateurs et les broyeurs, si j'ai bien compris.

Alors, je voudrais savoir quelles études ont été faites auprès des villégiateurs et des gens qui alimentent l'industrie récréotouristique pour apparemment évaluer qu'ils sont présents

5425 seulement du samedi matin au dimanche soir ou que, s'ils sont présents sur semaine, ils vont être
heureux d'avoir une mine qui travaille seulement 16 heures sur 24, et je voudrais savoir s'ils ont
5430 considéré, en termes de présence des villégiateurs, les trois mois d'été, les vacances des fêtes,
les semaines de relâche, les weekends prolongés et les enseignants qui ont trois mois de
vacances et les gens qui profitent de la saison des couleurs à l'automne pour être plus présents.
Alors, on semble limiter la présence des villégiateurs...

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon, on a la question, merci.

5435 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

5440 Donc, la question, il y a comme deux volets, dans le fond. C'est, premièrement, avez-vous
consulté les villégiateurs pour savoir si ces heures-là leur convenaient? Puis la deuxième, le
deuxième volet, c'est est-ce que les autres périodes, outre la semaine, les fins de semaine, donc
les hautes saisons touristiques, disons, ou les moments où il y aurait plus de gens villégiateurs à
5445 Saint-Michel-des-Saints sont considérés par l'entreprise pour réduire les activités?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5450 Ça fait suite, effectivement, à plusieurs consultations qui ont commencé en 2016, là. On a
fait beaucoup de consultations privées avec des gens qui habitaient plus près de notre opération
puis des gens qui étaient même plus distants. C'était une recommandation qui était faite. Ça fait-
tu l'unanimité? Probablement pas, mais c'était quelque chose qui semblait être apprécié puis c'est
un engagement qu'on a pris depuis 2016 de moduler nos opérations pour au moins que ce soit le
5455 jour et la semaine, en période où que déjà, il y a plus de bruit et il y a plus d'activités industrielles,
on peut dire.

5460 Ça fait que c'est une mesure, je pensais, qui était appréciée, puis je pense qu'on va la
maintenir comme ça. De réduire davantage nos opérations commencerait à avoir un impact
considérable sur notre économie et sur notre façon d'opérer le projet. Ça fait que je ne pense
pas qu'on peut aller plus loin dans cette mesure-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc pas les vacances d'été et tout ça. C'est bon.

5465

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Non.

5470

Mme SUZANNE THIBAUT :

Est-ce qu'on peut avoir accès à ces études-là qui ont été faites? Et est-ce qu'elles sont...

5475

LA PRÉSIDENTE :

Les consultations avec le milieu?

Mme SUZANNE THIBAUT :

5480

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5485

C'est quand même assez...

Mme SUZANNE THIBAUT :

Oui, avec les villégiateurs.

5490

LA PRÉSIDENTE :

Oui, il y a un chapitre, le chapitre 3, si je me rappelle bien, qui est quand même assez détaillé, mais je ne sais pas s'il y a le détail de cet item-là en tant que tel.

5495

Mme SUZANNE THIBAUT :

Non.

5500

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que vous pouvez en donner d'autres?

Mme SUZANNE THIBAUT :

5505

Pas à ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

5510 Bien, peut-être évaluer la situation puis nous revenir avec ça à la prochaine séance publique. Merci beaucoup.

5515 Alors, je vois sur ma liste qu'il nous reste une personne qui n'a jamais posé de questions puis les autres, c'est des deuxièmes, je veux dire, c'est des gens qui sont déjà venus une fois au micro. Alors, je propose qu'on prenne la dernière personne. Après, j'ai quand même des mots de fermeture, il est quand même presque 22 h 45, et on continuerait demain. Juste rester jusqu'à la fin, là, il y avait des messages importants dans le discours de la fin.

5520 Alors, j'inviterais madame Solange Dagenais à venir au micro.

Mme SOLANGE DAGENAI

5525 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

Mme SOLANGE DAGENAI :

5530 Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, membres de l'équipe Nouveau Monde Graphite, personnes-ressources et mes chers concitoyens.

5535 Je m'appelle Solange Dagenais, j'exerce la profession de géoscientifique depuis 55 ans dans la province de Québec. J'ai développé un intérêt pour l'environnement financier, propre au secteur géominier. J'ai les jambes qui me tremblent, ça fait longtemps que ça ne m'était pas arrivé.

LA PRÉSIDENTE :

5540 Oui, des fois, c'est gênant aller au micro, mais ne vous en faites pas, nous sommes là avec vous. Prenez votre temps.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5545 Ce n'est pas un tremblement de terre, mais ça ressemble à ça.

LA PRÉSIDENTE :

5550 Ou un dynamitage. Un effet de dynamitage.

Mme SOLANGE DAGENAI :

Bon. Alors, ça s'est calmé un petit peu, là. Est-ce que je parle assez fort pour l'assemblée?

5555 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, c'est bon.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5560

Qui est dans mon dos, je suis mal à l'aise d'avoir des gens dans mon dos.

LA PRÉSIDENTE :

5565

Oui, mais c'est la procédure, on est désolés.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5570

Bon. Pour ma question, je me réfère... je recommence, excusez-moi. Je suis ici en tant que citoyenne canadienne-française autochtone de foi catholique, propriétaire d'une terre ancestrale concédée sous le règne de la reine Victoria, la terre familiale à Saint-Damien-de-Brandon, à 60 kilomètres plus au sud.

5575

Pour ma question, je me réfère à la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, aussi sur la *Loi des mines du Québec*. Je vous lis le premier énoncé.

LA PRÉSIDENTE :

5580

Peut-être, juste poser la question, parce que ça, on peut le lire, l'énoncé autrement...

Mme SOLANGE DAGENAI :

5585

Je le fais pour le public, Madame Forget, et je vous demande de me respecter en tant que doyenne dans le secteur géominier présente ici ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Mais moi aussi, je vais vous demander de me respecter, Madame Dagenais.

5590

Mme SOLANGE DAGENAI :

Je parle lentement, Madame Forget...

LA PRÉSIDENTE :

5595

Oui, ça, je comprends, mais vous allez me respecter aussi. Alors, je vous écoute.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5600

Alors, c'est parce que je désire que les gens comprennent.

LA PRÉSIDENTE :

5605

C'est correct, on vous écoute. On vous écoute, lisez la Loi de la mine.

Mme SOLANGE DAGENAI :

Alors, elle a deux lignes.

5610

« *Considérant que les ressources minérales sur l'ensemble du territoire québécois et qu'elles constituent un bien collectif pour les générations actuelles et futures* »

5615

Et puis aussi, le troisième texte d'information utile est *La Vision stratégique du développement minier* qui a été écrit, qui a été présenté, excusez, en 2016 par le ministre délégué aux mines, monsieur Luc Blanchette, qui avait des connaissances limitées dans les mines.

5620

Alors, voici ma question : comment s'assurer que le gouvernement du Québec, un État colonisateur dans un pays colonisateur, le Canada, cesse de s'approprier mon intérêt financier de participation citoyenne, tout comme celle des autres citoyens dans les réserves minérales du Québec? Ici, cela s'applique aux réserves minérales de graphite situées dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

LA PRÉSIDENTE :

5625

La question?

Mme SOLANGE DAGENAI :

5630

Je vais la répéter.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est le début, je pense que...

5635 **Mme SOLANGE DAGENAI** :

Je vais répéter ma question qui porte sur un assainissement de l'environnement financier géominier qui est déficient dans la province de Québec.

5640 **LA PRÉSIDENTE** :

Mais plus précisément, vous voulez dire...

5645 **Mme SOLANGE DAGENAI** :

Alors, je répète...

LA PRÉSIDENTE :

5650 Non, ne répétez pas la... je l'ai entendue. Je veux savoir plus précisément, la question, elle s'adresse à qui? Est-ce que donc vous dites que l'environnement financier actuel qui entoure les mines est injuste? Donc, vous réclamez plus de justice liée à l'environnement financier qui lie les mines. Donc, selon moi, votre question s'adresse à un ministère qui n'est peut-être pas ici, donc ce serait le ministère de l'Économie et de l'Innovation ou le MERN.

5655 Donc, je ne sais pas si le MERN peut réagir? Dans le fond, c'est l'aspect propriété de la mine, comment les claims sont donnés, l'aspect financier. L'environnement financier. Moi, c'est ce que je comprends.

5660 **Mme SOLANGE DAGENAI** :

Cela porte précisément sur les deux premières lignes de la Loi des mines où il est écrit que les ressources minérales sont un bien collectif pour les générations actuelles et futures.

5665 **LA PRÉSIDENTE** :

O.K., je comprends.

5670 **Mme SOLANGE DAGENAI** :

Et le gouvernement du Québec, depuis les années 50... ici, j'ai un vieux rapport qui date de 1957 où le gouvernement du Québec a donné un permis d'exploitation des gros gisements de fer pour un sou la tonne de redevances.

5675 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Dagenais. Donc, je vais demander une réaction sur les deux lignes liées à la *Loi sur les mines*. En réalité, l'aspect « bien commun » du secteur minier versus les intérêts privés.

5680 **Mme SOLANGE DAGENAI :**

Ce sont les intérêts des citoyens, Madame Forget.

5685 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est correct. Là, vous allez me laisser travailler, s'il vous plaît. Madame Cristine Fournier?

5690 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

J'ai peut-être mal compris la question, je croyais que Madame voulait avoir de l'information concernant la politique de consultation des communautés autochtones propres au secteur minier, qui est une politique qui existe, qui est un document, je crois, qui peut être facilement consulté. Je pense qu'on ne vous l'a pas remis, mais par contre, j'ai le lien pour aller consulter cette politique-là. Je ne sais pas si ça répondrait...

5695 **LA PRÉSIDENTE :**

5700 Je crois que vous avez un document sur la fiscalité aussi, donc tous les documents qui seraient liés à l'environnement financier minier, et celui de la politique de consultation autochtone, c'est ça que vous avez mentionné? Mais juste terminer, là, la discussion.

Mme CRISTINE FOURNIER :

5705 Oui, bien...

LA PRÉSIDENTE :

5710 Non, mais c'est une bonne proposition. Vous pouvez les déposer, comme ça, madame Dagenais va pouvoir les consulter et voir si ça satisfait sa réponse.

Mme CRISTINE FOURNIER :

5715 D'accord. Puis j'aimerais préciser que la première Loi sur les mines date de 1880.

LA PRÉSIDENTE :

La première Loi sur les mines.

5720 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5725

Puis là, maintenant, la nouvelle mise à jour c'est 2017?

Mme CRISTINE FOURNIER :

5730

Les dernières modifications ont eu lieu en 2013.

LA PRÉSIDENTE :

5735

2013, excusez-moi. Oui, Monsieur le Commissaire Locat?

LE COMMISSAIRE :

5740

Bien, si j'ai bien compris le sens un peu de la question, enfin un autre sens, c'est qu'en fait, d'après l'énoncé initial de la *Loi sur les mines*, ce que l'on dit indirectement c'est que le MERN serait le fiduciaire, donc le gestionnaire des ressources naturelles du Québec et en quoi accomplit-il ce rôle-là vis-à-vis les propriétaires qui sont la population québécoise, finalement.

5745

Donc, c'est un peu votre rôle de fiduciaire que vous posez comme question, à savoir comment est-ce que le ministère des Ressources naturelles gère l'exploitation des ressources naturelles au nom des Québécois. Est-ce que c'est ça, votre question, finalement?

Mme SOLANGE DAGENAI :

5750

Bien, entre autres, la réponse que m'a donnée madame Cristine Fournier ne répond pas à ma...

LA PRÉSIDENTE :

5755

Ne pas pointer du doigt, s'il vous plaît, Madame.

Mme SOLANGE DAGENAI :

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

5760

Et vous parlez au commissaire, merci.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5765

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

5770

Pas de problème.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5775

Alors, la politique de consultation des communautés autochtones, j'ai commencé à en prendre note et je considère que c'est un processus beaucoup trop compliqué pour les communautés autochtones.

LA PRÉSIDENTE :

5780

Bien, je pense qu'on a eu...

Mme SOLANGE DAGENAI :

Mais regardez...

5785

LA PRÉSIDENTE :

On a eu quand même la réponse.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5790

Bon. Ça fait 400 ans que les ressources quittent le pays et puis dans la Loi des mines, il est bien indiqué que c'est un bien collectif.

LA PRÉSIDENTE :

5795

C'est correct. Vous pourrez nous l'écrire dans votre mémoire. Je crois que vous avez l'air d'avoir beaucoup de connaissances, alors je vous invite à écrire cette opinion-là dans votre mémoire et peut-être que vous allez pouvoir fournir de l'information qui va nous permettre de mieux comprendre l'essence de la question. Alors, vous avez le droit à une deuxième question, maintenant.

5800

Mme SOLANGE DAGENAI :

Ma deuxième question est destinée à mon collègue, monsieur Desaulniers.

5805

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez à la commission.

5810

Mme SOLANGE DAGENAI :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

5815

Moi, je vais décider si c'est à monsieur Desaulniers que va votre question.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5820

Bon. J'ai toujours eu un peu de difficulté avec les procédures, vous savez, surtout quand elles sont bien compliquées.

LA PRÉSIDENTE :

5825

Oui, puis il n'y a pas grand monde qui aime ça, ne vous inquiétez pas.

Mme SOLANGE DAGENAI :

5830

Et que ça coûte très cher aux citoyens. Bon, j'arrive avec ma question. Monsieur Desaulniers, vous avez annoncé en 2016 une augmentation du tonnage de 50 000 tonnes à 100 000 tonnes par année. En minant la mine à une vitesse du double, vous vous trouvez à raccourcir la durée de la mine. Puis aujourd'hui, je sais, j'ai beaucoup entendu parler de développement durable, je sais que vous avez à coeur, le développement durable. Comment conciliez-vous, justement, une augmentation du tonnage et le développement durable?

5835

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Monsieur Desaulniers? C'est effectivement à lui qu'allait la question, bien qu'il fallait me la poser à moi.

5840

Mme SOLANGE DAGENAI :

Excusez-moi.

5845 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je comprends que vous n'aimez pas les procédures, mais je fais juste les rappeler pour les autres qui aimeraient plus les procédures demain.

5850 Alors, à vous, Monsieur Desaulniers.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5855 Donc, oui, on a augmenté en 2018 le projet de 50 000 tonnes vers un projet de 100 000 tonnes par année, mais on avait aussi beaucoup augmenté notre connaissance de la ressource. Donc, la durée de vie n'a pas changé, elle est toujours de 25 ans.

LA PRÉSIDENTE :

5860 Sauf qu'on peut saisir l'opportunité davantage du marché.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5865 Oui, exactement. On a plus de retombées économiques, ça nous permet d'avoir plus de programmes, comme le plan d'intégration au territoire ou d'autres trucs de développement durable.

LA PRÉSIDENTE :

5870 Vous avez grossi principalement parce que la demande du marché... c'était pour répondre à la demande du marché.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5875 Oui, exactement.

Mme SOLANGE DAGENAIS :

5880 Est-ce que je peux ajouter un commentaire?

LA PRÉSIDENTE :

5885 Non, mais vous pouvez par contre vous réinscrire puis revenir demain.

DISCOURS DE CLÔTURE

5890 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais finir avec un petit discours de clôture, si les gens peuvent un peu patienter.

5895 Alors, merci vraiment à tout le monde d'avoir participé, merci d'avoir respecté les superbes procédures qu'on a mises en place pour notre commission. Alors, la séance tire à sa fin, mais j'aimerais, avant de conclure, vous inviter – évidemment pour ceux qui ne reviennent pas à nos autres séances publiques – à rester à l'affût des travaux de la commission.

5900 Donc, si vous ne pouviez vous rendre disponible que ce soir, sachez que le public continuera à poser des questions pendant quelques séances et l'enquête se poursuit, donc demain à 13 h 30 et à 19 h.

5905 Il y a des correspondances qui pourraient aussi, ceux qui ne seront pas là demain et les autres soirs, assurez-vous d'aller sur notre site Web, tous les documents qui se discutent ici sont déposés au fur et à mesure, donc ça peut nourrir votre réflexion pour préparer votre mémoire.

5910 Aussi, notre compte Twitter, Facebook, si vous n'êtes pas abonné, assurez-vous d'y être abonné, comme ça vous êtes informé des dates pour ne passer tout droit sur le 10 février pour votre avis d'intention puis le 20 février pour déposer le mémoire.

Donc, n'hésitez pas à appeler aussi le personnel du BAPE pour vous aider à naviguer sur le site Web; si ça vous cause des problèmes, on est là pour ça.

5915 Je souligne que le BAPE s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, donc d'où vous venez, l'âge et la manière que vous vous êtes rendu ici. C'est anonyme, donc il n'y a pas de souci.

5920 Évidemment, pour nous c'est super important. Vous l'avez bien fait la dernière fois à la rencontre préparatoire, alors on espère que vous pouvez le faire. On a mis une table en arrière avec des crayons. Je sais qu'il est tard, mais il s'agit, surtout ceux qui ne reviennent pas demain, de bien nous dire ce que vous avez apprécié ou moins apprécié.

5925 Donc, nous vous remercions pour votre participation à tous et nous espérons que vous avez obtenu certaines des réponses. Ça continue encore pendant quatre mois, cette enquête. Je veux vous féliciter aussi d'avoir fait une rencontre constructive, d'avoir respecté les règles de participation. Effectivement, c'est lourd, ce n'est pas simple, mais en même temps, ça permet un décorum que, je pense, tout le monde a pu participer adéquatement.

5930 Je déclare donc cette séance publique terminée. Nous poursuivrons demain à 13 h 30.
Vous pouvez suivre nos travaux en direct ou en différé. Encore merci et bonne soirée tout le
monde.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 JANVIER À 13 H 30

5935

5940

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle
des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

5945

ET J'AI SIGNÉ :



5950

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.